Quatre-vingt-quatrième année. — N° 177. Le Numéro : 35 francs. Jeudi 24 Juillet 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère d'Etat.

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

Décrets du 23 juillet 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7451).

Ministère de la justice.

Décrets des 21, 22 et 23 juillet 1952 portant nominations, attribution de fonctions, mise en disponibilité, détachements, rapportant les dispositions de précédents décrets et rectificatif (p. 7451).

Décrets du 21 juillet 1952 portant nomination de suppléants de juges cantonaux dans le ressort de la cour d'appel de Colmar et conférant l'honorariat (p. 7453).

Décret du 21 juillet 1952 conférant l'honorariat à d'anciens magistrats consulaires (p. 7453).

Décret du 21 juillet 1952 portant nomination de greffiers (p. 7453).

Décret du 22 juillet 1952 portant délégation au tribunal militaire de Paris (p. 7454).

Décrets du 23 juillet 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7454).

Arrêtés portant mise et maintien dans la position hors cadres (maître des requêtes et auditeur au conseil d'Etat) (p. 7456).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 3 juillet 1952 chargeant un conseiller des affaires étrangères des fonctions de conseiller d'ambassade (p. 7456).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 21 juillet 1952 déclarant d'utilité publique l'expropriation d'un immeuble sis à Châtellerault (Vienne) (p. 7457).

Ministère de la défense nationale.

Décrets des 17 et 23 juillet 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7457).

Décret n° 52-877 du 21 juillet 1952 modifiant certaines dispositions du décret n° 51-313 du 6 mars 1951 concernant les militaires de carrière servant au Maroc (p. 7457).

Décret n° 52-878 du 21 juillet 1952 modifiant certaines dispositions du décret n° 51-314 du 6 mars 1951 concernant les militaires de carrière servant en Tunisie (p. 7458).

Décret n° 52-879 du 21 juillet 1952 modifiant et complétant le décret n° 51-1917 du 19 novembre 1951 portant création d'un corps d'attachés du contrôle de l'administration de la marine (p. 7458).

Décrets du 21 juillet 1952 portant promotions, nominations, intégrations et changement d'arme (armée de terre, active et réserve) (p. 7459).

Décret du 21 juillet 1952 portant approbation d'une élection à l'académie de marine (p. 7463).

Décret du 22 juillet 1952 portant nomination de commandants de subdivision en Algérie (p. 7463).

Décrets du 22 juillet 1952 portant promotions (armée de l'air, active) (p. 7463).

Liste d'admissibilité du concours d'admission à l'école spéciale militaire interarmes (corps de troupe, 15e série) (p. 7468).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 52-880 du 21 juillet 1952 portant modification de l'article 252 de l'annexe III au code général des impôts (p. 7469).

Décret du 22 juillet 1952 portant maintien en disponibilité d'un conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes (p. 7470).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 13 juin 1952 portant institution de commissions paritaires départementales d'intégration d'instituteurs (p. 7470).

Arrêté fixant la composition du jury du diplôme supérieur de bibliothécaire (session 1952) (p. 7470).

Arrêté portant renouvellement de fonctions (architecture) (p. 7470).

Liste des candidats aux fonctions de maître de conférences des facultés des lettres (p. 7470).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 21 juillet 1952 déclarant d'utilité publique les travaux de reconstruction du pont de la route nationale n° 57 sur le canal de l'Est à Flavigny et rectification du tracé de la route aux abords (p. 7471).

Décret du 21 juillet 1952 portant classement et reclassement (route nationale n° 117, à Saint-Gaudens) (p. 7471).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 21 juillet 1952 autorisant la chambre de commerce de Poitiers à contracter un emprunt (p. 7471).

Décret du 21 juillet 1952 nommant des membres du bureau national scientifique et permanent des poids et mesures (p. 7472).

Décret n° 52-822 fixant les conditions d'application de l'article 16 de la loi n° 52-14 du 5 janvier 1952 relative au développement des dépenses d'investissements économiques et sociaux pour l'exercice 1952 (rectificatif) (p. 7472).

Arrêté portant promotions (service des instruments de mesure) (p. 7472).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 15 juillet 1952 portant fixation de certaines indemnités allouées au personnel des écoles d'agriculture (p. 7472).

Arrêté du 17 juillet 1952 autorisant les correspondants des directions des services agricoles à utiliser, dans certaines conditions, leur voiture automobile personnelle (p. 7472).

Arrêté portant ouverture de crédits (fonds de concours) (rectificatif) (p. 7473).

Arrêté fixant l'échelonnement indiciaire des inspecteurs divisionnaires de la répression des fraudes et les traitements qui leur sont applicables du 1er janvier au 25 décembre 1950 (rectificatif) (p. 7473).

Arrêtés portant promotion, titularisation, mise en disponibilité, acceptation de démission et admission à la retraite:

Directions des services agricoles (p. 7473).

Eaux et forêts (p. 7473).

Haras nationaux (p. 7473).

Services agricoles (p. 7473).

Travaux agricoles (p. 7473).

Tableau d'avancement, pour l'année 1952, du corps des sous-agents des haras (additif) (p. 7473).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 21 juillet 1952 reportant pour l'année 1952 la date d'ouverture de la session budgétaire de l'assemblée territoriale du Togo (p. 7473).

Décrets du 21 juillet 1952 portant promotion, nominations, réintégrations et dégagement des cadres:

Administrateurs (p. 7474).

Magistrature (p. 7474).

Secrétariats généraux des colonies (p. 7474).

Décret n° 52-569 portant réorganisation de la caisse locale de retraites du Cameroun (rectificatif) (p. 7474).

Arrêté du 12 juillet 1952 modifiant l'arrêté du 19 mars 1952 portant délégation de signature (p. 7475).

Arrêté du 18 juillet 1952 portant autorisation de constitution de la société d'économie mixte dite Société immobilière du Cameroun (p. 7475).

Arrêtés portant nominations, classement, mises en position de mission et admissions à la retraite:

Agriculture (p. 7475).

Chiffre (p. 7475).

Gendarmerie (p. 7475).

Inspection du travail (p. 7475).

Ports et rades (p. 7475).

Transmissions (p. 7476).

Travaux publics, mines et techniques industrielles (p. 7476).

Tableau d'avancement, pour l'année 1952, du personnel du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer et *arrêté* portant promotions (p. 7476).

Tableau d'avancement, de l'année 1952, du personnel du cadre d'administration générale et *arrêté* portant promotions (rectificatifs) (p. 7485).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret du 21 juillet 1952 portant extension à diverses communes de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée (p. 7485).

Arrêté du 21 juillet 1952 fixant les délais de forclusion pour les déclarations de dommages de guerre subis en France par les ressortissants australiens (p. 7485).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêtés portant intégrations dans les cadres (services extérieurs) (p. 7486).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décrets des 7 et 19 juillet 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7495).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté du 17 juillet 1952 fixant la date d'application du décret n° 52-248 du 3 mars 1952 créant des abonnements principaux à ligne partagée (p. 7497).

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil supérieur des postes, télégraphes et téléphones (p. 7497).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Norvège (p. 7497).

Avis aux importateurs de conserves de sardines originaires et en provenance du Portugal (p. 7497).

Avis aux importateurs de pièces de rechange originaires et en provenance des Etats-Unis et du Canada (p. 7498).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance des pays membres de l'Organisation européenne de coopération économique ou de leurs territoires d'outre-mer dont la libération à l'importation a été suspendue (rectificatif) (p. 7498).

Avis aux importateurs de raisins muscat originaires et en provenance d'Espagne (p. 7498).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Liban (p. 7498).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Syrie (p. 7498).

Avis aux importateurs de fromages originaires et en provenance des Pays-Bas (p. 7498).

Avis aux importateurs de beurre originaire et en provenance de Suède (p. 7498).

Avis aux exportateurs de peaux brutes de chevaux et de veaux vers les U. S. A. (p. 7499).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Norvège (p. 7497).

Avis aux importateurs de conserves de sardines originaires et en provenance du Portugal (p. 7497).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Norvège (p. 7497).

Avis aux importateurs de pièces de rechange originaires et en provenance des Etats-Unis et du Canada (p. 7498).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance des pays membres de l'Organisation européenne de coopération économique ou de leurs territoires d'outre-mer dont la libération à l'importation a été suspendue (rectificatif) (p. 7498).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Norvège (p. 7497).

Avis aux importateurs de raisins muscat originaires et en provenance d'Espagne (p. 7498).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Liban (p. 7498).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Syrie (p. 7498).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Norvège (p. 7497).

Avis de vacance d'un poste de médecin des dispensaires antituberculeux de la Haute-Savoie (p. 7499).

Avis de vacance d'un poste de médecin des dispensaires antituberculeux d'Ille-et-Vilaine (p. 7499).

Annonces (p. 7500).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE D'ETAT

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Décret du 23 juillet 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre civil.

Par décret du Président de la République en date du 23 juillet 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des relations avec les Etats associés, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 8 juillet 1952 portant que les promotions et nominations faites aux termes du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre civil:

Au grade d'officier.

MM.

Aviat (Albert), industriel à Hanoï. Chevalier du 16 novembre 1921.

Bergerol (Marcel-Jean), sous-directeur des finances à Saigon. Chevalier du 28 décembre 1928.

Fresquet (François-Jean), médecin civil à Haïphong (Nord-Viet-nam). Chevalier du 29 avril 1944.

Ter-Sarkissof (Alexandre), administrateur de la France d'outre-mer. Chevalier du 16 mars 1945. Ancienneté dans le grade, majorations pour campagnes comprises: 9 ans 3 mois 13 jours.

Vivès (Joseph-Antoine), inspecteur principal hors classe de la garde indochinoise. Chevalier du 31 mai 1919.

Au grade de chevalier.

MM.

Antoine dit Chevalon (François), chef du service local de l'enseignement à Banmethuot (Indochine); 40 ans 3 mois 9 jours de services, dont 7 ans 9 mois 12 jours de majoration pour services civils hors d'Europe et 2 ans pour mobilisation.

Beauvais (André-Antoine), administrateur en chef de la France d'outre-mer; 28 ans 3 mois 9 jours de services, dont 5 ans 8 mois 10 jours de majoration pour services civils hors d'Europe.

Bouillère (Louis-Antoine), directeur des services de l'agriculture et du commerce du gouvernement laotien, à Vientiane; 40 ans 2 mois 22 jours de services dont 8 ans 6 mois 20 jours de majoration pour services civils hors d'Europe et 1 an pour mobilisation.

Calzaroni (Ange-Antoine), expert à la direction des douanes et régies du Cambodge à Phnom-Penh; 33 ans 4 mois 18 jours de services dont 7 ans 7 mois 19 jours de majoration pour services civils hors d'Europe.

Mme Devenet, née Leroy (Marie-Louise), vice-présidente de la Croix-Rouge française à Saigon; 25 ans 3 mois 10 jours de services.

Gennardi (François), administrateur en chef de la France d'outre-mer; 24 ans 8 mois 27 jours de services dont 2 ans 11 mois 18 jours de majoration pour services civils hors d'Europe et 2 ans pour mobilisation.

Ginouves (Edmond-Germain), administrateur en chef de la France d'outre-mer; 31 ans 5 mois 1 jour de services, dont 6 ans 4 mois 20 jours de majoration pour services civils hors d'Europe.

Giraud (Frédérick-Raymond), chef de bureau hors classe des services civils à Saigon; 45 ans 11 mois 19 jours de services, dont 9 ans 4 jours de majoration pour services civils hors d'Europe et 4 ans pour mobilisation.

Guillaume (Pierre-Charles), président de la chambre d'agriculture du Tonkin à Hanoï; 37 ans 6 mois de pratique professionnelle.

Haumant (Jean-Claude), secrétaire général de la Société des plantations des terres rouges et de la compagnie du Cambodge, Paris; 29 ans 3 mois 29 jours de pratique professionnelle.

Hervier (Henri), directeur général de la Société des hévéas de Tây-ninh; 27 ans 7 mois 20 jours de services et de pratique professionnelle, dont 2 ans de majoration pour mobilisation.

Mme Hurstel (Caroline) (en religion: sœur Jean de la Croix), religieuse infirmière à la Sainte-Enfance de Bienhoa; 36 ans 4 mois de vie religieuse.

Kervella (Joseph), inspecteur honoraire des frères des écoles chrétiennes d'Indochine à Lannilis (Finistère); 48 ans 4 mois 22 jours de pratique professionnelle.

Kleinpeter (Roger), ingénieur en chef des techniques industrielles, secrétaire général du comité du plan d'équipement, à Saigon; 37 ans 5 mois 29 jours de services dont 7 ans 6 mois 6 jours de majoration pour services civils hors d'Europe et 2 ans pour mobilisation.

De Ligondes (Marie-Paul), administrateur de sociétés, Saigon; 43 ans 7 mois 22 jours de services et de pratique professionnelle, dont 4 ans de majoration pour mobilisation.

Morice (Jean), avocat général près la section de cour d'appel de Phnom-Penh; 25 ans 6 mois 5 jours de services, dont 4 ans 8 mois 19 jours de majoration pour services hors d'Europe et 2 ans pour mobilisation.

Piquet (Marcel), évêque de Quinhon (centre Viet-Nam); 39 ans 6 mois de vie religieuse.

Sauvage (Fortuné), armateur à Haïphong; 51 ans 2 mois 10 jours de pratique professionnelle.

Speck (Charles), chef de la voirie municipale à Dalat; 37 ans 1 mois de services, dont 2 ans de majoration pour mobilisation.

Stalter (Marcel), avocat général près la cour d'appel mixte de Hanoï; 31 ans 4 mois 17 jours de services dont 5 ans 9 mois 18 jours de majoration pour services hors d'Europe et 1 an pour mobilisation.

Décret du 23 juillet 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur au titre Union française, Etats associés.

Par décret du Président de la République, en date du 23 juillet 1952 pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre chargé des relations avec les Etats associés, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 8 juillet 1952 portant que les nominations faites aux termes du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, au titre Union française, Etats associés:

Au grade de chevalier.

MM.

Ho Quang Hoai, doc-phu-su de classe exceptionnelle, gouverneur par intérim du Sud-Viet-Nam; 29 ans de services.

Nguyen Van Nhung, administrateur de sociétés, Saigon; 29 ans de pratique professionnelle.

S. A. Souvanna Phouma, ingénieur principal de 2e classe des T. P. I., premier ministre du gouvernement royal laotien, Vientiane (Laos); 28 ans de services.

Tran Van Kha, ambassadeur du Viet-Nam aux Etats-Unis, Saigon; 27 ans de services.

Truong Cong Lap, secrétaire principal hors classe en retraite, doc-phu-su honoraire; 49 ans 4 mois 27 jours de services.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 21 juillet 1952 portant nominations de magistrats.

Par décret en date du 21 juillet 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, sont nommés:

Président de chambre à la cour d'appel de Toulouse, sur sa demande, M. Calbairac, président du tribunal de première instance de Toulouse, en remplacement de M. Rousset, qui a été nommé premier président de la cour d'appel de Tunis.

Président du tribunal de première instance de Toulouse, sur sa demande, M. Benoît, président de chambre à la cour d'appel de Montpellier, en remplacement de M. Calbairac.

Président de chambre à la cour d'appel de Montpellier, sur sa demande, M. Magistre, président de chambre à la cour d'appel d'Agen, en remplacement de M. Benoît.

Président de chambre à la cour d'appel d'Agen, M. Thabaut, conseiller à la cour d'appel de Toulouse, en remplacement de M. Magistre.

Conseiller à la cour d'appel de Toulouse, sur sa demande, M. Pujol, conseiller à la cour d'appel de Dijon, en remplacement de M. Thabaut.

Président de chambre à la cour d'appel d'Orléans, M. Saulnier, conseiller à ladite cour, en remplacement de M. Benezech, qui a été nommé premier président de la cour d'appel de Pau.

Président de chambre à la cour d'appel de Pau, M. Petit, conseiller à la cour d'appel de Bourges, en remplacement de M. Castay, décédé.

Président du tribunal de première instance de Saint-Claude, M. Pelletier, juge d'instruction de 2e classe au tribunal de première instance de Mâcon, en remplacement de M. Maraux, décédé.

Juge au tribunal de première instance de Béthune, sur sa demande, M. d'Aubert, procureur de la République près le tribunal de première instance de Bayeux, en remplacement de M. Lechat, décédé.

Décret du 21 juillet 1952 portant nomination d'un magistrat.

Par décret en date du 21 juillet 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Lecoq, conseiller à la cour d'appel d'Alger, est nommé, sur sa demande, conseiller à la cour d'appel d'Orléans, en remplacement de M. Saulnier, qui a été nommé président de chambre à ladite cour.

Décret du 21 juillet 1952 portant nomination d'un magistrat.

Par décret en date du 21 juillet 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Courregelongue, ancien premier président de la cour d'appel de Bordeaux, est nommé premier président honoraire de la cour d'appel de Bordeaux.

Décret du 23 juillet 1952 portant nomination d'un magistrat.

Par décret en date du 23 juillet 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Cotron, président du tribunal de première instance d'Aurillac, est nommé, sur sa demande, conseiller à la cour d'appel de Poitiers, en remplacement de M. Tschiember, qui a été mis à la disposition du ministre des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes).

Décret du 23 juillet 1952 portant nominations de magistrats.

Par décret en date du 23 juillet 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, sont nommés:

Conseiller à la cour d'appel de Rabat (poste créé), sur sa demande, M. Ausset, président du tribunal de première instance de Fès.

Conseiller à la cour d'appel de Rabat (poste créé), sur sa demande, M. Godoux, président du tribunal de première instance de Mascara.

Vice-président au tribunal de première instance de Casablanca (poste créé), M. Bessières, juge audit tribunal.

Juge au tribunal de première instance de Casablanca (poste créé), M. Massot, juge au tribunal de première instance de Meknès.

Juge au tribunal de première instance de Meknès, M. Frediani, juge suppléant rétribué du tribunal de première instance de Casablanca, en remplacement de M. Massot.

Juge au tribunal de première instance de Meknès (poste créé), M. Pailler, juge de paix d'Agadir.

Juge au tribunal de première instance de Marrakech (poste créé), M. Belair, juge suppléant rétribué audit tribunal.

Décret du 21 juillet 1952 maintenant un magistrat en service détaché.

Par décret en date du 21 juillet 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Veper (Georges), conseiller à la cour d'appel de Chambéry, est, pour régularisation de sa situation administrative, maintenu, pour la période comprise entre le 1er avril 1951 et le 17 décembre 1951, en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères (service des affaires allemandes et autrichiennes).

Décret du 21 juillet 1952 portant nomination d'un magistrat.

Par décret en date du 21 juillet 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Marchesseaux, juge au tribunal de première instance de Dijon, est nommé président du tribunal de première instance de Tlemcen en remplacement de M. Blachier, qui a été nommé conseiller à la cour d'appel d'Alger.

Décret du 21 juillet 1952 portant nominations de magistrats.

Par décret en date du 21 juillet 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, sont nommés:

Juge adjoint au tribunal de première instance de la Seine, M. Puzin, juge au tribunal de première instance de Nancy, en remplacement de M. Petit, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Juge au tribunal de première instance de Nancy, M. Costeux, juge de 2e classe au tribunal de première instance de Charleville, en remplacement de M. Puzin.

Décret du 21 juillet 1952 chargeant des fonctions de l'instruction.

Par décret en date du 21 juillet 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, sont chargés, pour trois ans, des fonctions de l'instruction dans les tribunaux de première instance ci-après désignés:

Lille: M. Goddard, juge audit tribunal, en remplacement de M. Vulliet, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Marseille.

Valenciennes: M. Veilleux, juge audit tribunal, en remplacement de M. Lejeune, dont la démission a été acceptée.

Décret du 21 juillet 1952 plaçant un magistrat en service détaché.

Par décret en date du 21 juillet 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Fontaine (Ernest), suppléant rétribué du juge de paix du Kef, est placé, pour une période de cinq ans, en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, pour exercer des fonctions judiciaires au tribunal mixte immobilier de Tunisie.

Décret du 21 juillet 1952 portant mise en position de disponibilité.

Par décret du 21 juillet 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Pozzo di Borgo, juge de paix de 3e classe, en congé de longue durée, est placé en position de disponibilité pour une période de trois mois, à compter du 21 juin 1952.

Décret du 21 juillet 1952 rapportant les dispositions de précédents décrets.

Par décret du 21 juillet 1952, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature sont rapportées les dispositions du décret du 31 mai 1952 par lesquelles a été nommé juge de 2e classe au tribunal de première instance de Saint-Pol, M. Bergognon, non acceptant qui reprend sur sa demande ses fonctions de juge de 2e classe au tribunal de première instance des Andelys.

Par voie de conséquence, sont également rapportées les dispositions du décret du 23 juin 1952 par lesquelles a été nommé juge d'instruction de 3e classe au tribunal de première instance des Andelys, M. Barthélemy qui reprend ses fonctions de juge de 3e classe au tribunal de première instance de Bernay et les dispositions par lesquelles a été nommé juge de 2e classe au tribunal de première instance de Bernay, M. Lakhdari qui reprend ses fonctions de juge de 2e classe au tribunal de première instance de Verdun.

Décret du 22 juillet 1952 portant nominations de magistrats.

Par décret du 22 juillet 1952 pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, sont nommés:

Juge au tribunal de première instance de la Seine (poste créé), M. Morel, procureur de la République près le tribunal de première instance de Senlis.

Juge au tribunal de première instance de la Seine (poste créé), M. Michaud, conseiller à la cour d'appel d'Amiens.

Juge au tribunal de première instance de la Seine (poste créé), M. Prod'homme, juge adjoint audit tribunal.

Juge adjoint au tribunal de première instance de la Seine, M. Jegou, substitut adjoint du procureur de la République près ledit tribunal, en congé de longue durée, en remplacement de M. Prod'homme.

Juge au tribunal de première instance de la Seine (poste créé), M. Larrieu, procureur de la République près le tribunal de première instance d'Orléans.

Juge au tribunal de première instance de la Seine (poste créé), M. Curbelier, vice-président du tribunal de première instance du Havre.

Juge au tribunal de première instance de la Seine (poste créé), M. Jacomet, juge adjoint audit tribunal.

Juge adjoint au tribunal de première instance de la Seine, sur sa demande, M. Alberge, vice-président au tribunal de première instance de Rouen, en remplacement de M. Jacomet.

Juge au tribunal de première instance de la Seine (poste créé), M. Millerand, juge adjoint audit tribunal.

Juge adjoint au tribunal de première instance de la Seine, M. Corbière, juge d'instruction au tribunal de première instance de Marseille, en remplacement de M. Millerand.

Conseiller à la cour d'appel de Basse-Terre, M. Didier, vice-président au tribunal de première instance d'Auxerre, en remplacement de M. Bove, qui a été détaché au tribunal mixte immobilier de Tunisie.

Conseiller à la cour d'appel de Poitiers, M. Tschiember, juge de 1re classe mis à la disposition du ministre des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes), en remplacement de M. Bertrand, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Président du tribunal de première instance de Thonon, sur sa demande, M. Croize, juge au tribunal de première instance de Béthune, en remplacement de M. Trauttmann, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Juge de 3e classe au tribunal de première instance de Millau, M. Capsie, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Montpellier, en remplacement de M. Dufour, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Chalons-sur-Marne.

Juge de 3e classe au tribunal de première instance de Saint-Denis, M. Roubaud, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Saint-Denis, en remplacement de M. Lambert, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Tunis.

Juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Montpellier, sur sa demande, M. Ricard, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Riom.

Juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel d'Aix, sur sa demande, M. Bry, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Rennes.

M. Tschiember, nommé conseiller à la cour d'appel de Poitiers, par le présent décret, sera à compter de son installation dans lesdites fonctions, maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes).

Décret du 21 juillet 1952 maintenant un magistrat en position de détachement.

Par décret en date du 21 juillet 1952, M. Leussier, avocat général de cour d'appel, est maintenu, du 26 novembre 1948 au 1er octobre 1952, en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, pour exercer des fonctions administratives auprès de la résidence générale de la République française au Maroc.

Décret portant nomination de magistrat.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 juillet 1952: page 7305, 2e colonne, 52e ligne, au lieu de: « cour d'appel de Toulon », lire: « cour d'appel de Toulouse ».

Décret du 21 juillet 1952 portant nomination de suppléants de juges cantonaux dans le ressort de la cour d'appel de Colmar.

Par décret en date du 21 juillet 1952, sont nommés suppléants du juge cantonal de:

Cernay: M. Samson (Joseph-Louis), en remplacement de M. Gossel, décédé.

Sélestat: M. Reisacher (Robert-Louis-Gustave) en remplacement de M. Geny, atteint par la limite d'âge.

Décret du 21 juillet 1952 portant nomination d'un suppléant de juge cantonal dans le ressort de la cour d'appel de Colmar.

Par décret en date du 21 juillet 1952, est nommé suppléant au juge cantonal de Haguenau, M. Wendling (Alfred-Victor), en remplacement de M. Frankhauser, atteint par la limite d'âge.

Décret du 21 juillet 1952 conférant l'honoriat à un ancien suppléant de juge cantonal.

Par décret en date du 21 juillet 1952, M. Feltz (Xavier), ancien suppléant du juge cantonal de Schiltigheim, est nommé juge de paix honoraire.

Décret du 21 juillet 1952 conférant l'honoriat à d'anciens magistrats consulaires.

Par décret en date du 21 juillet 1952, l'honoriat est conféré à:

M. Camill (Bertrand-Jean-Mathieu), ancien président du tribunal de commerce de Toulouse (Haute-Garonne).

M. Charraire (Jules-Gabriel-Marie), ancien président du tribunal de commerce de Brioude (Haute-Loire).

M. Coudurier (Ernest), ancien président du tribunal de commerce de Chambéry (Savoie).

M. Francescoli (Alfred-Vincent), ancien président du tribunal de commerce de Chambéry (Savoie).

M. Fusch (Jean-Charles-Pierre), ancien président du tribunal de commerce de Marennes (Charente-Maritime).

M. Garnier (André-Alfred-Louis-Valentin), ancien président du tribunal de commerce du Mans (Sarthe).

M. Guimard (Paul-Louis-Eugène), ancien président du tribunal de commerce de Saintes (Charente-Maritime).

M. Guyot (Jean-Marie-Frédéric), ancien président du tribunal de commerce de Dax (Landes).

M. Hamelin (Eugène-Albert), ancien président du tribunal de commerce de Mayenne (Mayenne).

M. Hamery (Alfred-Eugène), ancien président du tribunal de commerce de Laval (Mayenne).

M. Journel (Louis-Marie), ancien président du tribunal de commerce de Saint-Quentin (Aisne).

M. Laberie (Ernest), ancien président du tribunal de commerce de Toulouse (Haute-Garonne).

M. Lachaux (Eugène-Charles), ancien président du tribunal de commerce de Beaune (Côte-d'Or).

M. Legrand (Paul-Fernand), ancien président du tribunal de commerce d'Abbeville (Somme).

M. Mabille de Poncheville (Henri-Marie-Joseph), ancien président du tribunal de commerce de Valenciennes (Nord).

M. Mauny (Emile-Edmond), ancien président du tribunal de commerce de Compiègne (Oise).

M. Nicolas (Paul-Maurice), ancien président du tribunal de commerce de Bar-le-Duc (Meuse).

M. Petit (Henri-Lucien-Frédéric), ancien président du tribunal de commerce d'Amiens (Somme).

M. Riche (Julien-Eugène), ancien président du tribunal de commerce de Compiègne (Oise).

M. Simon (Etienne), ancien président du tribunal de commerce de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

M. Somon (Henri-Albert-Benjamin), ancien président du tribunal de commerce de Vervins (Aisne).

M. Tondu (Lucien), ancien président du tribunal de commerce de Romorantin (Loir-et-Cher).

M. Turquand (Pierre-Charles-François), ancien président du tribunal de commerce de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

M. Weil (Jean-Albert-Elie), ancien président du tribunal de commerce de Valenciennes (Nord).

M. Beillard (Frédéric-Albert-Alexandre), ancien juge au tribunal de commerce du Mans (Sarthe).

M. Brisard (François-Joseph-Marie), ancien juge au tribunal de commerce de Laval (Mayenne).

M. Charmot (Francisque-Marie-Joseph), ancien juge au tribunal de commerce de Nevers (Nièvre).

M. Fricot (Louis-François-Jean-Marie), ancien juge au tribunal de commerce de Laval (Mayenne).

M. Laroche (Jean-Marie-Joseph), ancien juge au tribunal de commerce de Laval (Mayenne).

M. Leroy (Louis-Auguste), ancien juge au tribunal de commerce du Mans (Sarthe).

M. Marcou (Joseph-Marie), ancien juge au tribunal de commerce de Laval (Mayenne).

M. Mene (Lucien-Clément), ancien juge au tribunal de commerce de Laval (Mayenne).

M. Porraz (Louis-Eugène), ancien juge au tribunal de commerce de Chambéry (Savoie).

M. Sosson (Julien-Marie-Léonklas), ancien juge au tribunal de commerce de Laval (Mayenne).

Décret du 21 juillet 1952 portant nomination de greffiers.

Par décret en date du 21 juillet 1952, est nommé greffier au tribunal cantonal de Wissembourg, M. Kueny (Paul), commis greffier à ce même tribunal, en remplacement de M. Bumb, décédé.

Décret du 22 juillet 1952 portant délégation au tribunal militaire de Paris.

Par décret du 22 juillet 1952, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, sont délégués au tribunal militaire permanent de Paris, pour y remplir les fonctions de substitut du juge d'instruction:

M. Michel, juge d'instruction adjoint au tribunal de première instance de la Seine.

M. Duval, juge d'instruction de 1re classe, détaché au tribunal de première instance de la Seine.

Décret du 23 juillet 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 23 juillet 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, et sur la présentation du Conseil supérieur de la magistrature, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 8 juillet 1952 portant que la promotion comprise au présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. Falco (Robert), conseiller honoraire à la cour de cassation. Officier du 23 août 1947. Titres exceptionnels.

Décret du 23 juillet 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 23 juillet 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, et sur la présentation du Conseil supérieur de la magistrature, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 8 juillet 1952 portant que la promotion comprise au présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. Bourgain (Jean-Mathieu-Pierre), premier président honoraire de la cour d'appel de Besançon. Officier du 23 août 1947. Titres exceptionnels.

Décret du 23 juillet 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 23 juillet 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, et sur la présentation du Conseil supérieur de la magistrature, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 8 juillet 1952 portant que la promotion comprise au présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. Escudier (Jean-Paul-Raymond), prémier président honoraire de la cour d'appel de Toulouse. Officier du 17 août 1948. Titres exceptionnels.

Décret du 23 juillet 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 23 juillet 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, et sur la présentation du Conseil supérieur de la magistrature, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 8 juillet 1952 portant que la promotion comprise au présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Roland (Pierre-Amédée), premier président de la cour d'appel de Lyon. Chevalier du 25 décembre 1945. Titres exceptionnels.

Décret du 23 juillet 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 23 juillet 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 5 février 1952 portant que la promotion comprise au présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Costa (Jean-Louis), directeur du personnel et de la comptabilité au ministère de la justice. Chevalier du 8 janvier 1947. Titres exceptionnels.

Décret du 23 juillet 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 23 juillet 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 8 juillet 1952 portant que la promotion comprise au présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Gerthoffer (Charles-Alexandre), substitut du procureur général près la cour d'appel de Paris. Chevalier du 5 août 1946. Titres exceptionnels.

Décret du 23 juillet 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 23 juillet 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 8 juillet 1952 portant que la promotion comprise au présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Beauchesne (Henry), ancien président du tribunal de commerce de la Seine. Chevalier du 25 juin 1947. Titres exceptionnels.

Décret du 23 juillet 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 23 juillet 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, vu les déclarations du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 8 juillet 1952 portant que les promotions et nominations comprises au présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Dorget (Jules-Louis), ancien président du tribunal de commerce d'Epinal. Chevalier du 5 mai 1926.

Gommand (Henry), président du tribunal de commerce de Lyon. Chevalier du 1er juin 1920.

Au grade de chevalier.

MM.

Gandilliot (Marcel-Jules-Gaston), ancien président de chambre au tribunal de commerce de la Seine; 48 ans de pratique commerciale et de services militaires, dont 14 ans de magistrature consulaire.

Salle (Jean-Aristide-Etienne), ancien président de chambre au tribunal de commerce de la Seine; 25 ans de pratique commerciale et de services militaires, dont 14 ans de magistrature consulaire.

Barthélemy (Emile-Léon), président du tribunal de commerce de Saint-Dizier; 34 ans de pratique commerciale et de services militaires, dont 17 ans 6 mois de magistrature consulaire.

Lachique (Joseph-Clément), président du tribunal de commerce de Bayonne; 57 ans de pratique commerciale et de services militaires, dont 14 ans de magistrature consulaire.

Poggi (Gaëtan-Joseph-André), juge au tribunal de commerce de Bastia; 47 ans de pratique commerciale et de services militaires, dont 15 ans de magistrature consulaire.

Tabardel (Henri-Baptiste-Joseph), président du tribunal de commerce de Rodez; 42 ans de pratique commerciale, dont 16 ans 6 mois de magistrature consulaire.

Décret du 23 juillet 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 23 juillet 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, vu les déclarations du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 8 juillet 1952 portant que les promotions et nominations comprises au présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Demolliens (Maurice-Henri-Anselme), avocat à la cour d'appel de Paris, membre du bureau d'assistance judiciaire près la cour d'appel de Paris. Chevalier du 20 juillet 1932.

Jacq (Fernand-Lucien-Frédéric), avocat à la cour d'appel de Paris, membre du bureau d'assistance judiciaire près la cour d'appel de Paris. Chevalier du 24 août 1931.

Au grade de chevalier.

MM.

Rouvière (Jean-Gabriel-Marie), avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation, membre du bureau d'assistance judiciaire près le conseil d'Etat et la cour de cassation; 31 ans d'exercice civil et de services militaires.

Berton (Henry-Marcel), avocat à la cour d'appel de Paris, membre du bureau d'assistance judiciaire près la cour d'appel de Paris; 28 ans d'exercice civil et de services militaires.

Marcel (Léon-Constant-Antoine-Cornil), avocat au barreau de Dunkerque, membre du bureau d'assistance judiciaire près le tribunal de Dunkerque; 30 ans 2 mois d'exercice civil et de services militaires.

Laurent (Louis-Joseph), notaire honoraire, membre du bureau d'assistance judiciaire près le tribunal de Cognac; 38 ans 3 mois d'exercice civil et de services militaires.

Décret du 23 juillet 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 23 juillet 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, et sur la présentation du Conseil supérieur de la magistrature en ce qui concerne les magistrats du siège, vu les déclarations du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 8 juillet 1952 portant que les promotions et nominations comprises au présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. Toulée (Jean-Ernest-Marie), conseiller d'Etat. Officier du 10 janvier 1939.

Au grade d'officier.

MM.

Lassagnet (Alfred-Alphonse-Marcel), chef de service à l'Assemblée de l'Union française. Chevalier du 16 juin 1920.

Daulet (Emile-Pierre), premier président de la cour d'appel de Colmar. Chevalier du 27 décembre 1934.

Rodiere (Pierre-Joseph-Yves), premier président de la cour d'appel de Chambéry, détaché au tribunal mixte de Tanger. Chevalier du 7 août 1931.

Gay (Léon-Charles-André), conseiller à la cour d'appel de Paris. Chevalier du 2 janvier 1939.

Rogier (Charles-Jean), conseiller à la cour d'appel de Paris. Chevalier du 31 décembre 1937.

Brunet (Isidore-Sébastien-Marius), procureur de la République près le tribunal de première instance du Mans. Chevalier du 13 mars 1933.

Coudert (Pierre-Joseph-Henri), conseiller à la cour d'appel de Nancy. Chevalier du 25 mars 1937.

Hugues (Pierre-Edmond), conseiller à la cour d'appel de Poitiers. Chevalier du 30 juin 1937.

Flament (Roger-Léopold-Daniel), juge de paix du canton de Lens. Chevalier du 4 septembre 1930.

Greletty-Rosviel (Jacques-Ambroise), avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation. Chevalier du 24 décembre 1938.

Gabriel (Pierre-Eugène), avocat à la cour d'appel de Paris. Chevalier du 4 avril 1936.

Leroy (Pierre-Joseph), avocat à la cour d'appel de Paris. Chevalier du 2 janvier 1935.

Berte (Joseph-Emmanuel-Hippolyte), avocat à la cour d'appel de l'Ort-de-France. Chevalier du 11 juin 1937.

Laulier (Pierre-Marie-Edouard), avocat au barreau de Privas. Chevalier du 16 juin 1929.

Delafon (Edouard-Lucien), notaire à Paris. Chevalier du 1er juillet 1928.

Pinton (Camille), notaire à Bonnat (Creuse). Chevalier du 9 août 1937.

Brisse (Marcel-François), notaire honoraire, membre bénévole du service social du ministère de la justice. Chevalier du 24 septembre 1934.

Au grade de chevalier.

MM.

Barbier (Raymond), chef de division au service des comptes rendus analytiques du Conseil de la République; 22 ans 1 mois de services civils et militaires.

Labes (Lucien), chef de division au service de la séance du Conseil de la République; 22 ans 2 mois de services civils et militaires.

Guintini (Paul-Marie), chef de service à l'Assemblée de l'Union française; 22 ans de services civils et militaires.

Mlle Pasmelot (Marguerite), administrateur adjoint à l'Assemblée nationale; 25 ans de services civils.

Tunc (René-Gaston), magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice; 23 ans de services civils et militaires.

Colomies (Louis), vice-président au tribunal de première instance de la Seine; 26 ans 8 mois de services civils.

Deglaire (Jean), vice-président au tribunal de première instance de la Seine; 40 ans de services civils et militaires.

Fleury (Jean-Gaston), vice-président au tribunal de première instance de la Seine; 31 ans de services civils et militaires.

Houpert (Louis), vice-président au tribunal de première instance de la Seine; 42 ans de services civils et militaires.

Escolier (Marc), juge d'instruction au tribunal de première instance de la Seine; 25 ans de services civils et militaires.

Gerbinis (Marcel-Louis), juge d'instruction au tribunal de première instance de la Seine; 23 ans 5 mois de services civils et militaires.

Olmi (Achille-Joseph-François), juge d'instruction au tribunal de première instance de la Seine; 31 ans 1 mois de services civils.

Mellottée (Robert-Henri), substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine; 21 ans 8 mois de services civils.

Mongin (Pierre-Marie-Robert), substitut adjoint du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine; 24 ans de services civils et militaires.

Ballard (Frédéric-Edmond-Gustave), président de la cour d'appel d'Abidjan; 32 ans de services civils et militaires.

Brissaud (Jacques-Philippe), président de chambre à la cour d'appel de Limoges; 45 ans 2 mois de services civils et militaires.

Guillot (Emile-Jean), président de chambre à la cour d'appel de Dakar (chambre de Bamako); 23 ans 6 mois de services civils et militaires.

Voelckel (Paul-Jean-Albert), président de chambre à la cour d'appel de Rabat; 26 ans 2 mois de services civils et militaires.

Dechezelles (André-Gustave-Aristide), président du tribunal de première instance de Tunis; 21 ans 3 mois de services civils et militaires.

Girard (Henri-Robert), président du tribunal de première instance de Constantine; 25 ans de services civils et militaires.

Purnot (Pierre-Emile-Alexandre), président du tribunal de première instance de Dijon; 27 ans 7 mois de services civils.

Van Waetermeulen (Jean-Henri), président du tribunal de première instance de Saint-Etienne; 23 ans de services civils et militaires.

Brunhes (Louis-Marie-Henri), procureur de la République près le tribunal de première instance de Tunis; 23 ans 9 mois de services civils et militaires.

Caleb (Marcel-Juda), procureur de la République près le tribunal de première instance de Béthune; 22 ans 4 mois de services civils et militaires.

Charbonnier (Henri-Charles-Jules), avocat général près la cour d'appel de Rouen; 25 ans de services civils et militaires.

Cordier (Robert-Marie-Emile-Eugène), avocat général près la cour d'appel de Colmar; 24 ans 6 mois de services civils et militaires.

Destouet (Paul-Henri-Célestin), avocat général près la cour d'appel de Pau; 35 ans 6 mois de services civils et militaires.

Guérin-Villeaubreil (Henri-André-Louis), avocat général près la cour d'appel de Caen; 28 ans 2 mois de services civils et militaires.

Loignon (François-Eugène-Albert), avocat général près la cour d'appel d'Aix; 31 ans 9 mois de services civils et militaires.

Muracciole (Jocanthe-Joseph-Martial), avocat général près la cour d'appel d'Alger; 30 ans de services civils et militaires.

Alauze (Edmond-Pierre-Victor), conseiller à la cour d'appel de Montpellier; 32 ans de services civils et militaires.

Bucher (Joseph), conseiller à la cour d'appel de Rouen; 40 ans de services civils et militaires.

Gleizes (Pierre-Louis-Léopold-Georges), conseiller à la cour d'appel de Bordeaux; 24 ans 6 mois de services civils et militaires.

Clodinon (Jules-François-Marie-René), conseiller à la cour d'appel de Besançon; 41 ans de services civils et militaires.

Guignes (Maurice-Antonin-Jean-Firmin), conseiller à la cour d'appel de Bastia; 40 ans 11 mois de services civils et militaires.

Guiliot (Denis-Jacques-Louis-Joseph), conseiller à la cour d'appel de Chambéry; 23 ans 6 mois de services civils et militaires.

Julian (Jean-Pierre-Joseph), conseiller à la cour d'appel de Riom; 33 ans 4 mois de services civils et militaires.

Layneveze (Henri-Albert), conseiller à la cour d'appel d'Aix; 37 ans de services civils et militaires.

Le Roy (Henri-Victor), conseiller à la cour d'appel de Douai; 40 ans de services civils et militaires.

Mabelly (Arthur), conseiller à la cour d'appel d'Aix; 31 ans de services civils et militaires.

Meroc (Louis-Stanislas-Julien), conseiller à la cour d'appel de Toulouse; 25 ans 5 mois de services civils et militaires.

Nussy Saint-Saens (Marcel), conseiller à la cour d'appel de Bordeaux; 23 ans 6 mois de services civils et militaires.

Paget (Henri-Adolphe), conseiller à la cour d'appel d'Alger; 36 ans 10 mois de services civils et militaires.

De Peguilhan de Larboust (Bernard-Raoul-Urbain-Marie), conseiller à la cour d'appel de Poitiers; 26 ans de services civils et militaires.

Sibille (Jean-Marie-Justin), conseiller à la cour d'appel de Colmar; 35 ans de services civils et militaires.

Sirol (Louis-Marie-François-Joseph), substitut du procureur général près la cour d'appel d'Agen; 25 ans 1 mois de services civils et militaires.

Coquelin de Lisle (Antonini-Raymond), président du tribunal de première instance de Morlaix; 30 ans de services civils et militaires.

Demange (Victor-Emile), président du tribunal de première instance de Sarreguemines; 41 ans de services civils et militaires.

Fievet (Joseph-Marie-Henri-Auguste), président du tribunal de première instance de Meaux; 39 ans de services civils et militaires.

Lagarde (Jean), président du tribunal de première instance de Blida; 36 ans 1 mois de services civils et militaires.

Lemasson (Paul), président du tribunal de première instance de Lunéville; 32 ans de services civils et militaires.

Rieunier (Yves-Eugène-Marie-Georges), président du tribunal de première instance d'Oudjda; 40 ans 6 mois de services civils et militaires.

Bonniard (Michel-François-Louis), vice-président au tribunal de première instance de Nice; 39 ans de services civils et militaires.

Laurent (Hippolyte-Claude-Antoine-Marie-Louis), vice-président au tribunal de première instance de Lyon; 23 ans 1 mois de services civils et militaires.

Rioufol (Charles), vice-président au tribunal de première instance de Toulouse; 45 ans de services civils et militaires.

Remy (Joseph-Gabriel-Bernard), juge d'instruction au tribunal de première instance de Mulhouse; 43 ans de services civils et militaires.

Lefranc (Louis-Marie-Albert-André), juge de paix du 17e arrondissement de Paris; 49 ans de services civils et militaires.

Bataille (Pierre), suppléant du juge de paix de Nontron, avoué près le tribunal de première instance de Nontron; 45 ans d'exercice civil et de services militaires.

Becquerel (Maurice-Jacques-André), suppléant du juge de paix du 13e arrondissement de Paris, avocat à la cour d'appel de Paris; 51 ans d'exercice civil et de services militaires.

Laurent (Armand-Raymond-Augustin), suppléant du juge de paix du 17e arrondissement de Paris, avocat à la cour d'appel de Paris; 41 ans d'exercice civil.

Pitavy (Joseph), suppléant du juge de paix de Villeneuve-de-Berg, notaire à Villeneuve-de-Berg; 40 ans d'exercice civil et de services militaires.

Benoist (Maurice-Lucien), ancien président du conseil des prud'hommes de Saint-Nazaire, président du tribunal de commerce de Saint-Nazaire; 38 ans 8 mois d'exercice civil et de services militaires.

Chiarisoli (Antoine-François-Xavier), avocat à la cour d'appel de Paris; 27 ans 6 mois d'exercice civil et de services militaires.

Hamburger (Maurice-Alexandre), avocat à la cour d'appel de Paris; 32 ans d'exercice civil et de services militaires.

Lenard (André), avocat à la cour d'appel de Paris; 27 ans 4 mois d'exercice civil et de services militaires.

Rasse (Jean-Marie-Jules-Pierre), avocat à la cour d'appel de Paris; 38 ans d'exercice civil et de services militaires.

Baudouin (Nicolas-Paul-Jean-Marie-Victor), avocat à la cour d'appel de Rouen; 46 ans d'exercice civil et de services militaires.

Billey (Marie-Maurice), avocat à la cour d'appel de Besançon; 28 ans 6 mois d'exercice civil et de services militaires.

Bounel (Ernest-Jean), avocat à la cour d'appel de Bordeaux; 39 ans 11 mois d'exercice civil et de services militaires.

Julienne (Edmond-Charles-Joseph), avocat au barreau de Saumur; 47 ans d'exercice civil et de services militaires.

Clerico (Paul-Louis), avocat à la cour d'appel d'Aix; 50 ans d'exercice civil et de services militaires.

Pisier (Jules-Emile-Marie), avocat à la cour d'appel d'Amiens; 32 ans d'exercice civil et de services militaires.

Roujou (Marie-Jules-Robert), avocat au barreau de Condom (Gers); 43 ans 5 mois d'exercice civil et de services militaires.

Sabourin (Albert-Ernest-Antoine), avocat au barreau de Tours; 38 ans 6 mois d'exercice civil et de services militaires.

Stoeber (Gustave-Paul-Eric), avocat à la cour d'appel de Colmar; 38 ans d'exercice civil et de services militaires.

De Bodin de Saint-Laurent (Jean-Jacques-Louis), avoué près la cour d'appel de Pau; 48 ans 6 mois d'exercice civil et de services militaires.

Ferrand (Louis-Albert), avoué près la cour d'appel de Paris; 43 ans d'exercice civil et de services militaires.

Bouillon (Marcel-Raoul), notaire à Levroux (Indre); 29 ans 1 mois d'exercice civil et de services militaires.

Geoffroy (Pierre-Marius), notaire à Avignon; 32 ans d'exercice civil et de services militaires.

Magniliat (François-Antoine-André), notaire à Lyon; 45 ans d'exercice civil et de services militaires.

Porraz (Claudius-Félix), commissaire-priseur à Grenoble; 45 ans d'exercice civil et de services militaires.

Rogez (Maurice-René-Fernand-Onésime-Charles), huissier du tribunal de première instance de Pontoise; 41 ans d'exercice civil et de services militaires.

Alziary (Emile-Célestin), greffier du tribunal de commerce de Nice; 49 ans d'exercice civil et de services militaires.

Arque (Marc-Emile), greffier au tribunal de première instance de la Seine; 39 ans de services civils et militaires.

Obert (Edouard-Marie-Charles-Albert), chef adjoint du secrétariat du parquet de la Seine; 47 ans de services civils et militaires.

Martin (Roger), directeur de la circonscription pénitentiaire de Bordeaux; 25 ans 1 mois de services civils et militaires.

Karsenty (Messaoud), principal clerc de notaire à Alger; 53 ans d'exercice civil et de services militaires.

Roux (Gabriel-Paul-André), agréé près le tribunal de commerce de Tours; 48 ans 8 mois d'exercice civil et de services militaires.

Verlaguet (Firmin), expert comptable près la cour d'appel de Bordeaux; 43 ans d'exercice civil et de services militaires.

Décret du 23 juillet 1952 portant promotions et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 23 juillet 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, vu les déclarations du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 12 juillet 1952 portant que les promotions et la nomination comprises au présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

MM.

Perier (Louis-Joseph), procureur de la République près le tribunal de première instance d'Angoulême. Chevalier du 14 juillet 1938.

Boyer (Jean-Paulin-Auguste-Gérard), avocat à la cour d'appel de Bordeaux. Chevalier du 13 mars 1933.

Lemaire (Charles-Claude), liquidateur judiciaire syndic près le tribunal de commerce de la Seine. Chevalier du 10 octobre 1930.

Au grade de chevalier.

M. Grimaud (Alexandre-Marie-Gilbert), notaire à Limoges; 41 ans 6 mois d'exercice civil et de services militaires.

Conseil d'Etat.

Par arrêté du 22 juillet 1952, M. Emmanuel Rain, maître des requêtes au conseil d'Etat, est maintenu dans la position hors cadre pour une période complémentaire de trois ans, à compter du 8 juillet 1952, pour exercer les fonctions de directeur général de la population au ministère de la santé publique et de la population.

Par arrêté du 22 juillet 1952, M. Jean Legaret, auditeur au conseil d'Etat, est placé dans la position hors cadre, à compter du 6 juillet 1952, pour exercer son mandat de député à l'Assemblée nationale.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 3 juillet 1952 chargeant un conseiller des affaires étrangères des fonctions de conseiller d'ambassade.

Par décret en date du 3 juillet 1952, M. Rochereau de La Sablière (Bertrand-Edmond), conseiller des affaires étrangères de 1re classe, 1er échelon, chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 1re classe à l'ambassade de France à Ankara, est chargé du consulat général de France à Jérusalem, en remplacement de M. Neuville.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 21 juillet 1952 déclarant d'utilité publique l'expropriation d'un immeuble sis à Châtellerault (Vienne).

Par décret en date du 21 juillet 1952, a été déclarée d'utilité publique, en vue de l'installation des services du commissariat de police de Châtellerault (Vienne), l'expropriation, au bénéfice de la sûreté nationale, de l'immeuble, bâti et non bâti, sis en cette ville, 50, boulevard Blossac, et figurant sous les n°s 508 et 508 *p* de la section B du plan cadastral de la commune de Châtellerault.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 17 juillet 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 17 juillet 1952, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Massoni (Jean), pour faits de résistance.

Décret du 23 juillet 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 23 juillet 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. du Boscq de Beaumont (Guérin-Jean-Michel), officier de réserve interprète et du chiffre principal. Pour faits de résistance.

Décret du 23 juillet 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 23 juillet 1952, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promues ou nommées dans l'ordre national de la Légion d'honneur, les personnes dont les noms suivent:

DÉCORATIONS SANS TRAITEMENT

(Pour compter de la date de la signature du présent décret.)

Au grade de commandeur.

M. Peroni (Jacques), directeur du cabinet, officier du 3 janvier 1935; 33 ans de services militaires et civils.

Au grade d'officier.

M. Chelle (Jean-Louis), professeur à la faculté de pharmacie de Bordeaux, chevalier du 22 décembre 1926; 47 ans de services militaires et civils.

Au grade de chevalier.

MM.

Fouret (Emile-Louis), ingénieur chimiste; 27 ans de services militaires et civils.

Jacquet (Pierre-Armand), ingénieur contractuel de la marine; 23 ans de services militaires et civils.

Guével (Gustave-Pierre), chef de travaux des constructions navales en retraite; 34 ans de services militaires et civils.

Derrien (Auguste-Eugène), ingénieur aux chantiers Augustin-Normand, au Havre; 43 ans de services militaires et civils.

Décret du 23 juillet 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 23 juillet 1952, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été nommée dans l'ordre national de la Légion d'honneur la personne dont le nom suit:

DÉCORATION SANS TRAITEMENT

(Pour compter de la date de la signature du présent décret.)

Au grade de chevalier.

M. Couturaud (Emile), ingénieur; 42 ans de services militaires et civils.

Décret du 23 juillet 1952 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 23 juillet 1952, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promue ou nommées dans l'ordre national de la Légion d'honneur les personnes dont les noms suivent:

DÉCORATIONS SANS TRAITEMENT

(Pour compter de la date de la signature du présent décret.)

Au grade d'officier.

M. Drevet (Alexandre-Joseph), directeur général des ateliers de constructions électriques de Delle, chevalier du 28 mai 1935; 38 ans de services militaires et civils.

Au grade de chevalier.

MM.

Lau-Calui (Georges-Gabriel), industriel; 28 ans de services militaires et civils.

Pieroni (Jean-Baptiste), agent administratif principal de 1re classe des constructions et armes navales en retraite; 30 ans de services militaires et civils.

Casalonga (Joseph), commissaire de police; 31 ans de services militaires et civils.

Tansini (Louis-Albert), entrepreneur de travaux publics; 15 ans de services militaires et civils.

Quentin (André-Charles), agent technique principal de 2e classe du commissariat de la marine; 31 ans de services militaires et civils.

Bouguen (Joseph-Marie), adjoint administratif de 1re classe de la marine; 32 ans de services militaires et civils.

Carré (Richard-Marie-Hubert), administrateur de sociétés; 33 ans de services militaires et civils.

Abbe (Pierre-Eugène), directeur général de la manufacture d'accumulateurs de la Compagnie générale d'électricité; 28 ans de services militaires et civils.

Décret n° 52-877 du 21 juillet 1952 modifiant certaines dispositions du décret n° 51-313 du 6 mars 1951 concernant les militaires de carrière servant au Maroc.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale, du ministre du travail et de la sécurité sociale et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret n° 50-1462 du 28 novembre 1950 portant extension et adaptation aux militaires de carrière servant au Maroc des dispositions du décret du 3 octobre 1949;

Vu le décret n° 51-313 du 6 mars 1951 fixant les modalités d'application du décret du 28 novembre 1950 précédent; ensemble le décret subséquent n° 51-1263 du 5 novembre 1951 modifiant certaines dispositions du décret du 6 mars 1951,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 1er du décret n° 51-313 du 6 mars 1951 susvisé est modifié ainsi qu'il suit:

« Les militaires définis aux alinéas 1° et 2° de l'article 1er du décret n° 49-1377 du 3 octobre 1949, lorsqu'ils servent ou résident au Maroc, payent une cotisation, qui est assise sur l'en-

semble de leurs émoluments, à l'exception des indemnités à caractère familial ou résidentiel, de l'indemnité pour charges militaires et de la majoration spéciale de l'Afrique du Nord, et dans la limite du plafond fixé à l'article 5 du décret n° 50-1450 du 25 novembre 1950.

« Cette cotisation est fixée, à titre provisoire et d'expérience, à 2,50 p. 100 desdits émoluments.

« L'Etat verse, de son côté, une cotisation égale à celle des bénéficiaires énumérés au présent article ».

Art. 2. — L'article 2 du décret n° 51-313 du 6 mars 1951 susvisé est modifié ainsi qu'il suit:

« La cotisation due par les militaires visés à l'alinéa 3° de l'article 1er du décret du 3 octobre 1949 et par les veuves titulaires d'une pension du chef de leur époux, lorsque les intéressés résident ou séjournent au Maroc, est fixée, à titre provisoire et d'expérience, à 1,25 p. 100 du montant de leur pension ou solde et des indemnités qui s'y rattachent, à l'exception des prestations familiales et dans la limite du plafond prévu à l'article 1er du présent décret.

« L'Etat verse, de son côté, une cotisation égale à celle des bénéficiaires énumérés au présent article ».

Art. 3. — Le premier alinéa de l'article 6 du décret n° 51-313 susvisé est modifié ainsi qu'il suit:

« Le décès d'un militaire à solde mensuelle visé à l'article 1er du présent décret, âgé de plus de soixante ans et non encore admis à faire valoir ses droits à la retraite, ouvre droit à un capital-décès égal à trois fois le montant de la dernière solde mensuelle augmentée de la totalité des indemnités accessoires (autres que la majoration spéciale de l'Afrique du Nord et les avantages résidentiels ou familiaux), à l'exclusion des indemnités pour charges militaires et de celles qui étaient attachées à l'exercice de la fonction ou qui avaient le caractère de remboursement de frais. Ce capital-décès ne peut être supérieur à 102.000 F ».

Art. 4. — Les dispositions du présent décret prendront effet du 1er janvier 1952.

Art. 5. — Le ministre de la défense nationale, le ministre du travail et de la sécurité sociale et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juillet 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de la défense nationale,

R. PLEVEN.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

PIERRE GARET.

Le secrétaire d'Etat au budget,

JEAN-MOREAU.

Décret n° 52-878 du 21 juillet 1952 modifiant certaines dispositions du décret n° 51-314 du 6 mars 1951 concernant les militaires de carrière servant en Tunisie.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale, du ministre du travail et de la sécurité sociale et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret n° 50-1463 du 28 novembre 1950 portant extension et adaptation aux militaires de carrière servant en Tunisie des dispositions du décret du 3 octobre 1949;

Vu le décret n° 51-314 du 6 mars 1951, fixant les modalités d'application du décret du 28 novembre 1950 précédent, ensemble le décret subséquent n° 51-1264 du 5 novembre 1951 modifiant certaines dispositions du décret du 6 mars 1951,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 1er du décret n° 51-314 du 6 mars 1951 susvisé est modifié ainsi qu'il suit:

« Les militaires définis aux alinéas 1° et 2° de l'article 1er du décret n° 49-1377 du 3 octobre 1949, lorsqu'ils servent ou résident en Tunisie, payent une cotisation, qui est assise sur l'ensemble de leurs émoluments, à l'exception des indemnités à caractère familial ou résidentiel, de l'indemnité pour charges militaires et de la majoration spéciale de l'Afrique du Nord, et dans la limite du plafond fixé à l'article 5 du décret n° 50-1450 du 25 novembre 1950.

« Cette cotisation est fixée, à titre provisoire et d'expérience, à 2,50 p. 100 desdits émoluments.

« L'Etat verse, de son côté, une cotisation égale à celle des bénéficiaires énumérés au présent article ».

Art. 2. — L'article 2 du décret n° 51-314 du 6 mars 1951 susvisé est modifié ainsi qu'il suit:

« La cotisation due par les militaires visés à l'alinéa 3° de l'article 1er du décret du 3 octobre 1949 et par les veuves titulaires d'une pension du chef de leur époux, lorsque les intéressés résident ou séjournent en Tunisie, est fixée, à titre provisoire et d'expérience à 1,25 p. 100 du montant de leur pension ou solde et des indemnités qui s'y rattachent, à l'exception des prestations familiales et dans la limite du plafond prévu à l'article 1er du présent décret.

« L'Etat verse, de son côté, une cotisation égale à celle des bénéficiaires énumérés au présent article ».

Art. 3. — Le premier alinéa de l'article 6 du décret n° 51-314 susvisé est modifié ainsi qu'il suit:

« Le décès d'un militaire à solde mensuelle visé à l'article 1er du présent décret, âgé de plus de soixante ans et non encore admis à faire valoir ses droits à la retraite, ouvre droit à un capital décès égal à trois fois le montant de la dernière solde mensuelle augmentée de la totalité des indemnités accessoires (autres que la majoration spéciale de l'Afrique du Nord et les avantages résidentiels ou familiaux) à l'exclusion des indemnités pour charges militaires et de celles qui étaient attachées à l'exercice de la fonction ou qui avaient le caractère de remboursement de frais. Ce capital-décès ne peut être supérieur à 102.000 F ».

Art. 4. — Les dispositions du présent décret prendront effet du 1er janvier 1952.

Art. 5. — Le ministre de la défense nationale, le ministre du travail et de la sécurité sociale et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juillet 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de la défense nationale,

R. PLEVEN.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

PIERRE GARET.

Le secrétaire d'Etat au budget,

JEAN-MOREAU.

Décret n° 52-879 du 21 juillet 1952 modifiant et complétant le décret n° 51-1917 du 19 novembre 1951 portant création d'un corps d'attachés du contrôle de l'administration de la marine.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine,

Vu la loi du 22 mars 1902 portant organisation du corps du contrôle de l'administration de la marine, ensemble les textes qui l'ont modifiée;

Vu la loi du 13 juillet 1927 sur l'organisation générale de l'armée, et notamment l'article 40;

Vu la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée, et notamment l'article 52;

Vu la loi du 13 décembre 1932 relative au recrutement de l'armée de mer, et notamment les articles 82 et 93;

Vu le décret du 4 octobre 1930 portant règlement d'administration publique sur le statut des affectés spéciaux;

Vu le décret du 25 juillet 1933 portant règlement d'administration publique relatif au cadre des assimilés spéciaux de l'armée de mer;

Vu le décret n° 51-260 du 28 février 1951 portant règlement d'administration publique concernant les affectations spéciales;

Vu le décret n° 51-1917 du 19 novembre 1951 portant création d'un corps d'attachés du contrôle de l'administration de la marine,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret susvisé du 19 novembre 1951 portant création d'un corps d'attachés du contrôle de l'administration de la marine est modifié et complété ainsi qu'il suit:

« *Art.* 3. — Le texte de l'article est ainsi complété *(in fine)*: « ... et appartenant au moins à la 8e classe d'âge de la première réserve ».

« *Art. 6.* — Le dernier alinéa de l'article est ainsi modifié :

« Toutefois :

« L'ancienneté dans le grade d'officier de réserve dans les armes et services compte pour l'avancement dans le corps des attachés du contrôle ;

« Les attachés qui réunissent les conditions de services prévues par l'arrêté visé à l'article 3 pour une nomination directe au grade supérieur peuvent être nommés attachés principaux ».

« *Art. 8* (nouveau). — Les attachés du contrôle appartenant aux réserves des armées de terre, de mer ou de l'air peuvent être astreints à des périodes d'exercice ».

L'article 8 devient article 9.

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la marine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juillet 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat à la marine,
JACQUES GAVINI.

Décret du 21 juillet 1952 portant nomination dans l'armée active.

Par décret en date du 21 juillet 1952, sont nommés à titre définitif, pour prendre rang du 1er juillet 1952 :

TROUPES COLONIALES

ACTIVE

Au grade d'intendant militaire adjoint.

M. Boulliat (Henri-Charles), capitaine d'artillerie coloniale.
M. Heitz (Jean), capitaine d'infanterie coloniale.
M. Arents (Robert-Paul-André), capitaine d'infanterie coloniale.
M. Genest (Bernard-Maurice-Alexandre), capitaine d'infanterie coloniale.
M. Dardenne (Jules-Guillaume), capitaine d'administration de l'intendance coloniale.

Décret du 21 juillet 1952 portant nominations, promotions, changement d'arme (armée de terre, réserves).

Par décret en date du 21 juillet 1952 :

Sont nommés dans les cadres des officiers de réserve avec leur grade et date de prise de rang, à compter de la date à laquelle ils ont été rayés des cadres de l'armée active :

TROUPES METROPOLITAINES

Génie.

Avec le grade de colonel.

M. Pommerie (Aimé-Charles-Ulysse).

Avec le grade de lieutenant-colonel.

M. Montcharmont (Georges-Marie-Jean).

Service des bâtiments.

CADRE DES ADJOINTS

Avec le grade de commandant.

M. Armand (Henri-René).

Avec le grade de capitaine.

MM. Balland (Louis-Adrien), Costa (Maurice), Petit (Robert-Eugène).

Service des matériels.

(Subdivision Artillerie.)

CADRE DES INGÉNIEURS

Avec le grade de colonel.

M. d'Anselme (Jean-Claude), forces françaises en Allemagne.
M. Rison (Martial-Jean), 5e région militaire.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Avec le grade de lieutenant-colonel.

M. Depaule (Joseph-Emilien), 5e région militaire.
M. Didon-Robin (Jean-Marie), 7e région militaire.
M. Fidelle (René-Paul), 1re région militaire.

Avec le grade de commandant.

M. James (Henri-Joseph), 9e région militaire.

Avec le grade de capitaine.

M. Denoyelle (Maurice-Alphonse), 2e région militaire.
M. Le Lièvre (Georges-Edmond), troupes du Maroc.
M. Mallet (Pierre-Edouard), 5e région militaire.
M. Rosecchi (Antoine-Marie), 1re région militaire.

Avec le grade de lieutenant.

M. Ribaud (Fernand), 6e région militaire.
M. Sonntag (Camille), troupes de Tunisie.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Avec le grade de lieutenant-colonel.

M. Connat (Roger-Albert), 1re région militaire.

Avec le grade de commandant.

M. Delassus (Henri-Joseph), 2e région militaire.

Avec le grade de capitaine.

M. Calves (Yves-Marie), 3e région militaire.
M. Laville (Gaston), 4e région militaire.
M. Pepy (Louis), 4e région militaire.
M. Wermeille (Camille-Gustave), troupes de Tunisie.

Avec le grade de lieutenant.

M. Chertier (Maurice-Raymond), 10e région militaire.
M. Dewynter (Paul-Victor), 7e région militaire.
M. Digeaux (René-Ernest), 2e région militaire.
M. Frayssines (Eugène), troupes du Maroc.
M. Palluel (Emile-Alphonse), 10e région militaire.
M. Schlegel (Joseph-Albert), 2e région militaire.
M. Thierry (Marcel-Louis), 7e région militaire.
M. Thomas (Gaston-Jean), 7e région militaire.

TROUPES COLONIALES

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Avec le grade de commandant.

M. Huet (Francis-Louis), 1re région militaire.

Infanterie.

Avec le grade de chef de bataillon.

M. Poulet (Jean-Léon-Lucien), subdivision de Paris.
M. Lannuzel (Louis-Claude), subdivision de Vannes.
M. Faure (André), subdivision de Bordeaux.
M. Ronsin (Marcel-Joseph-Marie-Jules), subdivision de Toulon

Service de santé.

MÉDECINE

Avec le grade de médecin lieutenant-colonel.

M. Goux (Henri), 1e région militaire.
M. Guibert (Jean-Maurice), 4e région militaire.
M. Allard (Jean-Claude-René), 9e région militaire.
M. Bonavita (Philippe-Camille), 9e région militaire.

Avec le grade de médecin commandant.

M. Chazel (Olivier-Léon), 9e région militaire.

Sont promus:

TROUPES METROPOLITAINES

Service des matériels.

(Subdivision Artillerie.)

Au grade de lieutenant.

Les sous-lieutenants:

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

5e région militaire.

(Pour compter du 1er décembre 1951.)

MM. Blaties (Georges-Gilbert), Durand (Pierre-Bertrand), Lauzeral (Roger-Jacques), Marrot (Pierre-Alexandre), Sabathier (Louis-Jean).

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

3e région militaire.

(Pour compter du 23 juin 1952.)

M. Henneguelle (Gérard-Paul-Alfred).

5e région militaire.

(Pour compter du 1er décembre 1951.)

M. Pascal (Marceau-Théophile).

9e région militaire.

(Pour compter du 25 septembre 1949.)

M. Reynaud (Maurice-Louis).

Extrême-Orient.

(Pour compter du 11 juin 1952.)

M. Durupt (Jules-Marie-Honoré).

(Pour compter du 13 juin 1952.)

M. Lidoire (Jean-Georges).

Sont admis sur leur demande, par voie de changement d'arme, avec leur grade et leur ancienneté de grade, dans les armes ou services ci-après désignés:

TROUPES METROPOLITAINES

Génie.

Lieutenants.

MM.
Carraz (Camille-Jean-François), venant de l'infanterie.
Hiriart (Jean-Eugène-Jacques), venant de l'arme blindée et de la cavalerie.

Sous-lieutenants.

MM.
Barbet (Georges-Aimable-Joseph), venant de l'infanterie.
Raynal (Georges-Jean), venant de l'infanterie.

Service des matériels.

(Subdivision Artillerie.)

CADRES INGÉNIEURS

Capitaine.

M. Lesage (André-Henri), 8e région militaire (venant de l'artillerie).

Lieutenants.

MM.
Le Blanc (Jacques-Pierre), 1re région militaire (venant de l'infanterie).
Lion (Philippe-Henri), 2e région militaire (venant de l'artillerie).
Llor (Antoine), 1re région militaire (venant de l'artillerie).

Sous-lieutenant.

M. Chauve (Raymond-Auguste), 4e région militaire (venant de l'artillerie).

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Lieutenants.

MM.
L'Haridon (Pierre-Marie), 3e région militaire (venant de l'infanterie).
Preau (André-Hilaire), troupes de Tunisie (venant de l'infanterie).

Sous-lieutenant.

M. Monnereau (Armand-Louis), 1re région militaire (venant de l'infanterie).

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Lieutenant d'administration.

M. Beal (Jean-Louis), 8e région militaire (venant du service de santé).

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Lieutenants.

MM.
Asnard (Roland-Joseph-Jean-Marie), en situation d'activité en Indochine (venant de l'infanterie).
Caille (Emmanuel-Jules-Lucien), en situation d'activité en Indochine (venant de l'infanterie). (Régularisation.)

Sous-lieutenant.

M. Moroz (Henri-Bernard), en situation d'activité en Indochine (venant de l'infanterie).

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Lieutenant.

M. Claret (Pierre-Marie), subdivision de Versailles (venant de l'infanterie coloniale).

Service de santé.

Capitaine d'administration.

M. Parrot (Jacques-Eugène-Michel), 8e région militaire (venant du service de santé métropolitain).

Sont admis d'office par voie de changement d'arme avec leur grade et leur ancienneté de grade, dans les armes ou services ci-après désignés:

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Lieutenant-colonel.

M. Griolet (Edmond-Désiré), Afrique occidentale française. — Togo (venant de l'infanterie).

Capitaine.

M. Lefèvre (Armand), Afrique occidentale française. — Togo (venant de l'infanterie).

Lieutenants.

MM.
Bon (Jacques-Marcel-Pierre), Antilles. — Guyane (venant de l'infanterie).
Courchinoux (Joseph), Antilles. — Guyane (venant de l'infanterie).
Pebtais (Georges-Louis), Antilles. — Guyane (venant de l'infanterie).
Lemoine (Pierre-Georges-Marie), Antilles. — Guyane (venant de l'infanterie).
Sauvage (Jean-Henri-Elysée), Antilles. — Guyane (venant de l'infanterie).
Thomassin (Maurice-Constant-André), Antilles. — Guyane (venant de l'arme blindée et cavalerie).

Sous-lieutenants.

MM.
Acolas (Pierre-Léon-Gilbert), Afrique équatoriale française. — Cameroun (venant de l'arme blindée et cavalerie).
Antoni (Robert-Gabriel-Jean), Afrique occidentale française. — Togo (venant de l'infanterie).
Binon (Jean-Raoul), Afrique équatoriale française. — Cameroun (venant de l'infanterie).
Brajot (Guy-Henri), Afrique occidentale française. — Togo (venant de l'infanterie).
Daisson (Michel-Jacques-Etienne), Afrique occidentale française. — Togo (venant de l'arme blindée et cavalerie).

De La Bussière (Jean-Claude), Afrique équatoriale française. — Cameroun (venant de l'infanterie).
Etienne (Jean-Eugène-Emile), Afrique occidentale française. — Togo (venant de l'infanterie).
Fagneux-Legrand (Guy-Georges-Eugène-Marie), Afrique équatoriale française. — Cameroun (venant de l'arme blindée et cavalerie).
Fournier (Gérard-Albert-Dominique), Afrique occidentale française. — Togo (venant de l'arme blindée et cavalerie).
Garreau (André-Henri), Antilles. — Guyane (venant de l'infanterie).
Gillard (Jacques-Marie), Afrique occidentale française. — Togo (venant de l'infanterie).
Hee (Pierre-Jacques-Marie), Afrique occidentale française. — Togo (venant de l'infanterie).
Jourdan (Albert-Jean-Baptiste-Pierre), Antilles. — Guyane (venant de l'arme blindée et cavalerie).
Leroy d'Auderic (Henri-Marius-François), Afrique occidentale française. — Togo (venant de l'infanterie).
Martin (René-Adrien), Indochine. — Sud (venant de l'arme blindée et cavalerie).
Mazenot (Georges), Afrique équatoriale française. — Cameroun (venant de l'infanterie).
Milleville (Bernard-Paul-André), Afrique occidentale française. — Togo (venant de l'infanterie).
Pavageau (Claude-Marcel-Pierre), Afrique équatoriale française. — Cameroun (venant de l'infanterie).
Petit (Robert-Marcel), Afrique équatoriale française. — Cameroun (venant de l'infanterie).
Picard (Raoul-Léon), Afrique équatoriale française. — Cameroun (venant de l'infanterie).
Rateau (Jean-Gustave), Afrique équatoriale française. — Cameroun (venant de l'infanterie).
Templier (Jean-Pierre-Etienne-Fernand), Afrique occidentale française. — Togo (venant de l'arme blindée et cavalerie).

Artillerie.

Chef d'escadron.

M. de Portalon de Rosis (Antoine-Marie-François-Firmin), Afrique occidentale française. — Togo (venant de l'artillerie).

Capitaines.

MM.
Couturier (Georges-Louis), Afrique occidentale française. — Togo (venant de l'artillerie).
Galissard (Jacques-André), Afrique occidentale française. — Togo (venant du train).
Gros (André-Jean-Baptiste), Afrique occidentale française. — Togo (venant de l'artillerie).

Lieutenants.

MM.
Agier (Jean-Maurice), Afrique occidentale française. — Togo (venant de l'artillerie) (régularisation).
Audibert (Roger-André-Eugène), Afrique occidentale française. — Togo (venant du train).
De Roubin (Henri-Marie-Marc-Louis), Afrique équatoriale française. — Cameroun (venant de l'artillerie).
Esteve (Daniel), Afrique occidentale française. — Togo (venant de l'artillerie).
Felix (Robert-Pierre-Marcel), Antilles. — Guyane (venant de l'artillerie).
Gauthier (Robert-Henry), Antilles. — Guyane (venant de l'artillerie).
Gaulier (François-Jean), Indochine. — Sud (venant de l'artillerie).
Giuliani (Evandro-Jean), Indochine. — Sud (venant du train).
Laplanche (Daniel), Afrique occidentale française. — Togo (venant de l'artillerie).
Morin (Bernard-René-Roger), Afrique équatoriale française. — Cameroun (venant de l'artillerie).
Pauplin (André-Gaston-Fernand), Afrique occidentale française. — Togo (venant de l'artillerie).
Portet (Pierre-André), Afrique occidentale française. — Togo (venant de l'artillerie).
Servant (Jean-Etienne-Edouard), Afrique occidentale française. — Togo (venant de l'artillerie).

Sous-lieutenants.

MM.
Bechard (Jean-Ulysse-Léon), Afrique occidentale française. — Togo (venant de l'artillerie).
Berthellot (Pierre-Marie), Afrique occidentale française. — Togo (venant du train).
Bonnemayre (Emile-Etienne), Afrique occidentale française. — Togo (venant de l'artillerie).
Boudier (Claude-André), Afrique occidentale française. — Togo (venant du train).
Brouchot (Michel-Louis), Afrique occidentale française. — Togo (venant de l'artillerie).
Canavese (Albert-Henri-Gaston), Antilles. — Guyane (venant de l'artillerie).
Cayre (Paul-Jean-Ernest), Indochine. — Sud (venant de l'artillerie).
Dumptail (Jean), Afrique équatoriale française. — Cameroun (venant de l'artillerie).
Frenay (Pierre-Frédéric), Antilles. — Guyane (venant du train).
Fresson (Marc-Henri-Fernand), Afrique équatoriale française. — Cameroun (venant de l'artillerie).
Gabriel (Guy-Charles-Jean), Antilles. — Guyane (venant de l'artillerie).
Gauthier (Maurice-Jean-Marcel), Afrique équatoriale française. — Cameroun (venant du train).
Giorgi (Georges-Nicolas-Honoré), Afrique occidentale française. — Togo (venant de l'artillerie).
Langlet (Georges-Gaston-Alcide-Edouard), Afrique équatoriale française. — Cameroun (venant de l'artillerie).
Lapoujade (Georges-Louis-Pierre), Antilles-Guyane (venant de l'artillerie).
Le Poupon (Jean-Daniel), Afrique occidentale française. — Togo (venant du train).
Loir (Roland-Charles), Afrique occidentale française. — Togo (venant du train).
Manoury (Robert-Eugène), Afrique équatoriale française. — Cameroun (venant du train).
Nivon (Gérard-Jean-Paul-Marie), Afrique occidentale française. — Togo (venant de l'artillerie).
Petit (Marcel-Louis), Antilles-Guyane (venant de l'artillerie).
Roux (Marcel-Pierre-Albert-Jean), Antilles-Guyane (venant du train).
Voisin (Roland-Louis), Afrique occidentale française. — Togo (venant de l'artillerie).

Service des matériels et bâtiments.

(Cadre des adjoints techniques.)

Lieutenants.

MM.
Cabnels (Maurice), Afrique occidentale française. — Togo (vient du service du matériel).
Guilbert (Raymond), Indochine-Sud (vient du service du matériel).

Sous-lieutenants.

MM.
Chevalier (Jean-Paul-Roger), Afrique occidentale française. — Togo (vient du service du matériel).
Franck (Jean-Pierre), Afrique occidentale française. — Togo (vient du service du matériel).
Naviere (Gabriel-Charles), Afrique occidentale française. — Togo (vient du service du matériel).

Décret du 21 juillet 1952 portant nomination et promotion dans les cadres des officiers de réserve (armée de terre, troupes métropolitaines).

Par décret en date du 21 juillet 1952:

Est nommé au grade de sous-lieutenant de réserve dans l'arme des transmissions et affecté à l'état-major désigné ci-dessous:

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DE TUNISIE

Subdivision de Tunis.

(Pour prendre rang du 12 octobre 1946.)

A titre de régularisation.

M. Vautrin (Paul-Louis-Armand).

Est promu au grade de lieutenant de réserve dans l'arme des transmissions et affecté à l'état-major désigné ci-dessous:

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DE TUNISIE

Subdivision de Tunis.

(Pour prendre rang du 12 octobre 1950.)

A titre de régularisation.

M. Vautrin (Paul-Louis-Armand).

Décret du 21 juillet 1952 portant intégrations et promotions à titre définitif dans l'armée de terre (réserves).

Par décret en date du 21 juillet 1952, sont nommés ou promus à titre définitif :

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)

M. Schaeffer (Georges-Jacques), né le 24 septembre 1916.

(Pour prendre rang du 1er juin 1945.)

MM. Billioque (François-Lucien), né le 25 janvier 1922.
Blanchard (Alexandre-Charles), né le 5 février 1920.
Fortier (George-Joseph), né le 11 avril 1917.
Monneur (René-Jean), né le 1er octobre 1917.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1947.)

M. Schaeffer (Georges-Jacques).

(Pour prendre rang du 1er juin 1949.)

MM. Billioque (François-Lucien).
Blanchard (Alexandre-Charles).
Fortier (George-Joseph).
Monneur (René-Jean).

Artillerie.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1945.)

MM. Bourdais (Pierre-Jean), né le 1er mars 1924.
Leveugle (Jean), né le 7 septembre 1913.
Mauriat (Georges-André), né le 27 avril 1915.
Seib (Paul-Alfred), né le 15 août 1912.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1947.)

M. Bourdais (Pierre-Jean).

(Pour prendre rang du 1er juin 1949.)

MM. Leveugle (Jean).
Mauriat (Georges-André).
Seib (Paul-Alfred).

Train.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1945.)

M. Klein (Joseph-Louis), né le 23 août 1906.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1949.)

M. Klein (Joseph-Louis).

Transmissions.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1945.)

M. Pommier (Adrien-Célestin), né le 14 septembre 1919.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1949.)

M. Pommier (Adrien-Célestin).

Génie.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)

M. Jeanneteau (Jean-Alfred), né le 2 mai 1908.

(Pour prendre rang du 1er juin 1945.)

M. Loisel (François-Emile), né le 18 août 1908.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1947.)

M. Jeanneteau (Jean-Alfred).

(Pour prendre rang du 1er juin 1949.)

M. Loisel (François-Emile).

Au grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1945.)

MM. Ruffez (Georges-Alexandre), né le 20 avril 1911.
Ory (Alfred-Séraphin), né le 9 janvier 1915.

Matériel.

CADRE DES INGÉNIEURS DU SERVICE DES MATÉRIELS
(Subdivision Artillerie.)

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1945.)

M. Backès (Michel), né le 27 juin 1907.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1949.)

M. Backès (Michel).

Intendance.

FONCTIONNAIRES

Au grade d'attaché de 2e classe.

(Pour prendre rang du 1er juin 1945.)

M. Villeneuve (Paul-René-Marcel), né le 15 septembre 1911.

Au grade d'attaché de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er juin 1949.)

M. Villeneuve (Paul-René-Marcel).

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Au grade de capitaine d'administration.

(Pour prendre rang du 1er juin 1945.)

M. Baillely (Jean-Joseph-Louis-Emile), né le 8 mars 1898.

Au grade de lieutenant d'administration.

(Pour prendre rang du 15 septembre 1943.)

M. Guillet (Hilaire-Fernand), né le 1er février 1901.

Santé.

MÉDECINS

Au grade de médecin sous-lieutenant.

(A compter du 1er juin 1946.)

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)

M. Hirsch (Sigismond), né le 22 janvier 1906.

(A compter du 25 novembre 1950.)
(Pour prendre rang du 25 novembre 1946.)

M. Pédinielli (Laurent-René), né le 20 février 1923.

Au grade de médecin lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1947.)

M. Hirsch (Sigismond).

(Pour prendre rang du 25 novembre 1950.)

M. Pédinielli (Laurent-André).

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)

M. Delnef (Roland-Robert), né le 18 novembre 1909.

Décret du 21 juillet 1952 portant approbation d'une élection à l'académie de marine.

Par décret en date du 21 juillet 1952, est approuvé l'élection intervenue le 13 juin 1952 de M. du Chayla en qualité de membre titulaire de la section des membres non résidents.

Décret du 22 juillet 1952 portant nomination de commandants de subdivision en Algérie.

Par décret en date du 22 juillet 1952:

M. le colonel d'infanterie Méric (Edouard-Jean) est nommé au commandement de la subdivision militaire de Bellys, en remplacement de M. le colonel de cavalerie breveté d'état-major de Gonfreville (Henri-Paul-Gustave-Marie), atteint par la limite d'âge de son grade le 28 juin 1952.

M. le colonel d'artillerie breveté d'état-major Jacquet-Francillon (Paul-Marie-Julien) est nommé au commandement de la subdivision militaire de Mascara, en remplacement de M. le colonel d'infanterie Bridot (Jules-André-Maurice), appelé à recevoir une autre affectation.

M. le colonel d'infanterie Laure (Elie-Louis-Marie) est nommé au commandement de la subdivision militaire de Blida, en remplacement de M. le colonel d'infanterie breveté d'état-major Vaillant (Louis-Marie-Joseph), qui a reçu une nouvelle affectation.

Décret du 22 juillet 1952 portant promotions dans l'armée de l'air.

Par décret en date du 22 juillet 1952, sont promus, à titre définitif, pour prendre rang du 1er juillet 1952:

ARMEE ACTIVE

I. — **Corps des officiers de l'air.**

A. — CADRE NAVIGANT

Au grade de colonel.

Les lieutenants-colonels:

M. Gavoille (René-Robert-Abel), en remplacement de M. le colonel de Buretel de Chassey, nommé général.

M. Roy (Jules-Désiré), en remplacement de M. le colonel Marette, nommé général.

M. Adam (Gaston-Charles-Louis-Joseph), augmentation d'effectifs.

M. Degurse (Louis-Marie), augmentation d'effectifs.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les commandants.

M. Fondeville (Georges-Baptiste-Louis), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Gavoille, promu.

M. de Geis de Guyon de Pampelonne (Henri-Emmanuel-Marie), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Roy, promu.

M. Colnard (Maurice), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Adam, promu.

M. Eugène (Jacques-Maurice-Marcel), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Degurse, promu.

M. Chatelet (René), augmentation d'effectifs.

M. Riss (Edwin-Prosper), augmentation d'effectifs.

M. Dugit-Gros (Ernest), augmentation d'effectifs.

M. Gueguen (Victor), augmentation d'effectifs.

M. Descaves (Louis-Félix), augmentation d'effectifs.

M. Enfru (Sylvain-Alexis), augmentation d'effectifs.

M. Lecerf (Louis-Jean-Clément), augmentation d'effectifs.

M. Thiers (Adolphe-Félix-Delphin), augmentation d'effectifs.

M. Jean (Henri-Simon-Célestin), augmentation d'effectifs.

M. Cochet (Marius-Louis-Adolphe), augmentation d'effectifs.

Au grade de commandant.

Les capitaines:

M. de La Fournière (Louis-Pierre-Saturnin), en remplacement de M. le commandant Mousset, décédé.

M. Brillault (Jean-René), en remplacement de M. le commandant Le Martelot, décédé.

M. Voyer (Pierre-André), en remplacement de M. le commandant Fondeville, promu.

M. Cropsal (Robert-Paul), en remplacement de M. le commandant de Geis de Guyon de Pampelonne, promu.

M. Mazare (François-Marie-Georges), en remplacement de M. le commandant Colnard, promu.

M. Toulouse (Edmond-Maurice-Valmont), en remplacement de M. le commandant Eugène, promu.

M. Lixi (Maurice-Joseph), en remplacement de M. le commandant Chatelet, promu.

M. Le Feuvre (Pierre-Jean-René), en remplacement de M. le commandant Riss, promu.

M. Moreau (Michel-Marie-Hubert), en remplacement de M. le commandant Dugit-Gros, promu.

M. Grillet (Robert-Victor-Alfred), en remplacement de M. le commandant Gueguen, promu.

M. Minnaert (Roger-Serge), en remplacement de M. le commandant Descaves, promu.

M. Mallie (Pierre-Marie-Jean-Simon), en remplacement de M. le commandant Enfru, promu.

M. Martinet (Maurice-Jean-Auguste), en remplacement de M. le commandant Lecerf, promu.

M. Bertin (Jean), en remplacement de M. le commandant Thiers, promu.

M. Wilhelem (Claude-Paul-Marie), en remplacement de M. le commandant Jean, promu.

M. Auffret (André-Marie), en remplacement de M. le commandant Cochet, promu.

M. Morlet (René-Emile-Henri), augmentation d'effectifs.

M. Homolle (Jean-Louis-Théophile), augmentation d'effectifs.

M. Mées (Jacques), augmentation d'effectifs.

M. Godde (Claude-Abel-Jean), augmentation d'effectifs.

M. Porquet (Jean-Luc-Marie-Charles), augmentation d'effectifs.

M. Durand de Prémorel (Charles-Marie-Emile), augmentation d'effectifs.

M. de Montalembert (Aimery-Charles-Pierre-Paul-Marie-Henri), augmentation d'effectifs.

M. Fourcaut (Jacques-Henri), augmentation d'effectifs.

M. Chantier (Louis-Jules-Prosper), augmentation d'effectifs.

M. Daussac (Eugène-Jean-André), augmentation d'effectifs.

M. Couilleau (Jacques-Jean-Henri-Marie-Joseph), augmentation d'effectifs.

M. Cottard (Daniel-François-Gilbert), augmentation d'effectifs.

M. Mejean (Alfred-René), augmentation d'effectifs.

M. Persevat (Georges-Hubert-Alexis), augmentation d'effectifs.

M. Thoulouze (André-Joseph-Gabriel), augmentation d'effectifs.

M. Lepeu (Guy-Fabien-Emile), augmentation d'effectifs.

M. Morel (Gilbert-Louis), augmentation d'effectifs.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Delisle (André-Lucien), en remplacement de M. le capitaine Bodelle, décédé.

1er tour (ancienneté). M. Turbeau (Maurice-Fernand-Julien), en remplacement de M. le capitaine de la Fournière, promu.

3e tour (ancienneté). M. Mouden (Emile-Jean-François), en remplacement de M. le capitaine Brillault, promu.

1er tour (ancienneté). M. Rapinat (Pierre-Georges), en remplacement de M. le capitaine Voyer, promu.

2e tour (choix). M. Klein (Xavier-Joseph), en remplacement de M. le capitaine Cropsal, promu.

3e tour (ancienneté). M. Martin (Georges), en remplacement de M. le capitaine Mazare, promu.

1er tour (ancienneté). M. Merces (Adalbert-Arthur-Maurice), en remplacement de M. le capitaine Toulouse, promu.

3e tour (ancienneté). M. Seize (Jean-Baptiste), en remplacement de M. le capitaine Lixi, promu.

1er tour (ancienneté). M. Celse (Paul-Raoul), en remplacement de M. le capitaine Le Feuvre, promu.

3e tour (ancienneté). M. Guénard (Albert-Edouard-Alcide), en remplacement de M. le capitaine Moreau, promu.

1er tour (ancienneté). M. Effosse (Roland-Robert-Gustave), en remplacement de M. le capitaine Grillet, promu.

1er tour (ancienneté). M. Ranslant (Jacques-André), en remplacement de M. le capitaine Minnaert, promu.

3e tour (ancienneté). M. Loge (Robert-Max), en remplacement de M. le capitaine Mallie, promu.

1er tour (ancienneté). M. Gouth (Michel-Alfred), en remplacement de M. le capitaine Martinet, promu.

3e tour (ancienneté). M. Rimbaud (Pierre-Eugène-Désiré), en remplacement de M. le capitaine Bertin, promu.

1er tour (ancienneté). M. Nanot (Georges-Paul), en remplacement de M. le capitaine Wilhelem, promu.

3e tour (ancienneté). M. Monet (Maximin-Jean-Louis), en remplacement de M. le capitaine Auffret, promu.

1er tour (ancienneté). M. Barbeau (Maurice-Fernand), en remplacement de M. le capitaine Morlet, promu.

3e tour (ancienneté). M. Duffaud (Lucien-Georges), en remplacement de M. le capitaine Homolle, promu.

1er tour (ancienneté). M. Anjard (André), en remplacement de M. le capitaine Mées, promu.

1er tour (ancienneté). M. Kauffmann (François-Antoine), en remplacement de M. le capitaine Godde, promu.

3e tour (ancienneté). M. Martin (Georges-Marcel), en remplacement de M. le capitaine Porquet, promu.

1er tour (ancienneté). M. Caillet (Joseph-Robert), en remplacement de M. le capitaine Durand de Prémorel, promu.
3e tour (ancienneté). M. Boudard (Denys), en remplacement de M. le capitaine de Montalembert, promu.
2e tour (choix). M. Fernando (Jean), en remplacement de M. le capitaine Fourcaut, promu.
1er tour (ancienneté). M. Carrel (Edmond-François), en remplacement de M. le capitaine Chantier, promu.
2e tour (choix). M. Douchet (Henri-Alexandre), en remplacement de M. le capitaine Daussac, promu.
3e tour (ancienneté). M. Louche (Marius-Jean), en remplacement de M. le capitaine Couilleau, promu.
2e tour (choix). M. Noirot (Jacques), en remplacement de M. le capitaine Cottard, promu.
1er tour (ancienneté). M. Casadebaig (Pierre-Félix-Michel), en remplacement de M. le capitaine Mejean, promu.
2e tour (choix). M. Massiani (Paul-Antoine-Jean-Vincent), en remplacement de M. le capitaine Perseval, promu.
1er tour (ancienneté). M. Gaspard (Roland), en remplacement de M. le capitaine Thoulouze, promu.
3e tour (ancienneté). M. Clément (Marcel-Emile), en remplacement de M. le capitaine Lepeu, promu.
2e tour (choix). M. Castillen (Jean-Théophile), en remplacement de M. le capitaine Morel, promu.
2e tour (choix). M. Barberis (Robert), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Carbonnel (Robert-André), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Jourdan (Jean-Pierre-François), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Fricot (Michel-Ernest), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Droitcourt (Raymond-Octave), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Aubert (Maurice-Gustave-Ernest), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Golay (Georges-André), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Herreyre (Gilbert-Francis), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Saigne (Jean-Lucien), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Merceur (Jean-Marie), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Daniel (Lucien-Henri-Joseph), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Debrot (Roger-Marcel), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Buffont (Adrien-François-Albert), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Faget (Pierre-Louis-Georges), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Bellier (Henri-Louis), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Grisoni (Georges), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Roux (Maurice-Albert-Louis-Julien), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Cousson (Georges-Pierre-Adrien), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Hervelin (Louis-Eugène), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Desailly (René), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Pradelle (Emile-Jean), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Bonnet (Jean-Victor), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Desnoyers (André-Joseph), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Monnier (Lucien-Jean-Auguste), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Vuillemin (Maurice-Henri-François), augmentation d'effectifs.

B. — CADRE SÉDENTAIRE

Au grade de colonel.

Les lieutenants-colonels:

M. Bernadac (Louis-Pierre-Paul), augmentation d'effectifs.
M. Mahé (Henry), augmentation d'effectifs.
M. Versini (Antoine-François), augmentation d'effectifs.
M. Giorgi (Joseph-Louis), augmentation d'effectifs.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les commandants:

M. Leclerc (Rémy-Marie-Edouard), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Bernadac, promu.
M. Auvigne (René), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Mahé, promu.
M. Louradour (Clément-François), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Versini, promu.
M. Beuchet (Paul-Henri), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Giorgi, promu.
M. Gailhousie (Marcel-Benjamin), augmentation d'effectifs.
M. Juin (Thomas-Pierre), augmentation d'effectifs.
M. Saubatte-Lacomme (Bernard), augmentation d'effectifs.
M. Hayez (André-Marie-Adolphe), augmentation d'effectifs.

Au grade de commandant.

Les capitaines:

M. Martin (Marcel-René), en remplacement de M. le commandant Benedetti, promu.
M. Balland (Jean-René), en remplacement de M. le commandant Leclerc, promu.
M. Pachis (Henri), en remplacement de M. le commandant Auvigne, promu.
M. Beuillard (Louis), en remplacement de M. le commandant Louradour, promu.
M. Thierry (Armand-Marie-Eugène), en remplacement de M. le commandant Beuchet, promu.
M. Minus (Achille-Henri), en remplacement de M. le commandant Gailhouste, promu.
M. Chevallet (Albert-René), en remplacement de M. le commandant Juin, promu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Boussard (Georges-Gaston), en remplacement de M. le capitaine Daniel, retraité.
2e tour (choix). M. Portmann (Charles-Albert), en remplacement de M. le capitaine Sauer, rayé des cadres.
2e tour (choix). M. Gayrard (Marcel-Elisée), en remplacement de M. le capitaine Monat, retraité.
2e tour (choix). M. Maginot (Henri), en remplacement de M. le capitaine Martin, promu.
2e tour (choix). M. Montrichard (Guy-Paul-Victor), en remplacement de M. le capitaine Balland, promu.
3e tour (ancienneté). M. Galano (François-Michel), en remplacement de M. le capitaine Pachis, promu.
2e tour (choix). M. Rossi (Pierre-Jérôme), en remplacement de M. le capitaine Beuillard, promu.
2e tour (choix). M. Houbert (Valentin-Lucien-Henri), en remplacement de M. le capitaine Thierry, promu.
2e tour (choix). M. Monin (Albert-Léon-Marie), en remplacement de M. le capitaine Minus, promu.
2e tour (choix). M. Sanchez (Jean), en remplacement de M. le capitaine Chevallet, promu.
2e tour (choix). M. Perrigouard (André-Charles), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Girardey (Georges-Jean), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Valentini (Laurent-Jean-Maurice), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Soulard (Jean-Paul-Henri), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Haxaire (Roger-Alphonse), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Potin (Pierre-Eugène), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Blaise (René-Marie-Georges), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Bridier (Albert), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Dupin (Jacques-Pierre-Ernest), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Hervillard (Daniel-Ernest), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Morand (Jean), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Kravetz (Bernard), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Le Beller (Gaston-Yves-Joseph), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Saboureault (Marius-Paul-Roland), augmentation d'effectifs.
2e choix. M. Gamet (Jean), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Meffre (Robert), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Rilliard (Maurice-Jean), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Larrère (Jules), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Guiral (Paul-Pierre-Marie), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Wermeister (Pierre-Lucien), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Milard (René-Louis), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Baup (Henry-Armand-François), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Polak (Philippe), augmentation d'effectifs.

2e tour (choix). M. Bertrandy (Alfred-Octave-Emile), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Bigarel (Eugène-Auguste), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Richard (Paul-Emile), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Dauriat (René-Jean), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Decelle (Paul-Auguste-Célestin), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Cuillier (Georges-Lucien), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Hégron (Edouard-François-Marie-Louis), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Brullot (Marcel), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Volan (Claude-Joseph), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Bonhivers (Jacques), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Dorangeon (Ernest), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Biencourt (Jean-Benoît-Joseph), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Diler (Abel-Théophile-Jules), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Roques (Jean-Georges-Blaise), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Galland (Raymond-Emile), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Verois (Auguste), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Leroy (Jean-Jules-Marie-Joseph), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Georgy (Del-Pierre-Paul-Marie), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Baccon (Joseph-Marcel-Jean), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Geiter (Jean-Nicolas), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Savary (Lucien-Louis), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Falzon (Antoine), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Cavelius (Roger-Jean), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Dezellis (André-Jean-Joseph), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Lenoir (Charles-Camille-Norbert), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Morel (Georges-Louis), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Michon (Maurice-Gérard-François), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Watelle (Jean-Paul), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Germain (Charles-Pierre-René), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Donadieu (Noël-Yves-Roger), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Juhant (Pierre-Henry), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Neau (Ferdinand-Florimond), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Bertin (René), augmentation d'effectifs
2e tour (choix). M. Pigounel (Charles-Jean), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Page (Edmond-Louis-Alexandre), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Lelion (Maurice-Emmanuel-Eugène), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Real (Jean-Claude), augmentation d'effectifs
3e tour (ancienneté). M. Salques (Claude-Jean), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Bouquet (Henri-Jean), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Olive (Paul-Jules-François), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Coutinot (André-Abel), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Linder (Marcel), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Carlez (Arthur), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Denjean (Yvon), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Verdalle (Pierre), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Pelat (Fernand), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Marquet (Jean-Maurice), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Florin (Paul-Jean-Pierre), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Marouze (Raymond-Albert), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Chollez (Marcel-Emile-Louis), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Scarfogliere (Marcel-Henri), augmentation d'effectifs.

II. — **Corps des officiers mécaniciens de l'air.**

Au grade de colonel.

Les lieutenants-colonels:

M. Ruaux (Henri-Louis), augmentation d'effectifs.
M. Samperez (Emile-Adam Antoine), augmentation d'effectifs.
M. Bardou (François-Jacques), augmentation d'effectifs.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les commandants:

M. Gounon (Edmond-Paul), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Ruaux, promu.
M. Bonnet (Maurice-François-Adrien), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Samperez, promu.
M. Vidal (Jean-Pierre), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Bardou, promu.
M. Lefebvre (René-Charles), augmentation d'effectifs.
M. Gandit (Pierre-Louis-Jules), augmentation d'effectifs.
M. Toublanc (Alexandre-Isidore-Antoine), augmentation d'effectifs.
M. Ferre (André-Georges), augmentation d'effectifs.

Au grade de commandant.

Les capitaines:

M. Lambert (Roger-Emile), en remplacement de M. le commandant Gounon, promu.
M. Grasset (Louis-Placide), en remplacement de M. le commandant Bonnet, promu.
M. David (Edouard-Gustave-Alexandre), en remplacement de M. le commandant Vidal, promu.
M. Sezestre (Paul-François-Louis-Henri), en remplacement de M. le commandant Levebvre, promu.
M. Jacques (Marcel-Paul), en remplacement de M. le commandant Gandit, promu.
M. Roux (Jacques-Gabriel), en remplacement de M. le commandant Toublanc, promu.
M. Coirault (Francis-Marius-René), en remplacement de M. le commandant Ferre, promu.
M. Brun (Charles-Clément-Joseph), augmentation d'effectifs.
M. Cros (Robert-Antonin-Henri), augmentation d'effectifs.
M. Lanza (Fernand-Albert-Louis), augmentation d'effectifs.
M. Beguine (Oscar-Charles), augmentation d'effectifs.
M. Bonnel (Pierre-Jean), augmentation d'effectifs.
M. Munier (Roger-Ernest), augmentation d'effectifs.
M. Mousset (Laurent-Henri), augmentation d'effectifs.
M. Trousset (Robert-Louis), augmentation d'effectifs.
M. Beitz (Pierre-Paul-Camille), augmentation d'effectifs.
M. Martin (Kléber-Jasmin), augmentation d'effectifs.
M. Buisson (Alphonse-Emile-Marcel), augmentation d'effectifs.
M. Mangin (Jean-Henri-Albert), augmentation d'effectifs.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Angot (Roger-Paul-Henri), en remplacement de M. le capitaine Favier, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Chollet (Ernest-Maurice), en remplacement de M. le capitaine Michel, décédé.
1er tour (ancienneté). M. Gassmann (Jean-Paul), en remplacement de M. le capitaine Couillaud, rayé des cadres.
2e tour (choix). M. Bastide (Georges-Casimir), en remplacement de M. le capitaine Lambert, promu.
3e tour (ancienneté). M. Dangel (Auguste), en remplacement de M. le capitaine Grasset, promu.
1er tour (ancienneté). M. Saget (Léon), en remplacement de M. le capitaine David, promu.
2e tour (choix). M. Palabaud (Marc), en remplacement de M. le capitaine Sezestre, promu.
3e tour (ancienneté). M. Brossard (Jean-Paul), en remplacement de M. le capitaine Jacques, promu.
1er tour (ancienneté). M. Froment (Alexandre-Georges), en remplacement de M. le capitaine Roux, promu.
2e tour (choix). M. Jacquet (Julien), en remplacement de M. le capitaine Coirault, promu.
3e tour (ancienneté). M. Rabbé (Albert-Jean), en remplacement de M. le capitaine Cros, promu.
1er tour (ancienneté). M. Daumy (Marcel-Claude), en remplacement de M. le capitaine Brun, promu.

2e tour (choix). M. Lhermitte (Georges-Joseph), en remplacement de M. le capitaine Lanza, promu.
3e tour (ancienneté). M. Bourjau (Robert), en remplacement de M. le capitaine Deguine, promu.
1er tour (ancienneté). M. Guy (Robert-Antide), en remplacement de M. le capitaine Bonnel, promu.
2e tour (choix). M. Beau (Edouard), en remplacement de M. le capitaine Munier, promu.
3e tour (ancienneté). M. Domecq (Jean-François), en remplacement de M. le capitaine Mousset, promu.
1er tour (ancienneté). M. Foucard (Jean-Louis-Clément), en remplacement de M. le capitaine Beitz, promu.
2e tour (choix). M. Daubagna (Lucien-Gaston), en remplacement de M. le capitaine Trousset, promu.
3e tour (ancienneté). M. Goujon (Jean), en remplacement de M. le capitaine Martin, promu.
1er tour (ancienneté). M. Mery (Pierre-Paul-Marcel), en remplacement de M. le capitaine Buisson, promu.
2e tour (choix). M. Martin (Emile), en remplacement de M. le capitaine Mangin, promu.
3e tour (ancienneté). M. Delaveau (Gaston-Albert-André), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Blanc (Marcel), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Pourtalet (Yves-Joseph-André), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Pasino (Bernard-Jean), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Jeuvrey (Pierre-Bernard), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Leroux (Gaston-Albert), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Gil (Jean), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Chérentin (Marcel-Célestin-Marius), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Gégout (Guy-Maurice), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Laronze (Henri), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Durulle (Armand-Marcel), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Soumet (Jean), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Girardet (Louis-Aristide), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Lebrun (René-César), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Reynes (Gabriel), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Haillant (André), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Marandon (Maurice-Fernand), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Paris (Jean-Pierre-Georges), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Chagnot (Georges-Camille), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Auger (François), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Berrodier (Arthur-René-Victor), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Massus (Jean-Pierre-Bernard), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Carrère (Robert-Aimé-Jean-Marie), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Cabrol (Louis-Augustin), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Gautier (Edouard-Marie), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Brision (Henri), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Saunier (Henri-Elie), augmentation d'effectifs.
3e tour (choix). M. Henaff (Jean-Louis), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Brun (Henri-Jean-Marcel), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Probst (André), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Estienne (Albert), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Demma (Parfait-Nicolas), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Dauch (Jean-Joseph), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Royer (Marcel-Charles), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Berthier (Henri-Guy-Albert), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Leroy (Gilbert), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Velter (Roger), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Rivierre (Paul-René), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Morin (Albert), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Bouis (Pierre), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Bonthoux (Clément-Jean-Baptiste-Joseph), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Hallier (Henri-Auguste), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Pinard-Cartier (Jean-Alexis-Marie), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Hedin (André), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Derue (Paul-Marie-Joseph-Auguste), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Couderc (René-Henri-Jean), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Bousquet (Jean-Marius), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Straub (Roch-Joseph-Louis), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Blanc (Félix-Barthélemy-Pierre), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Decastille (Gaston-Jules), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Durand (Germain-François-Louis), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Sagnet (Léon-Louis-Henri), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Demilly (Raymond-Georges), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Bonnet (Marcel-Raymond), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Coquoz (René-Pierre), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Aninat (Pierre-Sylvain-Justin), augmentation d'effectifs.

III. — **Corps des officiers des services administratifs de l'air.**

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant Ghis (Antoine-Charles-Marcel), augmentation d'effectifs.

Au grade de commandant.

Les capitaines:

M. Henry (François-Jean-Marc), en remplacement de M. le commandant Ghis, promu.
M. Aubé (Pierre), augmentation d'effectifs.
M. Clément (Adrien-Marie-Charles-Albert), augmentation d'effectifs.
M. Beauger (Emile-Gabriel-Joseph-René), augmentation d'effectifs.
M. Gaucher (Jean-Simon), augmentation d'effectifs.
M. Gousseau (Marcel-Fernand-Jean), augmentation d'effectifs.
M. Dietrich (André-Jean-Baptiste-Edmond), augmentation d'effectifs.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Guillerme (Félix-Charles-Joseph-Gabriel), en remplacement de M. le capitaine Chevalier, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Ferret (Jacques-Raymond), en remplacement de M. le capitaine Thiel, décédé.
2e tour (choix). M. Christophe (Gaston-Gabriel), en remplacement de M. le capitaine Henry, promu.
3e tour (ancienneté). M. Poli (Adolphe), en remplacement de M. le capitaine Aubé, promu.
1er tour (ancienneté). M. Samson (Léon-Pierre-Marie), en remplacement de M. le capitaine Clément, promu.
2e tour (choix). M. Masse (Michel-Marius-Désiré), en remplacement de M. le capitaine Beauger, promu.
3e tour (ancienneté). M. Sepède (Georges-Claude-Marius), en remplacement de M. le capitaine Gaucher, promu.
1er tour (ancienneté). M. Spiès (Charles), en remplacement de M. le capitaine Gousseau, promu.
2e tour (choix). M. Georgin (Robert-Emile-Pierre), en remplacement de M. le capitaine Dietrich, promu.
3e tour (ancienneté). M. Haupaix (Raymond-Marcel), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Comot (Paul-Wilfrid-Adolphe), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Thil (Roger-Lucien), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Piquet (Joseph-André), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Lévy-Dugas (Jean-Alexis), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Loiseaux (Jean-Gustave-Charlemagne-François), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Marolle (Gabriel), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Paulme (Raoul-Joseph), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Colombe (Jean-Maurice-Marcel-Léopold), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Saint-Aubin (Marcel-Jean), augmentation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Lorieau (Raoul-Valentin), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Byragne (Georges), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Chaine (Henri-Edmond), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Blanc (Charles-Elie-Marius), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Baudras (Henri), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Brecille (Marcel-Henri), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Jaffry (Raymond-Charles), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Saulnier (François-Gabriel), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Guerrier (Georges-Eugène), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Miklange (André-Marcel), augmentation d'effectifs.
2e tour (choix). M. Meunier (René-Antoine), augmentation d'effectifs.
3e tour (ancienneté). M. Bories (Paul-Alban-Joseph), augmentation d'effectifs.
1er tour (ancienneté). M. Perraut (André), augmentation d'effectifs.

IV. — **Corps des commissaires ordonnateurs de l'air.**

A la 1re classe.

M. le commissaire ordonnateur de 2e classe Mercier (Marcel-Ernest-Charles), augmentation d'effectifs.

A la 2e classe.

Les commissaires ordonnateurs de 3e classe:

M. Fournier (Yves-Robert), en remplacement de M. le commissaire de 2e classe Tardy, promu.
M. Wilzer (Ernest-Camille-Nicolas-Jacques), en remplacement de M. le commissaire de 2e classe Faulque, promu.
M. Vaillant (Maurice-Alfred-Victor), en remplacement de M. le commissaire de 2e classe Mercier, promu.

A la 3e classe.

Les commissaires ordonnateurs adjoints:

M. Castaing (Jean-Pierre-François), en remplacement de M. le commissaire de 3e classe Le Forestier, promu.
M. Ferlicot (Jacques-Maurice-Louis), en remplacement de M. le commissaire de 3e classe Escoula, promu.
M. Guillelmet (Marius-Antoine), en remplacement de M. le commissaire de 3e classe Fournier, promu.
M. Delphini (Laurent-Dominique), en remplacement de M. le commissaire de 3e classe Wilzer, promu.

V. — **Service de santé de l'air.**

MÉDECINS

Au grade de médecin-colonel

Les médecins lieutenants-colonels:

M. Chemin (Albert-Paul-Joseph), en remplacement de M. le médecin-colonel Guéguen, retraité.
M. Raboutet (Edmond-Jean-Maurice), augmentation d'effectifs.
M. Froment (Henri-Charles-Félix), augmentation d'effectifs.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

Les médecins commandants:

M. Lemaire (Robert-René), en remplacement de M. le médecin lieutenant-colonel Duguet, décédé.
M. Falconnet (Pierre-Charles-Henri), en remplacement de M. le médecin lieutenant-colonel Chemin, promu.
M. Ducros (Elie-René-Marie), en remplacement de M. le médecin lieutenant-colonel Raboutet, promu.
M. Berest (Noël-Louis-Alexandre), en remplacement de M. le médecin lieutenant-colonel Froment, promu.

Au grade de médecin commandant.

Les médecins capitaines:

2e tour (choix). M. Gibert (Albert-Pierre-Parfait), en remplacement de M. le médecin commandant Lemaire, promu.
1er tour (ancienneté). M. Camou (Roger-François-Philémon), en remplacement de M. le médecin commandant Falconnet, promu.
2e tour (choix). M. Politur (Daniel), en remplacement de M. le médecin commandant Ducros, promu.
1er tour (ancienneté). M. de Brisson de La Roche (Joseph-Marie), en remplacement de M. le médecin commandant Berest, promu.

Au grade de médecin capitaine.

Les médecins lieutenants:

2e tour (choix). M. Balard (Pierre-Moïse-Jean), en remplacement de M. le médecin capitaine Terneau, promu.
3e tour (ancienneté). M. Favre (Robert-Philippe-James) (inscrit au tableau), en remplacement de M. le médecin capitaine Pezerat, promu.
1er tour (ancienneté). M. Colin (Jean-Maurice-Michel) (inscrit au tableau), en remplacement de M. le médecin capitaine Emperaire, promu.

PHARMACIENS

Au grade de pharmacien lieutenant-colonel.

M. le pharmacien commandant Lambert (Paul-François-Marie), augmentation d'effectifs.

Décret du 22 juillet 1952 portant promotions dans l'armée de l'air.

Par décret en date du 22 juillet 1952, sont promus, à titre définitif, dans les cadres actifs de l'armée de l'air, pour prendre rang du 1er juillet 1952, les officiers du corps expéditionnaire en Extrême-Orient dont les noms suivent:

I. — **Corps des officiers de l'air.**

A. — CADRE NAVIGANT

Au grade de commandant.

Les capitaines:

M. Marill (Léon-Jean), augmentation d'effectifs.
M. Demeunynck (Albert-Yves-Marie-Cornil), augmentation d'effectifs.
M. Lemaire (André-Marie-Maurice), augmentation d'effectifs.
M. Lancery (Maurice), augmentation d'effectifs.
M. Tiollier (Jean), augmentation d'effectifs.
M. Sicre (René-Henri), augmentation d'effectifs.
M. Amarger (Georges-Maxime), augmentation d'effectifs.
M. Barbier (Charles-Maurice-Gabriel), augmentation d'effectifs.
M. Mahé (Yves-Alexandre-Eugène), augmentation d'effectifs.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

M. Maulbon d'Arbaumont (Xavier-Geoffroy-Charles), en remplacement de M. le capitaine Marill, promu.
M. Daffos (Roland-Jean-André), en remplacement de M. le capitaine Demeunynck, promu.
M. Le Queinec (Lucien-Louis-Denis), en remplacement de M. le capitaine Lemaire, promu.
M. Fontaine (Louis-Alfred), en remplacement de M. le capitaine Lancery, promu.
M. Post (Georges-Frédéric), en remplacement de M. le capitaine Tiollier, promu.
M. Acelin (Pierre-Victor-Charles), en remplacement de M. le capitaine Sicre, promu.
M. Friot (André-Théophile-Pierre), en remplacement de M. le capitaine Amarger, promu.
M. Astier (Eugène-Louis), en remplacement de M. le capitaine Barbier, promu.

B. — CADRE SÉDENTAIRE

Au grade de commandant.

M. le capitaine Germanaz (Lucien-Michel), en remplacement de M. le commandant Hieret, retraité.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

M. Andrieu (René-Elie), en remplacement de M. le capitaine Germanaz, promu.
M. Fouque (Emile-Georges-Victor), augmentation d'effectifs.
M. Mergny (Louis), augmentation d'effectifs.
M. Gény (Fernand), augmentation d'effectifs.
M. Van Loo (Louis), augmentation d'effectifs.
M. Coiffard (Jean-Marcel), augmentation d'effectifs.
M. Senn, augmentation d'effectifs.

II. — **Corps des officiers mécaniciens de l'air.**

Au grade de commandant.

M. le capitaine Jacqui (Robert-Louis-Jean), augmentation d'effectifs.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

M. Cauvin-Vassal (François-Henri), en remplacement de M. le capitaine Jacqui, promu.
M. Giraud (Paul-Julien), augmentation d'effectifs.
M. Luccantoni (Joseph-Pierre-Paul), augmentation d'effectifs.
M. Dupouy (Ferdinand-Pierre), augmentation d'effectifs.
M. Bouvet (François-Georges-Edouard), augmentation d'effectifs.
M. Bordoz (François-Pierre), augmentation d'effectifs.
M. Dhelens (Henri-Max-Robert), augmentation d'effectifs.
M. Carreau (André-Pierre-Eloi), augmentation d'effectifs.
M. Le Doyen (Albert), augmentation d'effectifs.
M. Conan (Robert-Félix-Julien), augmentation d'effectifs.

III. — **Service de santé de l'air.**

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

M. le médecin commandant Nardin (Gustave-Raymond), augmentation d'effectifs.

Au grade médecin commandant.

M. le médecin capitaine Brient (Lucien-Eugène-Marie), en remplacement de M. le médecin commandant Nardin, promu.

Au grade de médecin capitaine.

Les médecins lieutenants:

M. Quémerch (Roger-François-Etienne), en remplacement de M. le médecin capitaine Robert, promu.
M. Angiboust (Roger-Louis), en remplacement de M. le médecin capitaine Violette, promu.

Liste d'admissibilité du concours d'admission à l'école spéciale militaire interarmes (corps de troupe, 15e série).

Liste des candidats, par ordre alphabétique, déclarés admissibles à la suite des épreuves écrites du concours d'admission à l'école spéciale militaire interarmes (corps de troupe, 15e série).

Sont déclarés admissibles 472 candidats:

Abbadie (Robert-Joseph-Cyprien).
Adloff (André-Jacques-Louis).
Aicardi (Paul-Marie-Georges-Jean).
Ammann (Bernard-Maurice-Georges).
André (Georges-Charles).
Andrioque (Marius-Ernest-Eugène-Joseph).
Anglard (Henri-Jean-Louis).
Antonini (Roger-Jacques-Hyacinthe).
Argence (Lucien-François-Michel).
Ariza (Jean-Joseph-Alain).
Arnou (Guy-Ferdinand).
Artaud (Claude-Henri).
Aubert (Gaston-Eugène).
Auger (Jean-Marie-Cyprien).
Authie (Maurice-Georges).
Auzet (André-Jean).
Aymard (Georges-Albert).
Bacque (Jean-Marie).
Bader (Jean-Marie-Guy).
Balagna (Pierre-Paul).
Balay (Maurice-Lucien).
Baranger (Jacques-Eugène).
Barateau (Henri-Philippe).
Barbey (Roland-Claude).
Baricault (Guy).
Barreau (Roger-Jean).
Barthelemy (Maurice-Francisque).
Baudoin (Henri-Adolphe).
Bayle (Jessé-Pierre).
Bayo (Raymond-Vincent).
Bazin (René-Marcel).
Bazou (Jacques-Frédéric).
Bear (Pierre-Antoine).
Beaudonnet (François).
Berland (Roger-René).
De Berminghaim (Marc-Raoul).
Bernardini (Dominique).
Bernon (Paul-Gabriel).
Berteigne (Amand-François).
Berton (André-Auguste).
Bertron (Jacques-André).
Besnard (Paul-Louis).
Bevalot (René-Victor).
Bezou (Louis-Marie).
Bichet (Louis).
Bidaux (Luc-Armand).
Bièche (Georges).
Bigay (René-Georges).
Bodeven (Guy).
Boilard (Henri-Robert).
Boillot (Auguste-Charles).
Boisson (Robert).
Bonhomme (Guy-Joseph).
Bonnaud (Pierre-François).
Boquet (Pierre-Ferdinand).
Bornot (Michel-Pierre).
Bottereau (Roger-Robert).
Boucher (Jacques-Léon).
Bouge (Robert-Louis).
Bouguereau (Pierre-René).
Boutillier (Henri-Ernest).
Bouvot (Jacques-André).
Bras (André-Eloi).
Breton (Claude-Jacques).
Brezet (Marc-Antoine).
Bruneau (Eugène).
Brunelle (Aimé-Cléophas).
Buffenoir (Alain-Marie).
Burel (Yvon-Henri).
Burnol (Jacques-Marie).
Buvat (Roger).
Cabare (Raymond-François).
Cacheux (Eugène-Clément).
Camps (Noël-Simon).
Candela (Gérard-Roger).
Caret (Louis-Marie).
Castrec (Henri-Marie).
Cathala (Emile-Ange).
Cayatte (Jacques-Paul).
Chabas (Emile).
Chabert (Michel-Georges).
Chabot (Daniel-Mary).
Chambeaudie (François-Marcel).
Chamoret (Michel-Joseph).
Champ (Pierre-Jean-Marie).
Charlot (Michel-Eugène).
Charton (Louis-Marie).
Charvet (Pierre-Jean).
Chatelet (Georges-Marc).
Chauvet (Pierre-Henri).
Chenais (Jean-Pierre-Alexandre).
Chennevière (Dominique-Pierre).
Chevallereau (Robert-Louis).
Chevallier (André).
Chevillard (Jack-Louis).
Chigot (Lucien).
Chinchon (Pierre).
Chiquet (Jacky-Claude).
Choffel (André-Léon).
Chotard (Jacques).
Chupin (Bernard-Emile).
Clarenc (Robert-Geeorges).
Clavière (Henri-Franck).
De Clerck (Pierre-Joseph).
Clo (André-Auguste).
Colsnard (Pierre-Louis).
Colin (Pierre-Marie).
Colin (Roland-Lucien).
Colombani (Maurice-Jean).
Commaille (Jean-Louis).
Comte (Stéphane-Marie).
Copin (Robert-Eugène).
Coquin (Michel-Jean).
Cordonnier (Louis-Jean).
Coste (Roger-Henri).
Couaillier (Jacques-Edouard).
Cour (Louis).
Coustati (Jean-André).
Couturier (François-Marie).
Cressenville (Robert-Louis).
Curutchet (Jean-Marie-Gabriel).
Dabescat (Hubert-François).
Dairon (Raymond-Pierre).
Dalis (Raymond-René).
Danteny (Michel-André).
Darcq (André-Claude).
Dardenne (Jean-Léon).
Debaralle (Achille-Raymond).
Debayle (Michel-Paul).
Defoug (Lucien-Claude).
Defrenne (Bernard-François).
Dehay (Bernard-Arthur).
Deixonne (Francis-Jean-Marie).
Delahaye (Robert-Sylvain).
Deleuze (Georges-Armand).
Delille (Jacques-Aimé).
De'uze (Roger).
Demange (Charles-Alexandre).
Denèse (Robert-Albert).
Derouet (Gérard-Louis).
Dervout (Yvan-Marcel).
Desert-Lacay (Jean-Pierre-Auguste).
Desgrees du Lou (Jacques-Bertrand).
Destrade (René-Adrien).
Devillard (Michel-Louis).
Dias (René-Gabriel).
Doreau (Jean-Marie).
Dos Santos (Manuel-Auguste).
Douceret (Serge-Albert).
Drilleau (Francis-Albert).
Dumas (Jean-Louis-Max).
Dumas de Chabaud Latour (Marc-Antoine).
Dumet (Albert-Francis).
Dupin de Beyssat (Louis-René).
Dupouy (Yves).
Duret (Marc-Antoine).
Dussart (Raymond-Gustave).
Dutoit (Jean-Frédéric).
Eluere (Philippe-Marie).
Essid (Moncef-Mokni).
Etchechoury (Jean-Baptiste).
Eyherabide (Jacques-Paul).
Fabre (Roland-Marcel).
Fautras (André-Jean-Marie).
Fenouillet (Louis-Jean).
Ferand (Paul-Henri).
Ferrand (Jacques-René).
Fiche (André).
Filhol (Pierre-Henri).
Fleury (Jean-Claude-Marcel).
Fouet (Gérard-Francis).
Fouin (Michel-Charles).
Folletet (Pierre-Bernard).
Fourrier (Joseph-Marie).
Fragnaud (André-Georges).
Franc (Michel).
Franchi (Michel-Albert).
Frebault (René-Gustave).
Fremont (Jean-Georges).
Fridel (Jacques-Jules).
Frison (Jacques-Bernard).
Gabard (Robert-Jacques).
Gac (Vladimir-Thomas).
Gafflot (Michel-Jean-Marie).
Galvier (Guy-Jacques).
Garel (Yves-Louis).
Garriga (Jean-Louis).
Garzuel (Alfred-Jean).
Gasc (Marceau-Albert).
Gastaldi (Robert-François).
Gastaud (Jean).
Gasteuil (Jacques-Paul).
Gasteuil (Pierre-Yves).
Gaudron (Jacques-Paul).
Gauthier (Gilbert-Louis).
Gautier (Marcel).
Gaydon (Robert-Jean-Marie).
Geant (Hubert-Henri).
Genoux (Guy-Lucien).
Gibierge (Daniel-Charles).
Gilis (François-Louis).
Giraudet de Boudemange (Hugues-Adolphe).
Gladine (Jean-Marius).
de Gonfreville (Guy-Henri).
Goulet (Serge-Paul).
de Gouze de Saint-Martin (Guy-Henri).
Gregoire (Christian-Robert).
Grosjean (Roger-Charles).
Gueguen (Robert-Victor).
Guerin (Emile-Charles).
Guieau (Emile-Gustave).
Guillamet (Jean-Joseph).
Guillon (Guy-Jacques).
Guin (Maurice-Jacques).
Guinard (Jacques-Marie).
Guinounet (Maxime-Pierre).
Guillon (Gérard-Roger).
Guyot (Christian-Joseph).
Harle (Jean-Victor).
Haure-Place (Lucien-René).
Hauser (Gérard-André).
Henaff (Loïc-Henri).
Henneau (René-Pierre).
Hennequin (André-Armand).
Herbin (Jacques-Pierre).
Hermand (Serge-Christian).
Hermen (Charles-Jean).
Herve (Lucien-Raymond).
Herve (Roland-François).
Hervo (Jean-Marie).
Heugas (Pierre-Roger).
Hogard (Jean-Pierre).
Hortos (Joseph).
Huc (Jean-Claude-François).
Humbert (Pierre-Fernand).
Inchaspe (Vincent).
Jacquet (Pierre-Marie).
Jacquet-Pierroulet (Henri-Pierre).
Jasselin (Lucien-Michel).

Jeanneau (Pierre-Henri).
Jaunet (Michel-Donat).
Jauquet (Daniel-Constant).
Jegouic (Pierre-Toussaint).
Jollet (Pierre-Louis).
Jolly (Guy-André).
Joly (Gérard-Vincent).
Joly (Marcel-Fernand).
Jouffroy (Jean-Claude-Marie).
Journot (Georges-Léon).
Juillard (Lucien-François).
Juin (Claude-Michel).
Jullian (Maurice-Louis).
Jullien (Roland-Michel).
Kastendeich (Charles-Nicolas).
Kervarrec (Gabriel-Louis).
Kervennic (Jean-Yves).
Kolly (Jacques-Joseph).
Kusseling (Maurice-François).
Labaeye (Pierre-Raymond).
Labbé (Jacques-Marie).
Laboucarie (René-Jules).
Lacamoire-Puyalou (André).
Lacroix (Pierre-Eugène).
Lagrange (Michel-Marie).
Lalanne (Pierre-Yvon).
Lancien (Robert-Jean).
Landre (Paul-Marie).
Langevin (Roger-François).
Lanoux (Marc-Gilbert).
Lapeyrónie (Guy-Serge).
Lapeyronnie (Guy-Henri).
Du Laurent de La Barre (Bernard-Marie).
Laurier (Pierre-Georges).
Lebbaz (Mustapha).
Le Boulch (Jean-Marie).
Le Bray (Jean-Marie-André).
Le Bris (Claude-Jean-Pierre).
Lecerf (Robert-Henri).
Leclerc (Louis-René).
Lecointe (Pierre-Marie).
Le Du (Joseph-Marie).
Lefèvre (Jacques-Christian).
Lefevre (Robert-Michel).
Le Fur (Georges-Paul).
Le Goff (Albert-Louis).
Le Gougne (Jacques-Henri).
Le Monnier de Gouville (Gérard-Marie).
Le Noc (Hubert-Alexandre).
Le Roy (Jean-François).
Leroy (René-Joseph).
Le Sausse (Pierre-Marie).
Le Scanff (Yves-François).
Lesne (Gérard-Charles).
Levert (André-Philippe).
Lhomme (Emilien-Julien).
Limet (Jean-Pierre-François).
Lion (Roland-Guy).
Lonne (Gilbert).
Louvigne (André-Jean).
Loye (Roger-Emile).
Loyer (Olivier-Louis).
Lucas (Hubert-Henri).
Macau (Pierre-Marcel).
Mac-Nab (Donald-Gérard).
Maisonnet (Claude-Henri).
Maggia (Roger-Marcel).
Magne (Clovis-Antoine).
Magnin (Charles-Félix).
Maillet (Jean-Claude).
Mallet (Henri-Pierre).
Malet de Coupigny (Henri-Marie).
Mamelonet (Roger-Jules).
Marcel (Paul-Louis).
Marcos (Patrice).
Marche (Robert-Lucien).
Maridet (Louis-Jean).
Marielle-Trehouart (François-Marie).
Marlin (Roger-Gabriel).
Mariel (Gilbert-Paul).
Marot (André-Louis).
Marrocq (Jean-Georges).
Marque (Jean).
Martin (Charles-Marie).
Martin (Jean).
Marty (Emile-François).
Marty (Jean-Yves).
Masson (Jacques-Alexandre).
Mata (Jack-Henri).
Mattei (Ange-Marie).
Maupas (Paul-Marcel).
Mazenc (Julien-Emile).
Meaudre (Henri-René).
Meline (Pierre-Marie).
Menant (Serge-Paul).
Mercier (René-Louis).
Mercusot (Jean-Charles).
Mery (Christian-Jacques).
Meuge (Jacques-Auguste).
Michaud (Roger-Jean-Baptiste).
Michel (Georges-Marcel).
Michel (Pierre-Vincent).
Michou (Edouard-Lucien).
Micoine (Jacques).
Millery (Robert-Eugène).
Millieret (Claude-Georges).
Miquel (Jean).
Milja (Pierre-Jean).
Moreau (Pierre-Paul).
Moreau (Jean-Raoul).
Molia (Raymond-Mario).
Monnier (Jean-Pierre).
De Montaignac de Chauvance (Henri-François).
Morin (Jean-Marie-Pierre).
Mortemard de Boisse (Régis-Marie).
Morville (Jean).
Murat (Dieudonné).
Nardin (Jacques-Edouard).
Nastchokine (Serge).
Nivlet (Léon).
Noël (Roger-Auguste).
Nouzille (Jean-Aimé).
Ollivier-Henry (Jean-Guillaume).
Oblat (François-Claude).
Ouvrard (Georges-Louis).
Paclin (Jacques).
Palomba (Claude-Lucien).
Parizot (Robert-Jean).
Pauffard (Louis-Julien).
Paulze (Maurice-Robert).
Pédamon (Guy-André).
Pellerin (Jean-Paul-Louis).
Perbet (Marcel-Auguste).
Perrichon (Jean-Louis).
Peyrierune (Pierre-Jackie).
Picauron (Jean).
Pichon (Daniel-Bienaimé).
Pichon (Guy-Yves).
Picis (Jean-Claude).
Picot (Jack-Henri).
Pierre (André-Roger).
Pierre (René-Marcel).
Pierret (Henri).
Pietri (Pierre-Jean).
Plaisant (Raymond-Jacques).
Plaud (Jean-François).
Poirier (Bernard-Maurice).
Ponsolle (Jean-Baptiste).
Pontier (Georges-Jean).
Portanier (Claude-Jacques).
Porvian (Bernard-Henri).
Pothier (Norbert).
Pouchoux (Jean-Louis).
Pouillard (Yves).
Poulain (Jean-Sébastien).
Poupard (Michel-René).
Pradeau (JacquesFernand).
Pradeau (René-Gaston).
Preaubert (Marc-Louis).
Prevost (Robert-Jean).
Preys (André-Fernand).
Protheau (Jean-Raymond).
Puig (Paul).
Pujuguet (Lucien-Marcel).
Quatrefages (Charles-Marie).
Queffeulou (Pierre).
Raynal (Paul-Victor).
Raynal (Roger-Alphonse).
Regent (Lucien-Henri).
Remy (Jacques-Raoul).
Renucci (Alexis-Jean).
Reynier (Louis-Jean).
Rieu (Etienne-Germain).
Riviere (Jean-Marie-Baptiste).
Rodier (Claude-Henri).
Rogues (André-Jean-Louis).
Rohou (Georges-Raymond).
Rohrer (Jean-Armand).
Roques (Robert).
Roth (Michel-Charles).
Rousset (Bernard-André).
Roustit (Lucien-Henri).
Rudent (Bernard-Ghislain).
Ruellet (Raymond-René).
Saadia (Camille).
Sattler (Pierre).
Salles (Jacques-Louis).
Savary (Jacques-Alfred).
Seaumaire (Robert-Jules).
Segaud (Pierre-Alphonse).
Senelier (Jean-Jacques).
Servignat (Yves-Pierre).
Sicard (Jacques-Marcel).
Soulier (Paul-Louis-Edgard).
Stromboni (Dominique-Charles).
Studer (Auguste-Fernand).
Taloud (Irénée-Robert).
Tellier (Claude-Abel).
Terrier de La Chaise (Christian-Marius).
Thebault (Alfred-Georges).
Thidet (Pierre-François).
Thiebaut (Jacques-Eugène).
Thiolet (Robert-Gaston).
Thomas (Francis-Pierre).
Tissot (Jean-René).
Toutin (André-Michel).
Tribout (Jean-Anatole).
Trunet (Antoine-Julien).
Uliac (Marcel-Louis).
Urwald (Jean-Victor).
Vaillant (Rémy-Louis).
Valenti (Gaston-Auguste).
Vallein (Jacques).
Vallet (Michel-Léon).
Vallino (Raymond-Joseph).
Vanypre (Daniel-Jean).
Vaquie (Guy-Joseph).
Vasseur (Jean-Louis).
Vernay (Robert-Camille).
Vernet (Antoine).
Vidal (Jean-Marcel).
Vigneron (Hubert).
Vignolles (Jules-Germain).
Viguier (Gilles-Yvan).
Vilmant (Georges-André).
Vincent (Gilbert-Antonin).
Voindrot (Georges).
Volusniuc (Petru).
Walle (André-Lucien).
Wang-Genh (Roger-Luc).
Watrelot (André-Maurice).
Willers (Claude-Marcel).
Zvagolsky (Serge-Jean).

Les épreuves orales débuteront le vendredi 1er août 1952 à l'école des sous-officiers de Strasbourg.

Le tour de passage des candidats à l'examen oral est déterminé par l'ordre alphabétique du premier de leurs noms, à partir d'une lettre tirée au sort au secrétariat d'Etat à la guerre. Cette lettre, pour le concours de 1952, est la lettre « L ».

Majorations. — Les points de majoration fixés à l'article 9 de l'instruction 131 EMA/3.E du 8 janvier 1952 relative au concours seront accordés dans les conditions suivantes:

1° Les majorations à titre militaire seront arrêtées à la date du 1er août 1952. Seul, un état signalétique et des services, certifié par le chef de corps de l'intéressé, sera admis à l'exclusion de tout autre document;

2° Les majorations pour diplômes seront arrêtées à la date du 1er août 1952. Les candidats intéressés devront présenter l'original du diplôme ou une copie légalisée.

Les documents seront remis au président du jury au cours de l'appel qui précède la session. Les candidats devront reprendre les pièces justifiant leurs droits à des majorations civiles ou militaires en fin d'examen.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 52-880 du 21 juillet 1952 portant modification de l'article 252 de l'annexe III au code général des impôts.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat au budget,

Vu les articles 872, 876, 881, 883 et 886 du code général des impôts;

Vu les articles 233 et 235 de l'annexe I à ce code, ainsi que les articles 251 et 252 de l'annexe III,

Décrète:

Art. 1er. — Le dernier alinéa de l'article 252 de l'annexe III au code général des impôts est modifié comme suit:

« Les expéditions ou les copies d'exploits établies sur des papiers de la dimension de 0,27 m pour la hauteur et de 0,21 m ou 0,42 m pour la largeur, ne sont soumises à aucune limitation du nombre des lignes et des syllabes ».

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juillet 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le secrétaire d'Etat au budget,

JEAN-MOREAU.

Décret du 22 juillet 1952 portant maintien en disponibilité d'un conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes.

Par décret en date du 22 juillet 1952, M. Paoletti (Henri-Paul), conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes, en disponibilité, est maintenu dans cette position pour une période maximum de cinq ans, à compter du 11 juin 1952, en vue d'exercer les fonctions de contrôleur des dépenses engagées.

Dans cette situation, M. Paoletti continuera à faire partie du personnel de la cour des comptes et à concourir pour l'avancement.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Institution de commissions paritaires départementales d'intégration d'instituteurs.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi n° 51-713 du 7 juin 1951 relative à l'intégration des instituteurs et institutrices du cadre spécial de l'Algérie dans le cadre normal des instituteurs;

Vu le décret du 29 février 1952 portant règlement d'administration publique de la loi n° 51-713 du 7 juin 1951, et notamment l'article 4,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué auprès de chacune des inspections académiques des départements d'Alger, d'Oran et de Constantine une commission paritaire départementale d'intégration des instituteurs et institutrices du cadre spécial d'Algérie, dans le cadre normal des instituteurs.

Art. 2. — La composition de chacune de ces commissions est fixée comme suit:

Représentants de l'administration: quatre représentants titulaires; quatre représentants suppléants;

Représentants du personnel: quatre représentants titulaires; quatre représentants suppléants,

ainsi répartis:

Titulaires: deux représentants du cadre normal, deux représentants du cadre spécial.

Suppléants: deux représentants du cadre normal, deux représentants du cadre spécial.

Art. 3. — Les représentants du personnel du cadre spécial seront élus au bulletin secret et à la représentation proportionnelle par les titulaires et stagiaires de ce cadre en fonctions à la date du 27 novembre 1949.

Les représentants du cadre normal seront pris parmi les membres de la commission administrative paritaire départementale et désignés par ces commissions.

Art. 4. — Les représentants de l'administration seront nommés par le ministre de l'éducation nationale, sur proposition du directeur général de l'enseignement du premier degré.

Art. 5. — Le directeur général de l'enseignement du premier degré est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juin 1952.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Composition du jury du diplôme supérieur de bibliothécaire (session 1952).

Par arrêté des 6 juin 1952 et 21 juin 1952, la composition du jury pour l'examen du diplôme supérieur de bibliothécaire (session 1952) est fixée ainsi qu'il suit:

M. Julien Cain, administrateur de la Bibliothèque nationale, directeur des bibliothèques de France.

M. Clovis Brunel, membre de l'Institut, directeur de l'école nationale des chartes.

M. Lelièvre, inspecteur général des bibliothèques de France.

M. Masson, inspecteur général des bibliothèques de France.

M. Brun, inspecteur général des bibliothèques de France.

M. Bonnerot, conservateur de la bibliothèque universitaire de Paris.

M. Martin, conservateur du département des imprimés à la Bibliothèque nationale.

M. Calot, conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal.

M. Josserand, conservateur du département des périodiques à la Bibliothèque nationale.

M. Michon, conservateur du département de la musique à la Bibliothèque nationale.

M. le docteur Hahn, bibliothécaire en chef à la bibliothèque universitaire de Paris (faculté de médecine).

Mlle Malcles, bibliothécaire à la bibliothèque universitaire de Paris (Sorbonne).

Mlle Chaumie, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

Membres suppléants.

M. Breillat, bibliothécaire en chef de la bibliothèque municipale de Versailles.

M. Bruno, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale.

Mlle Salvan, conservateur adjoint à la direction des bibliothèques.

Architecture.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale en date du 29 juin 1952, sont renouvelées, pour les années 1951 et 1952, les fonctions exercées à titre temporaire par M. Corbin, en qualité d'architecte pour les édifices classés bâtiments civils du département de la Guadeloupe.

Les fonctions de M. Corbin seront renouvelées d'office d'année en année, à défaut de décision de l'administration, avant le 31 décembre de chaque année.

Liste des candidats aux fonctions de maître de conférences des facultés des lettres.

Par arrêté du 16 juillet 1952, sont inscrits sur la liste des candidats aux fonctions de maître de conférences dans les facultés des lettres:

1. — *Philosophie.*

MM. Bloch, Bourgey, Burgelin, Canguilhem, Chastaing, Chateau (psychologie - pédagogie), Friedmann, Goldschmidt, Mlle Lewis, MM. Metais, Mairieu, Pucelle.

2. — *Grec.*

MM. Amandry, Chamoux, Defrades, Delebecque, Jannoray, Lecombrado, Metzger, Mugler, Vian.

3. — *Latin.*

M. Andrieu, Beaujeu, Brisson, Haury, Jumeau, Le Bonniec, Lefèvre (latin médiéval et néo-latin), Miniconi, Poncelet, Rambaud, Raynaud de Lage (latin médiéval et néo-latin) Ruffol, Schilling.

4. — *Philologie française, langue et littérature françaises du moyen âge et de la renaissance, langues romanes.*

a) Grammaire et philologie.

MM. Antoine, Mourot, Pignon.

b) Langue et littérature françaises du moyen âge.

MM. Foulon, Fourrier, Jonin, Mlle Lods, M. Raynaud de Lage.

c) Langues romanes.

M. Camproux.

d) Histoire de la langue française.

M. Guiraud.

5. — *Langue et littérature françaises modernes et littérature comparée.*

a) Langue et littérature françaises modernes.

Mlle Frandon, MM. Fromilhague, Garapon, Gaulmier, Lebois, Levaillant, Lerthoiery, Monchoux, Osmont, Prigent, Reboul, Ricatte, Robert Gay, Ternois, Vernière, Vier.

b) Littérature comparée.

Mlle Batard, MM. Bemol, Granjard, Manchoux, Mlle Tuzet, M. Voisine.

6.

a) Histoire romaine et grecque et archéologie.

MM. Amandry (archéologie), Bruhl, Chamoux, Hatt (antiquités nationales), L. Gall, Metzger.

b) Langue et histoire de l'Orient ancien.

M. Ghirshman (histoire des civilisations iraniennes, archéologie orientale).
M. Haguenauer (histoire et civilisation de l'Extrême-Orient).
M. Sainte-Fare-Garnot.
M. Schlumberger (histoire et archéologie de l'Orient).
M. Vercoutter (égyptologie).

c) Histoire des religions.

MM. Orcibal, Sainte-Fare-Garnot.

7. — *Histoire du moyen âge.*

MM. Courtois, Duby, Wolff.

8. — *Histoire moderne et contemporaine.*

MM. Calvet, Charles, Freville, Girard, Leon, Schnerb, Vidalenc.

9 — *Histoire de l'art et musicologie.*

MM. Chastel, Moisy, Parisot.

10. — *Géographie.*

MM. Chevalier, Jerré, Onde, Pinchemel, Pouquet.

11. — *Anglais.*

MM. Frechet, Ritz.

12. — *Allemand.*

MM. Brachin, Grappin, Marache (Maurice).

13. — *Langues et littératures slaves.*

MM. Coquart, Granjard, Triomphe.

14. — *Langue et littérature italiennes.*

M. Margueron, Mlles Martin, Portier, MM. Renucci (Paul), Tosi.

15. — *Langue et littérature espagnoles.*

MM. Camp, Denis, Geneste, Krynen, Merimée, Rumeau.

16. — *Langue arabe et études islamiques.*

MM. Marçais, Pellat.

La liste ainsi établie annule et remplace les listes précédentes.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 21 juillet 1952 déclarant d'utilité publique les travaux de reconstruction du pont de la route nationale n° 57 sur le canal de l'Est à Flavigny et rectification du tracé de la route aux abords.

Le président du conseil des ministres, sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu le décret du 8 août 1935 relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique, modifié et complété par le décret du 30 octobre 1935;

Vu la décision ministérielle du 16 août 1951 qui a approuvé l'avant-projet, dressé par les ingénieurs du service des ponts et chaussées du département de Meurthe-et-Moselle, de déviation de la route nationale n° 57 entre les points kilométriques 51,786 et 52,786, à la sortie de la commune de Flavigny et de construction d'un nouveau pont sur le canal de l'Est;

Vu les pièces de l'enquête d'utilité publique ouverte, en exécution de l'arrêté du préfet de Meurthe-et-Moselle en date du 7 septembre 1951, sur les dispositions de cet avant-projet et notamment de l'avis émis le 13 octobre 1951 par le commissaire enquêteur;

Vu le rapport des ingénieurs des ponts et chaussées de Meurthe-et-Moselle en date des 21, 25 janvier 1952;

Vu le plan général au 1/1.000 visé par l'ingénieur en chef le 11 août 1951;

Vu la lettre du préfet de Meurthe-et-Moselle en date du 26 février 1952;

Vu l'avis émis le 14 février 1952 par la commission départementale de contrôle des opérations immobilières poursuivies par les services publics ou d'intérêt public;

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique conformément aux dispositions du plan susvisé, qui restera annexé au présent décret, les travaux à exécuter pour la déviation de la route nationale n° 57 sur le territoire de la commune de Flavigny (Meurthe-et-Moselle) entre les points kilométriques 51,786 et 52,786 et pour la construction d'un nouveau pont sur le canal de l'Est.

Art. 2. — Ladite déviation sera classée dans la voirie nationale à partir du jour de son ouverture à la circulation.

Art. 3. — A partir du même jour, sera déclassée la partie délaissée du tracé de la R. N. n° 57, entre les P. K. 51,786 et 52,786.

Art. 4. — Les expropriations devront être réalisées dans un délai de cinq ans à dater de la publication du présent décret.

Art. 5. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juillet 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANDRÉ MORICE.

Décret du 21 juillet 1952 portant classement et reclassement (route nationale n° 117 à Saint-Gaudens).

Par décret en date du 21 juillet 1952:

Sont classées dans la voirie nationale, comme partie intégrante de la route nationale n° 117, les sections des chemins départementaux n°s 5, 5 *g* et 9 constituant le boulevard Charles-de-Gaulle à Saint-Gaudens et figurées en rouge sur le plan susvisé, qui restera annexé au présent décret.

Est déclassée et reclassée dans la voirie urbaine de la ville de Saint-Gaudens, la section de la route nationale n° 117, dite rue de la République, comprise entre les points kilométriques 88,400 et 88,900 à Saint-Gaudens, section figurée en jaune sur le plan précité.

Ces classement, déclassement et reclassement prendront effet à compter de la publication du présent décret.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 21 juillet 1952 autorisant la chambre de commerce de Poitiers à contracter un emprunt de 8 millions de francs,

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;

Vu le décret du 24 août 1911 portant concession à la chambre de commerce de Poitiers de magasins généraux et entrepôts réels de douane;

Vu le décret du 14 janvier 1949 autorisant la chambre de commerce de Poitiers à contracter un emprunt en vue de lui permettre d'acquérir et d'aménager des terrains d'une superficie de 8.413 mètres carrés et un immeuble, sis dans le quartier sinistré de la ville et destinés à l'établissement de magasins généraux;

Vu le décret du 14 février 1952 autorisant l'assemblée consulaire à contracter un emprunt complémentaire de douze millions;

Vu les délibérations de cette compagnie en date du 19 mai 1952,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de commerce de Poitiers est autorisée à contracter un emprunt complémentaire de 8 millions de francs en vue de lui permettre de poursuivre l'aménagement d'un immeuble, sis dans cette ville, 8, boulevard du Grand-Cerf, et destiné à l'aménagement de magasins généraux.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé en conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale d'assurances sur la vie.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de trente ans.

Si l'emprunt est réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt, compte tenu du prix de l'émission, ne devra en aucun cas être supérieur à celui qui résulte du taux d'intérêt nominal pratiqué par la caisse des dépôts et consignations au moment de la réalisation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels appliquée à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique, les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement dudit emprunt au moyen du produit des taxes d'usage.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juillet 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Décret du 21 juillet 1952 nommant des membres du bureau national scientifique et permanent des poids et mesures.

Par décret en date du 21 juillet 1952, sont nommés membres du bureau national scientifique et permanent des poids et mesures:

M. Pierre Chevenard, membre de l'Institut, en remplacement de M. Cotton, membre de l'Institut, décédé.

M. Claude Beguin-Billecocq, directeur des unions internationales au ministère des affaires étrangères, en remplacement de M. Baudouy, appelé à d'autres fonctions.

M. Pierre Donzelot, directeur général de l'enseignement supérieur au ministère de l'éducation nationale.

M. Charles Brunold, directeur général de l'enseignement du second degré au ministère de l'éducation nationale.

M. Pierre Bellier, ingénieur général du génie maritime, directeur des industries mécaniques et électriques au ministère de l'industrie et du commerce.

M. Jean Gouzil, ingénieur en chef de la section technique des mesures géométriques du service des instruments de mesure.

Décret n° 52-822 fixant les conditions d'application de l'article 16 de la loi n° 52-14 du 5 janvier 1952 relative au développement des dépenses d'investissements économiques et sociaux pour l'exercice 1952.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 juillet 1952: page 7098, 4me colonne, 31e ligne, au lieu de: « ... pour couvrir le déficit desdits exercices », lire: « ... pour couvrir les dépenses desdits exercices ».

Service des instruments de mesure.

Par arrêté du 21 juillet 1952, les fonctionnaires du service des instruments de mesure ci-après désignés ont été promus:

A l'échelon « après 4 ans » de son grade.

M. Cohen (Raymond), ingénieur des instruments de mesure de 1re classe à Paris, à compter du 22 juin 1952 (compte tenu d'un reliquat d'ancienneté pour services militaires de 6 mois 9 jours).

A la 1re classe de leur grade.

MM.

Barraud (Maurice), inspecteur des instruments de mesure à Clichy, à compter du 16 juin 1952.

Matoy (Paul), inspecteur des instruments de mesure à Montluçon, à compter du 16 août 1952.

Torna (Emile), inspecteur des instruments de mesure à Pau, à compter du 16 août 1952.

Cantaloube (Marcel), inspecteur des instruments de mesure à Libourne, à compter du 16 août 1952 (compte tenu d'un reliquat d'ancienneté pour services militaires de 3 mois).

A la 2e classe de son grade.

M. Osmont (Bienaimé), inspecteur des instruments de mesure à Cherbourg, à compter du 21 juillet 1952.

A la 3e classe de leur grade.

MM.

Broudic (Alain), inspecteur des instruments de mesure à Dieppe, à compter du 22 juin 1952.

Roffe (Pierre), inspecteur des instruments de mesure de Nantes, à compter du 16 août 1952.

A la 4e classe de son grade.

M. Bourgue (André), inspecteur des instruments de mesure à Digne, à compter du 28 août 1952.

A la 1re classe de son grade.

M. Meyer (Albert), agent de vérification des instruments de mesure à Mulhouse, à compter du 1er juillet 1952.

A la 2e classe de leur grade.

MM.

Meyniel (Lucien), agent de vérification des instruments de mesure à Marseille, à compter du 1er juillet 1952.

Chollet (Charles), agent de vérification des instruments de mesure à Tours, à compter du 1er juillet 1952.

Falon (André), agent de vérification des instruments de mesure à Nice, à compter du 1er juillet 1952.

Quintin (Jean), agent de vérification des instruments de mesure à Valenciennes, à compter du 1er juillet 1952.

A la 3e classe de leur grade.

MM.

Leroy (Louis), agent de vérification des instruments de mesure à Paris, à compter du 26 juin 1952.

Fresquet (Joseph), agent de vérification des instruments de mesure à Montpellier, à compter du 1er juillet 1952.

Meyer (Eugène), agent de vérification des instruments de mesure à Colmar, à compter du 1er juillet 1952.

Soldani (Eugène), agent de vérification des instruments de mesure à Paris, à compter du 1er juillet 1952.

Dupuy (Jean), agent de vérification des instruments de mesure à Paris, à compter du 1er juillet 1952.

A la 5e classe de son grade.

M. Aminot (Edouard), agent de vérification des instruments de mesure à Vannes, à compter du 10 juin 1952 (compte tenu d'un reliquat d'ancienneté pour services militaires de 9 mois).

A la 6e classe de son grade.

M. Dulong (Pierre), agent de vérification des instruments de mesure à Pau, à compter du 28 juin 1952 (compte tenu d'un reliquat d'ancienneté pour services militaires de 1 an 5 mois 3 jours).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Fixation de certaines indemnités allouées au personnel des écoles d'agriculture.

Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, et le ministre de l'agriculture,

Vu le décret n° 45-931 du 4 mai 1945 validant et modifiant l'acte dit décret du 17 janvier 1942 relatif au fonctionnement financier des établissements d'enseignement agricole dotés de la personnalité civile;

Vu l'article 7, alinéa 1er, de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes, par l'effet duquel est maintenu provisoirement en application:

L'acte dit arrêté du 17 janvier 1942 fixant les règles de comptabilité applicables aux établissements d'enseignement agricole dotés de la personnalité civile;

Vu les arrêtés des 7 août 1951 et 15 avril 1952 portant fixation de certaines indemnités au personnel des écoles d'agriculture,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 7 août 1951 et l'article 1er de l'arrêté du 15 avril 1952 sont complétés comme suit:

« Ecole de viticulture et d'œnologie de Latour-Blanche (Gironde).

« Montant annuel de l'indemnité allouée à l'agent comptable deniers:

« Du 1er juillet au 24 décembre 1950: 71.000 F.
« Du 25 décembre 1950 au 28 février 1951: 78.000 F.
« Du 1er mars au 9 septembre 1951: 88.000 F.
« A compter du 10 septembre 1951: 98.000 F ».

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté du 7 août 1951 et l'article 2 de l'arrêté du 15 avril 1952 sont complétés comme suit:

« Ecole de viticulture et d'œnologie de Latour-Blanche (Gironde).

« Montant annuel de l'indemnité allouée à l'agent comptable matières:

« Du 1er juillet au 24 décembre 1950: 46.000 F.
« Du 25 décembre 1950 au 28 février 1951: 50.000 F.
« Du 1er mars au 9 septembre 1951: 57.000 F.
« A compter du 10 septembre 1951: 63.000 F ».

Art. 3. — Le directeur de la production agricole au ministère de l'agriculture et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet du 1er août 1950 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 juillet 1952.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
GABRIEL DU PONTAVICE.

Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI YRISSOU.

Autorisation aux correspondants des directions des services agricoles d'utiliser, dans certaines conditions, leur voiture automobile personnelle.

Le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret n° 45-2268 du 4 octobre 1945 modifié relatif aux indemnités pour frais de déplacement attribuées aux fonctionnaires civils, agents, employés et ouvriers de l'Etat;

Vu le décret n° 47-1959 du 9 octobre 1947 relatif aux parcs automobiles des administrations publiques civiles;

Vu le décret n° 49-1311 du 26 septembre 1949 accordant une indemnité aux correspondants des directions des services agricoles.

Arrêtent :

Art 1er. — Les correspondants des directions des services agricoles appelés à effectuer des vacations en dehors de leur commune de résidence sont autorisés à utiliser leur voiture automobile personnelle à cette occasion.

Art. 2. — Les dépenses de toute nature occasionnées par cette utilisation sont couvertes par l'attribution des indemnités kilométriques aux taux « après 5.000 km » prévus par le décret du 4 octobre 1945 modifié.

Art. 3. — Les intéressés ne sont pas admis à bénéficier des facilités de crédit en vue de l'acquisition d'une automobile visées à l'article 12 du décret du 9 octobre 1947.

Art. 4 — Le chef du service de l'administration générale et du personnel au ministère de l'agriculture et le directeur du budget au ministère des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 juillet 1952.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
GABRIEL DU PONTAVICE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Fonds de concours.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 juin 1952 : page 6117, 1re colonne, 10e ligne :

Par arrêté interministériel en date du 9 juin 1952, un crédit de 90.889.899 F provenant de fonds de concours a été ouvert aux chapitres ci-après du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1952.

A ajouter :

Chap. 1020. — Inspection générale des courses et du pari-mutuel. — Rémunérations principales: 8.450.000 F.

Chap. 1210. — Service de la répression des fraudes. — Rémunérations principales: 7.286.969 F.

(Le reste sans changement.)

Echelonnement indiciaire des inspecteurs divisionnaires de la répression des fraudes et les traitements qui leur sont applicables du 1er janvier au 25 décembre 1950.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 juillet 1952, page 7104, 1re colonne :

Au lieu de :

GRADES ET EMPLOIS	CLASSES et échelons.	INDICES	TRAITEMENTS applicables. A compter du 1er juillet 1950.	TRAITEMENTS applicables. A compter du 1er janvier 1950
			francs.	francs.
Inspecteur divisionnaire.	5e échelon..	550	729.000	773.000
	4e échelon..	500	670.000	702.000
	3e échelon..	460	613.000	640.000
	2e échelon..	420	555.000	577.000
	1er échelon.	380	504.000	519.000

Lire :

GRADES ET EMPLOIS	CLASSES et échelons.	INDICES	TRAITEMENTS applicables. A compter du 1er janvier 1950.	TRAITEMENTS applicables. A compter du 1er juillet 1950.
			francs.	francs.
Inspecteur divisionnaire.	5e échelon..	550	729.000	773.000
	4e échelon..	500	670.000	702.000
	3e échelon..	460	613.000	640.000
	2e échelon..	420	555.000	577.000
	1er échelon.	380	504.000	519.000

Directions des services agricoles.

Par arrêté du 3 juillet 1952, Mme Montfort, commis principal d'ordre et de comptabilité à la direction des services agricoles du Finistère, est placée à nouveau dans la position de disponibilité pour une période de dix-huit mois à dater du 1er janvier 1951 (régularisation).

Mme Montfort, commis principal d'ordre et de comptabilité, est réintégrée dans ses fonctions et affectée à la direction des services agricoles du Calvados à dater du 1er juillet 1952.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 10 juillet 1952, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er septembre 1952, M. Faelens (Désiré), ingénieur des travaux des eaux et forêts de 2e classe, 3e échelon, à Bar-sur-Aube (Aube).

Haras nationaux.

Par arrêté du 3 juillet 1952, le garde Noël (Louis), du dépôt d'étalons de Rosières-aux-Salines, est promu garde-maréchal de 2e classe, à dater du 1er août 1952.

Services agricoles.

Par arrêté du 3 juillet 1952, la démission de M. Pochet (Paul), ingénieur des services agricoles, contrôleur de la protection des végétaux à Bourges, est acceptée, à dater du 1er août 1952.

Travaux agricoles.

Par arrêté du 3 juillet 1952, M. Vaillant (Léonce), contrôleur stagiaire de la protection des végétaux à la circonscription de Fort-de-France, est titularisé dans ses fonctions au grade d'ingénieur des travaux agricoles, 2e échelon (indice 250), à dater du 15 mai 1952.

Tableau d'avancement, pour l'année 1952, du corps des sous-agents des haras (additif).

DEPOT D'ETALONS D'ANGERS

GARDES

Pour la 5e classe.

Au 1er janvier 1952.

M. Mear (Jean) (compte tenu d'une bonification pour services militaires de 1 an).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 21 juillet 1952 reportant pour l'année 1952 la date d'ouverture de la session budgétaire de l'assemblée territoriale du Togo.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret n° 46-2378 du 25 octobre 1946 portant création d'une assemblée représentative au Togo;

Vu la loi n° 52-130 du 6 février 1952 relative à la formation des assemblées de groupe et des assemblées locales en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo, au Cameroun et à Madagascar,

Décrète :

Art. 1er. — La session budgétaire de l'assemblée territoriale du Togo s'ouvrira exceptionnellement entre le 1er septembre et le 31 octobre 1952.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* du Togo et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 21 juillet 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
PIERRE PFLIMLIN.

Décret du 21 juillet 1952 portant réintégration d'un administrateur de la France d'outre-mer dégagé des cadres.

Par décret en date du 21 juillet 1952, les dispositions du décret du 29 septembre 1950, portant dégagement des cadres d'administrateurs de la France d'outre-mer, sont rapportées en ce qui concerne M. Mauguin (Henri-Adrien-Lucien), administrateur, 1er échelon, de la France d'outre-mer (ancienneté au 1er janvier 1951: 2 ans 6 mois; rappels militaires conservées: 8 mois 26 jours, ancienneté totale: 3 ans 2 mois 26 jours).

M. Mauguin passe au 2e échelon de son grade le 1er janvier 1951 et au 3e échelon (rappels militaires épuisés) le 5 avril 1952.

Décret du 21 juillet 1952 portant réintégration d'un administrateur de la France d'outre-mer dégagé des cadres.

Par décret en date du 21 juillet 1952, les dispositions du décret du 21 mars 1950 portant dégagement des cadres d'administrateurs de la France d'outre-mer sont rapportées en ce qui concerne M. Fraysse (André-Robert), administrateur adjoint, 4e échelon, de la France d'outre-mer (ancienneté conservée au 1er janvier 1951: 4 ans 5 mois 12 jours; rappels militaires: 2 ans 9 mois 19 jours; total: 7 ans 3 mois 1 jour; indice 425 à titre personnel).

Décret du 21 juillet 1952 portant dégagement des cadres, sur sa demande, d'un administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer.

Par décret en date du 21 juillet 1952, M. Ninine (Benjamin-Jules-Emmanuel-Thaïs), administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer, est admis, sur sa demande, à bénéficier des dispositions de la loi du 3 septembre 1947 relative au dégement des cadres.

M. Ninine a droit à une pension pour ancienneté de services.

Décret rapportant le décret du 31 août 1950 dégageant des cadres un administrateur de la France d'outre-mer.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 juillet 1952: page 6825, au lieu de: « Pour la période comprise entre la date de sa radiation des cadres (11 janvier 1950)... », lire: « Pour la période comprise entre la date de sa radiation des cadres (11 janvier 1951)... ».

Décret du 21 juillet 1952 portant nominations dans la magistrature d'outre-mer.

Par décret du Président de la République en date du 21 juillet 1952, sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature:

M. Jambon (Maurice), attaché au parquet du procureur général près la cour d'appel de l'Afrique occidentale française, est nommé juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de Dakar (poste vacant).

M. Bertrou (Henri), attaché au parquet du procureur général près la cour d'appel de Madagascar, est nommé juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de Madagascar (poste vacant).

Décret du 21 juillet 1952 portant nominations dans la magistrature d'outre-mer.

Par décret du Président de la République en date du 21 juillet 1952, sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature:

M. Duhamel (Florian), chef de bureau de 1re classe des services civils de l'Indochine, est nommé juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel mixte de Hanoï, en remplacement de M. Buu Nghi, détaché auprès du gouvernement du Viet-Nam (poste vacant).

M. Tanays (Robert), attaché de préfecture, mis en position de service détaché auprès du haut commissariat de la République française en Indochine, est nommé juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel mixte de Hanoï, en remplacement de M. Nugen Van Bay, détaché auprès du gouvernement du Viet-Nam (poste vacant).

Décret du 21 juillet 1952 portant nominations dans la magistrature d'outre-mer.

Par décret du Président de la République en date du 21 juillet 1952, sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature:

M. de Bardonnèche (Paul) est nommé juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de Dakar, en remplacement de M. Cremieu, appelé à d'autres fonctions.

M. Colomb (Maurice) est nommé juge suppléant à la cour d'appel d'Abidjan, en remplacement de M. Pean, appelé à d'autres fonctions.

M. Couturon (André) est nommé juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel d'Abidjan, en remplacement de M. Chardonnet, appelé à d'autres fonctions.

M. Delmee (Victor) est nommé juge suppléant au tribunal de Nouméa, en remplacement de M. Ourgaud (Henri), appelé à d'autres fonctions.

M. Charles (François) est nommé juge suppléant au tribunal de Nouméa, en remplacement de M. Gargon, appelé à d'autres fonctions.

M. Carlucoli (Paul) est nommé juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel du Cameroun, en remplacement de M. Lajoie, appelé à d'autres fonctions.

M. Carlier (Jean) est nommé juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de Dakar, en remplacement de M. Salama, appelé à d'autres fonctions.

M. Chaillou (Roger) est nommé juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de l'Afrique équatoriale française, en remplacement de M. Collignon, appelé à d'autres fonctions.

M. Cotinaud (Henri) est nommé juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel du Cameroun, en remplacement de M. Cagan, appelé à d'autres fonctions.

M. Pagnon (Henri) est nommé juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de Madagascar, en remplacement de M. Goetz, appelé à d'autres fonctions.

M. Baulme (Jacques) est nommé juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de l'Afrique équatoriale française, en remplacement de M. Destournel, appelé à d'autres fonctions.

M. Trocheries (Jean) est nommé juge suppléant au tribunal de Pondichéry, en remplacement de M. Baron, appelé à d'autres fonctions.

M. Latour (Henri) est nommé juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de Madagascar, en remplacement de M. Curzi, appelé à d'autres fonctions.

M. Leportier (Jean) est nommé juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de Dakar, en remplacement de M. Doucot, appelé à d'autres fonctions.

M. Salles (Georges) est nommé juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de Madagascar, en remplacement de Dorwling-Carter, appelé à d'autres fonctions.

M. Rabastens (Adrien) est nommé juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel du Cameroun, en remplacement de M. Puech, appelé à d'autres fonctions.

M. Martin (François), avocat à la cour d'appel de Dijon, est nommé juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de l'Afrique équatoriale française, en remplacement de M. Lief, appelé à d'autres fonctions.

M. Moschetti (Charles), ancien avocat au barreau de Nice et magistrat intérimaire en Afrique occidentale française, est nommé juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de l'Afrique occidentale française, en remplacement de M. Juillet, appelé à d'autres fonctions.

M. Oscar (Antoine), secrétaire de parquet à Madagascar, est nommé juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel de Tananarive (poste vacant).

Décret du 21 juillet 1952 portant promotion dans le personnel des bureaux des secrétariats généraux des colonies.

Par décret en date du 21 juillet 1952, M. Boué (Sylvain), est promu au grade de chef de bureau de 2e classe du personnel des bureaux des secrétariats généraux, pour compter du 1er janvier 1952 au point de vue de la solde et de l'ancienneté, et conserve un rappel d'ancienneté pour services militaires de 6 ans 11 mois 2 jours.

Décret n° 52-560 portant réorganisation de la caisse locale de retraites du Cameroun.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 mai 1952:

Page 5127, 1re colonne, article 11, I, 2e, *b*, au lieu de: « de la liquidation de la pension d'ancienneté », lire: « dans la liquidation de la pension d'ancienneté »; article 12, I, alinéa 2, au lieu de: « en service à l'occasion du service », lire: « en service ou à l'occasion du service ».

Page 5129, 1re colonne, article 26, II, au lieu de: « en cas de divorce prononcé en profit exclusif », lire: « en cas de divorce prononcé au profit exclusif ».

Page 5131, 1re colonne:

Article 41, II, 7e ligne, au lieu de : « de sa mise en activité », lire: « de sa remise en activité ».

Titre XII, au lieu de : « décret du 12 mars 1947 », lire: « décret du 30 avril 1946 ».

Article 47, I, au lieu de: « du décret du 13 mai 1941, modifié par le décret du 7 mars 1946 » et « en vertu de l'arrêté du 12 mai 1919 », lire: « du décret du 2 mai 1942, modifié par décret du 30 avril 1946 » et « en vertu de l'arrêté du 23 décembre 1919 ».

Article 47, II, au lieu de: « 7 et 8 du décret du 13 mai 1941, modifié par celui du 7 mars 1946 », lire: « 7 et 8 du décret du 2 mai 1942, modifié par décret du 30 avril 1946 ».

Article 48, alinéa 2, au lieu de: « 7 et 8 du décret du 13 mai 1941, modifié par celui du 7 mars 1946 », lire: « 7 et 8 du décret du 2 mai 1942, modifié par le décret du 30 avril 1946 ».

Page 5131, 2e colonne, article 57, 3°, au lieu de: « en matière de demande », lire: « en matière de douanes ».

Modification à l'arrêté du 19 mars 1952 portant délégation de signature.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 31 mai 1862 sur la comptabilité publique;

Vu l'arrêté du 16 mai 1946 transformant la direction du contrôle en direction du contrôle, du budget et du contentieux;

Vu l'arrêté du 19 mars 1952 portant délégation de signature,

Arrête:

Article unique. — L'article 3 de l'arrêté du 19 mars 1952 est modifié comme suit:

Art. 3. — M. Rouchon, administrateur en chef de la France d'outre-mer, est autorisé à signer, par délégation, les extraits et lettres d'avis d'ordonnances de délégation, les ordres de payement, les chèques sur le Trésor public afférents aux ordonnances de payement, ainsi que les pièces justificatives de dépenses et les titres de perception concernant le budget de l'Etat (France d'outre-mer: dépenses civiles).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rouchon, la délégation ci-dessus est donnée à M. Albertin, administrateur adjoint de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 12 juillet 1952.

PIERRE PFLIMLIN.

Autorisation de constitution de la société d'économie mixte dite Société immobilière du Cameroun.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu la loi du 30 avril 1946 tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution des plans d'équipement et de développement des territoires dépendant du ministre de la France d'outre-mer, et spécialement son article 2;

Vu le décret n° 51-1459 du 20 décembre 1951 portant organisation du contrôle des sociétés d'Etat et des sociétés d'économie mixte;

Vu la délibération en date du 8 mai 1952 de l'Assemblée territoriale du Cameroun;

Vu la résolution adoptée par le comité directeur du F. I. D. E. S. dans sa séance du 1er juillet 1952,

Arrête:

Art. 1er. — Dans le cadre des pouvoirs conférés au ministre de la France d'outre-mer, est autorisée la constitution d'une société anonyme d'économie mixte dite Société immobilière du Cameroun (S. I. C.).

Art. 2. — Cette société, dont le siège social est fixé à Yaoundé, a pour objet principal toutes les opérations ayant pour but l'amélioration ou le développement de l'habitat urbain ou rural au Cameroun.

Art. 3. — Le présent arrêté porte approbation des statuts de la société tels qu'ils ont été approuvés par le comité directeur du F. I. D. E. S. dans sa séance du 1er juillet 1952.

Art. 4. — En vertu des pouvoirs conférés au ministre de la France d'outre-mer par l'article 2 de la loi du 30 avril 1946, un commissaire du Gouvernement sera désigné auprès de la Société immobilière du Cameroun par arrêté du ministre de la France d'outre-mer.

Les pouvoirs du commissaire du Gouvernement sont ainsi définis:

Il a entrée aux séances des conseils d'administration, ainsi que des comités de direction, bureaux ou commissions qui viendraient à être constitués par les conseils d'administration. Il peut présenter aux divers conseils les observations que leurs délibérations appellent de sa part. Les convocations accompagnées des ordres du jour lui sont adressées en même temps qu'aux autres personnes intéressées. Après chaque réunion, le procès-verbal lui est transmis;

Il est régulièrement convoqué aux assemblées générales;

En cas d'empêchement, le commissaire du Gouvernement peut se faire représenter par un fonctionnaire agréé par le ministre de la France d'outre-mer;

Il a tous pouvoirs d'investigation sur pièces et sur place;

Lui sont notamment communiqués, huit jours au moins avant la séance du conseil où ils doivent être examinés;

Les prévisions annuelles de recettes et de dépenses et les modifications à y apporter;

Les comptes de l'exercice clos, les bilans et inventaires annuels;

Les emprunts, demandes d'ouverture de crédit ou d'avances;

Les réquisitions, aliénations, échanges, transactions, constructions d'immeubles et grosses réparations immobilières supérieurs à 10 millions de francs métropolitains;

Les contrats et marchés de fourniture et de travaux supérieurs à 10 millions de francs métropolitains;

L'état des effectifs et les règles de rémunération des diverses catégories de personnels;

Les projets de modification des statuts, de dissolution anticipée, de fusion ou d'union avec d'autres entreprises.

Le commissaire du Gouvernement peut faire suspendre l'application d'une décision des assemblées, conseils ou comités de direction de ladite société; à charge d'en rendre compte sans délai au ministre de la France d'outre-mer. Si le ministre infirme la suspension déclarée par le commissaire ou ne notifie pas sa décision, dans un délai de trente jours, la suspension perdra effet.

Le droit de vote du commissaire du Gouvernement ne s'exerce qu'en séance.

Art. 5. — Les fonctionnaires en activité, qui seraient éventuellement mis à la disposition de la société, seront placés dans la position de détachement prévue par les règlements en vigueur. Leurs émoluments seront fixés par le conseil d'administration.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* du Cameroun et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 18 juillet 1952

PIERRE PFLIMLIN.

Agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 juillet 1952:

M. Kellermann (Jean), ingénieur en chef de 1re classe des services de l'agriculture outre-mer, chef du service du génie rural de l'Afrique équatoriale française, a été placé dans la position de mission au Congo belge, pour compter de la date de son départ de Brazzaville et pour une durée maximum de trois semaines, en vue d'étudier le paysannat congolais, les essais de conservation des sols et l'utilisation du bétail dans la culture, principalement dans le Kivu.

Chiffre.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 juillet 1952, M. Richard (Pierre), chiffreur principal de 1re classe, a été promu au grade de chiffreur en chef de 2e classe pour compter du 21 juillet 1952.

Gendarmerie.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 juin 1952, M. Touva, chef d'escadron de gendarmerie hors cadres, en service au cabinet du haut commissaire de la République à Madagascar, est placé dans la position de mission en France pour une durée maximum de quinze jours, à compter du 3 avril 1952.

Inspection du travail.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 4 juillet 1952, M. Pelisson (Pierre), inspecteur général de 2e classe du travail outre-mer, en service en Afrique équatoriale française, est placé dans la position de mission à Lagos (Nigéria) du 11 au 14 juin 1951 (régularisation).

Ports et rades.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 juillet 1952, M. Jacob (Constant), capitaine de classe exceptionnelle des ports et rades de la France d'outre-mer, a été admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 17 août 1952, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge.

Transmissions.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 juillet 1952, M. Person (François), receveur supérieur hors classe du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, atteint par la limite d'âge de son emploi le 1er août 1952, sera admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter de cette date.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 18 juillet 1952, l'arrêté du 28 janvier 1947 portant classement de fonctionnaires du cadre métropolitain des postes, télégraphes et téléphones dans le cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, a été rapporté en ce qui concerne M. Sourisse (Jean), inspecteur de 1re classe après quatre ans.

Le présent arrêté prendra effet à compter du 1er octobre 1948.

Travaux publics, mines et techniques industrielles.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 juillet 1952, M. Noguier (Pierre), ingénieur civil des ponts et chaussées, a été nommé ingénieur adjoint de 2e classe stagiaire des travaux publics de la France d'outre-mer, pour compter de la veille de son embarquement.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 juillet 1952, M. Leroy (Bernard), dessinateur cartographe contractuel de la direction des mines et de la géologie de l'Afrique équatoriale française, actuellement en congé dans la métropole, a été placé dans la position de mission en France pendant une période de deux mois, à compter du 1er juin 1952, en vue d'effectuer certains travaux cartographiques.

Tableau d'avancement, pour l'année 1952, du personnel du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 26 juin 1952, les fonctionnaires du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1952, pour compter des dates indiquées ci-après:

I. — PERSONNEL SUPERIEUR

Pour la 1re classe du grade d'ingénieur en chef.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Rougeoreille (Henri). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Jeudy (Marcel). Rappels pour services militaires conservés: néant.

Pour le grade d'ingénieur en chef de 3e classe.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Lalung-Bonnaire (Paul). Rappels pour services militaires conservés: 16 jours.

Pour la 1re classe du grade de directeur.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Laranco (Léon). Rappels pour services militaires conservés: 6 jours.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Dausseur (Paul). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Skinazi (David). Rappels pour services militaires conservés: néant.

Pour la 2e classe du grade de directeur.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Bergeron (Maurice). Rappels pour services militaires conservés: 4 mois 14 jours.

(Pour compter du 16 novembre 1952.)

M. Mondie (Henri). Rappels pour services militaires conservés: 4 mois 15 jours.

Pour la 1re classe du grade d'ingénieur principal.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Chazerans (Roger). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Chemarin (Auguste). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Journet (René). Rappels pour services militaires conservés: néant.

Pour la 2e classe du grade d'ingénieur principal.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Olivier (Maurice). Rappels pour services militaires conservés: néant.

Pour la 3e classe du grade d'ingénieur principal.

(Pour compter du 1er mai 1952.)

M. Enaud (Lucien). Rappels pour services militaires conservés: 7 mois.

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur principal.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Gourragne (Fernand). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Sable (Lucien). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Vandamme (Firmin). Rappels pour services militaires conservés: néant

(Pour compter du 1er mars 1952.)

M. Chassagneux (Jean). Rappels pour services militaires conservés: 6 mois 24 jours.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Biansan (Pierre). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Grosset (Robert). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Guilbaud (Robert). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Toussaint (Guy). Rappels pour services militaires conservés: néant.

Pour la hors classe du grade de receveur supérieur.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Banabila (Abdourahman). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Bernardi (Raphaël). Rappels pour services militaires conservés: 4 mois 20 jours non utilisables.

M. Monge (Maurice). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 9 mois 4 jours.

(Pour compter du 1er août 1952.)

M. Aurenche (Marcel). Rappels pour services militaires conservés: 2 mois 7 jours.

M. Perus (Jean). Rappels pour services militaires conservés: 6 mois 19 jours.

Pour la 1re classe du grade de receveur supérieur.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Melchior (Yves). Rappels pour services militaires conservés: 1 mois 5 jours non utilisables pour franchissements automatiques d'échelon.

Pour le grade de receveur supérieur de 1re classe.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Bazin (René). Rappels pour services militaires conservés non utilisables pour franchissements automatiques d'échelon: 4 mois 8 jours.

M. Doube (Pierre). Rappels pour services militaires conservés non utilisables pour franchissements automatiques d'échelon: 10 mois 21 jours.

M. Chiffre (André). Rappels pour services militaires conservés non utilisables pour franchissements automatiques d'échelon: 2 mois 15 jours.

M. Deltour (Jean). Rappels pour services militaires conservés non utilisables pour franchissements automatiques d'échelon: néant.

M. Gras (René). Rappels pour services militaires conservés non utilisables pour franchissements automatiques d'échelon: 8 mois 3 jours.

M. Philippe (Henri). Rappels pour services militaires conservés non utilisables pour franchissements automatiques d'échelon: 2 ans 11 mois 25 jours.

(Pour compter du 21 juin 1952.)

M. Sayous (Georges). Rappels pour services militaires épuisés.

(Pour compter du 22 décembre 1952.)

M. Hilaire (Paul). Rappels pour services militaires épuisés.

II. — PERSONNEL DE DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Pour la hors classe du grade d'ingénieur.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Guillerme (Paul). Rappels pour services militaires conservés: 4 mois 11 jours non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelon.

M. Labaye (André). Rappels pour services militaires conservés: 11 mois 6 jours non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelon.

M. Leyendecker (Pierre). Rappels pour services militaires conservés: 7 mois 5 jours non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelon.

M. Raymond (Jacques). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 19 avril 1952.)

M. Domergue (Benjamin). Rappels pour services militaires épuisés.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Herzlich (Aron). Rappels pour services militaires conservés: néant.

Pour la 1re classe du grade d'ingénieur.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Chapelet (Paul). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Tonneau (René). Rappels pour services militaires conservés: 4 mois.

Pour la 2e classe du grade d'ingénieur.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Goy (Georges). Rappels pour services militaires conservés. 2 mois.

M. Mazoyer (André). Rappels pour services militaires conservés: 5 mois 11 jours.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Bonnet (Robert). Rappels pour services militaires conservés: 4 mois 5 jours.

(Pour compter du 17 août 1952.)

M. Moreau (Hubert). Rappels pour services militaires: épuisés.

Pour la 3e classe du grade d'ingénieur.

(Pour compter du 11 mai 1952.)

M. Abdon (René). Rappels pour services militaires: épuisés.

M. Gwinner (Paul). Rappels pour services militaires: épuisés.

(Pour compter du 10 novembre 1952.)

M. Puy (Joseph). Rappels pour services militaires conservés: 11 mois 12 jours.

Pour le grade d'ingénieur de 1e classe.

(Pour compter du 6 mai 1952.)

M. Ozil (Charles). Rappels pour services militaires conservés. 21 jours.

Pour la 1re classe du grade d'ingénieur adjoint.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Huyghes des Etages (Jean). Rappels pour services militaires conservés: 1 an.

Pour la 2e classe du grade d'ingénieur adjoint.

(Pour compter du 10 juillet 1952.)

M. Mas (Robert). Rappels pour services militaires: épuisés.

Pour la 3e classe du grade d'ingénieur adjoint.

(Pour compter du 27 novembre 1952.)

M. Demiot (Raoul). Rappels pour services militaires conservés: néant.

III. — PERSONNEL DE CONTROLE ET DE MAITRISE

A. — SERVICES ADMINISTRATIFS ET D'EXPLOITATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

a) Services administratifs.

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur-rédacteur.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Tran Phu Tri. Rappels pour services militaires conservés: néant.

Pour la 2e classe du grade d'inspecteur-rédacteur.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Nicolet (Jean). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Royant (Jean). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 12 mars 1952.)

M. Van Peteghem (Charles). Rappels pour services militaires conservés: néant.

Pour la 3e classe du grade d'inspecteur-rédacteur.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Dosseh (Benjamin). Rappels pour services militaires conservés: 6 ans 4 mois 29 jours.

(Pour compter du 1er août 1952.)

M. Derenty (Gérard). Rappels pour services militaires épuisés.

Pour la 4e classe du grade d'inspecteur-rédacteur.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Bouerat (Constant). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 5 mois 11 jours.

Pour la 5e classe du grade d'inspecteur-rédacteur.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Kernaleguen (Jean). Rappels pour services militaires conservés: 11 mois 3 jours.

b) Services de l'exploitation des postes, télégraphes et téléphones.

Pour la 1re classe du grade de chef de section.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Barbançon (Jean). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 1 mars 1952.)

M. Bogue (Serge). Rappels pour services militaires conservés: 14 jours.

Pour la 1re classe avant deux ans du grade d'inspecteur.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Dressler (Pierre). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Coste (Louis). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Goudet (Victor). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Lucas (Louis). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 10 février 1952.)

M. Caverivière (Roger). Rappels pour services militaires épuisés.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Allais (Roger). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Armand (Raymond). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Cornet (Raoul). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Leballly (Charles). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Ledu (Jean). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Nguyen Tan Tinh. Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Normand (André). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Ramanitra (Charles). Rappels pour services militaires conservés: néant.

Pour le grade d'inspecteur de 2e classe.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Cœffard (Francis). Rappels pour services militaires: néant.

M. Guillon (Emile). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 11 mois.

M. Legras (Raymond). Rappels pour services militaires: néant.

M. Long (Robert). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 8 mois 25 jours.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Bouthemy (Emile). Rappels pour services militaires conservés: 9 mois 13 jours.

M. Dumont (Honoré). Rappels pour services militaires conservés: 10 mois 20 jours.

M. Fromageond (Pierre). Rappels pour services militaires conservés: 2 mois 11 jours.

M. Jorda (Raymond). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Lambert (André). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Marini (Antoine). Rappels pour services militaires conservés: néant.

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur adjoint.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Barrere (Louis). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Gasne (Léonce). Rappels pour services militaires conservés: 15 jours.

M. Roboth (Claude). Rappels pour services militaires conservés: 11 mois 12 jours.

M. Theon (Albert). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 10 mois 2 jours.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Morin (Maurice). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 11 mois 7 jours.

M. Olieric (François). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Peccard (Simon). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Rolland (Jules). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Tchibota (Félix). Rappels pour services militaires conservés: néant.

Pour la 2e classe du grade d'inspecteur adjoint.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Dubourg (Ismaël). Rappels pour services militaires conservés: 9 mois 23 jours.

M. Hebert (Henri). Rappels pour services militaires conservés: 2 ans 3 mois 28 jours.

M. Le Berre (Jacques). Rappels pour services militaires conservés: 3 ans 3 mois 8 jours.

M. Mermet (René). Rappels pour services militaires conservés: 2 mois 22 jours.

M. Milachon (Lucien). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Zimmermann (Maurice). Rappels pour services militaires conservés: 28 jours.

(Pour compter du 17 mars 1952.)

M. Benamar Madani. Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 4 mai 1952.)

M. Barats (Jacques). Rappels pour services militaires conservés: épuisés.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Boiteux (Hubert). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Defaye (Henri). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Salgas (Louis). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 2 juillet 1952.)

M. Briard (André). Rappels pour services militaires conservés: épuisés.

(Pour compter du 18 juillet 1952.)

M. Peyrousse (Daniel). Rappels pour services militaires conservés: 5 mois 19 jours.

(Pour compter du 16 septembre 1952.)

M. Seguin (Pierre). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 22 septembre 1952.)

M. Vignoles (André). Rappels pour services militaires conservés: épuisés.

(Pour compter du 10 novembre 1952.)

M. Stienhault (Victor). Rappels pour services militaires conservés: 7 mois 28 jours.

(Pour compter du 24 novembre 1952.)

M. Migne (Camille). Rappels pour services militaires conservés: 4 mois 27 jours.

(Pour compter du 1er décembre 1952.)

M. Arnoux (Jacques). Rappels pour services militaires conservés: 6 mois 10 jours.

Pour la 3e classe du grade d'inspecteur adjoint.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Boazis (Léon). Rappels pour services militaires conservés: 7 mois.

M. Soula (Jules). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Tondeur (Michel). Rappels pour services militaires conservés: 10 mois 7 jours.

(Pour compter du 16 mai 1952.)

M. Roy (André). Rappels pour services militaires conservés: 6 mois.

(Pour compter du 16 novembre 1952.)

M. Pinier (Jean). Rappels pour services militaires conservés: 1 an

Pour le grade de contrôleur principal de 3e classe.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Rigollier (Raymond). Rappels pour services militaires conservés: 2 mois 26 jours.

B. — SERVICE RADIOÉLECTRIQUE

Pour la 1re classe au grade de chef de section radioélectricien.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Charles (Jean). Rappels pour services militaires conservés: 5 mois 7 jours.

M. Gontard (Jean). Rappels pour services militaires conservés: 2 mois.

(Pour compter du 17 juin 1952.)

M. Gouineau (Jean). Rappels pour services militaires conservés: épuisés.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Diagne Abdoulaye. Rappels pour services militaires conservés: 5 ans 11 mois 15 jours.

(A compter du 18 août 1952.)

M. Laborde (Louis). Rappels pour services militaires conservés: épuisés.

Pour le grade de chef de centre radioélectricien de 2e classe.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Auneveux (Gaston). Rappels pour services militaires conservés: 7 mois 9 jours.

M. Bonnet (René). Rappels pour services militaires conservés: 6 mois.

M. Ceres (Francis). Rappels pour services militaires conservés: 3 mois 4 jours.

M. Duval (Georges). Rappels pour services militaires conservés: 3 mois 6 jours.

M. Guerlain (Georges). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Sauvage (Edmond). Rappels pour services militaires conservés: 5 mois 3 jours.

(Pour compter du 25 avril 1952.)

M. Toulain (René). Rappels pour services militaires conservés: épuisés.

Pour la 1re classe du grade de chef de poste.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Bervas (Jean). Rappels pour services militaires conservés: 7 mois 19 jours.

M. Clovet (Henri). Rappels pour services militaires conservés: épuisés.

M. Lievraz (François). Rappels pour services militaires conservés: 10 mois 29 jours.

M. Mignard (Alcibiade). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 6 avril 1952.)

M. Duffau (Alban). Rappels pour services militaires conservés. épuisés.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Richard (Marcel). Rappels pour services militaires conservés: 6 mois 20 jours.

M. Tenot (Charles). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 4 août 1952.)

M. Schwab (Georges). Rappels pour services militaires conservés: épuisés.

(Pour compter du 1er novembre 1952.)

M. Paoli (François). Rappels pour services militaires conservés: 9 mois 11 jours.

(A l'ancienneté, pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Tabard (Henri). Rappels pour services militaires conservés: 4 mois 5 jours.

Pour la 2e classe du grade de chef de poste.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Barry (Djibril). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 1 mois 7 jours.

M. Leleu (Georges). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Papin (Camille). Rappels pour services militaires conservés: 2 ans 11 jours.

M. Solar (Jean). Rappels pour services militaires conservés: 8 mois 1 jour.

(Pour compter du 3 mai 1952.)

M. Boyer (Jean). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 10 mois 2 jours.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Guichard-Deschamps (André). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Torond (Auguste). Rappels pour services militaires conservés: néant.

Pour le grade de chef de poste de 3e classe.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Sainty (Henri). Rappels pour services militaires conservés: 5 mois.

M. Verite (Roland). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 3 mois 18 jours.

(Pour compter du 19 juin 1952.)

M. Mahy (Gilbert). Rappels pour services militaires conservés: 2 ans.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Bonnardot (Pierre). Rappels pour services militaires conservés: 2 ans 11 mois 23 jours.

(Pour compter du 7 octobre 1952.)

M. Yeche (Jean). Rappels pour services militaires conservés: 2 ans 11 mois.

(Pour compter du 7 décembre 1952.)

M. Becard (André). Rappels pour services militaires conservés: 10 mois.

(Pour compter du 11 décembre 1952.)

M. Bruguier (Maurice). Rappels pour services militaires conservés: 5 ans.

(Pour compter du 26 décembre 1952.)

M. Cleret (Robert). Rappels pour services militaires conservés: 6 mois.

Pour la 1re classe du grade de sous-chef de poste.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Pouilly (Léon). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Guillaume (Roger). Rappels pour services militaires conservés: 2 ans 4 jours.

(Pour compter du 18 juillet 1952.)

M. Pelissier (Jean). Rappels pour services militaires conservés: 3 ans 1 mois 26 jours.

(Pour compter du 6 août 1952.)

M. Coutant (Louis). Rappels pour services militaires conservés: épuisés.

Pour la 2e classe du grade de sous-chef de poste.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Anselme (Jean). Rappels pour services militaires conservés: 7 mois 3 jours.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Sigaud (Alain). Rappels pour services militaires conservés: 2 mois 6 jours.

(Pour compter du 11 décembre 1952.)

M. Chaumeron (Marcel). Rappels pour services militaires conservés. néant.

Pour la 1re classe du grade de chef de section des I. R.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Dupuis (Robert). Rappels pour services militaires conservés: néant.

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur des I. R.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Gavignaud (Paul). Rappels pour services militaires conservés: 5 mois 26 jours.

M. Oppenheim (Maurice). Rappels pour services militaires conservés: 5 mois 3 jours

(Pour compter du 1er avril 1952.)

M. André (Raoul). Rappels pour services militaires épuisés.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Duchêne (Jacques). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Hubert (Guy). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 14 septembre 1952.)

M. Lombard (Cyprien). Rappels pour services militaires conservés: 2 mois 13 jours.

(Pour compter du 11 octobre 1952.)

M. Martin (Claude). Rappels pour services militaires conservés: 5 mois 2 jours.

Pour le grade d'inspecteur de 2e classe des I. R.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Lariche (Victor). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Amigues (Jean). Rappels pour services militaires conservés: néant.

Pour la 1re classe d'inspecteur adjoint des I. R.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Dupont (Emile). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Perret (Pierre). Rappels pour services militaires conservés: 5 mois 15 jours.

M. Ternier (Fernand). Rappels pour services militaires conservés: 3 mois 27 jours.

(Pour compter du 11 février 1952.)

M. Caminondo (Charles). Rappels pour services militaires épuisés.

(Pour compter du 1er avril 1952.)

M. Billon (Jacques). Rappels pour services militaires conservés: 5 ans 6 mois 25 jours.

(Pour compter du 17 décembre 1952.)

M. Drucy (André). Rappels pour services militaires conservés: 7 mois.

(Pour compter du 19 décembre 1952.)

M. Bouquin (Maurice). Rappels pour services militaires conservés: 10 mois.

(Pour compter du 21 décembre 1952.)

M. Ferry (Pierre). Rappels pour services militaires conservés: 3 ans 1 mois.

(A l'ancienneté, pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Baumer (Jacques). Rappels pour services militaires conservés: 1 ans 4 mois.

M. Hermentier (André). Rappels pour services militaires conservés: 1 ans 4 mois 14 jours.

Pour la 2e classe du grade d'inspecteur adjoint des I. R.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Clavel (René). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Delpech (Marc). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Hectus (Robert). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Penanguer (Henri). Rappels pour services militaires conservés: néant.
M. Thoby (Jacques). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 19 avril 1952.)

M. Leroy (Jean). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 24 juin 1952.)

M. Moreau (Paul). Rappels pour services militaires conservés: néant.

Pour la 3e classe du grade d'inspecteur adjoint des I. R.

(Pour compter du 16 novembre 1952.)

M. Baque (Jean). Rappels pour services militaires épuisés.
M. Carrasco (Charles). Rappels pour services militaires conservés: 2 ans 5 mois 22 jours.
M. Cristofol (Albert). Rappels pour services militaires épuisés.
M. Dupuy (Bernard). Rappels pour services militaires épuisés.
M. Leclercq (Louis). Rappels pour services militaires épuisés.
M. Roulier (Roger). Rappels pour services militaires conservés: 9 mois 13 jours.

(Pour compter du 27 décembre 1952.)

M. Hourtane (Louis). Rappels pour services militaires conservés: 11 mois 17 jours.

Pour le grade de contrôleur principal de 3e classe des I. R.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Lacroix (Maurice). Rappels pour services militaires conservés: 1 an.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Hervo (Joseph). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 6 jours.

(Pour compter du 16 décembre 1952.)

M. Loesch (Pierre). Rappels pour services militaires conservés: 9 mois.

Pour la 1re classe du grade de contrôleur des I. R.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Delottre (Marcel). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 5 mois 19 jours.
M. Larrat (André). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 8 mois.

C — Services techniques des P. T. T.

a) Centraux téléphoniques et télégraphiques.

Pour la 1re classe du grade de chef de section des centraux.

(Pour compter du 19 mars 1952.)

M. Gouma (Constantin). Rappels pour services militaires conservés: 2 mois 1 jour.

(Pour compter du 12 mai 1952.)

M. Aubouy (Louis). Rappels pour services militaires épuisés.

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur des centraux.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Loir (Bernard). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Carrasset (Jean). Rappels pour services militaires conservés néant.

Pour la 2e classe du grade d'inspecteur adjoint des centraux.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Laurent (Jean). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Boucher (Bernard). Rappels pour services militaires conservés: néant.
Bevos (Stéphane). Rappels pour services militaires conservés: néant.
Millot (Roger). Rappels pour services militaires conservés: néant.
M. Pellois (Maxime). Rappels pour services militaires conservés: néant.
M. Trochet (Pierre). Rappels pour services militaires conservés: néant.

Pour la 3e classe du grade d'inspecteur adjoint des centraux.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Dambourges (Gérard). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 21 mai 1952.)

M. Segura (Georges). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 21 novembre 1952.)

M. Mahe (Marius). Rappels pour services militaires conservés: néant.

b) Lignes et installations.

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur des installations.

(Pour compter du 28 décembre 1952.)

M. Brunet (André). Rappels pour services militaires conservés: 2 mois 9 jours.

Pour la 3e classe du grade de vérificateur principal des installations.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Legat (Pierre). Rappels pour services militaires conservés: néant.

Pour le grade de vérificateur principal de 4e classe des installations.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Hourdin (André). Rappels pour services militaires conservés: 4 mois 23 jours.
M. Malgorn (Yves). Rappels pour services militaires conservés: 1 mois 25 jours.
M. Salliou (Roger). Rappels pour services militaires conservés: 1 mois 25 jours.

(Pour compter du 21 octobre 1952.)

M. Berthome (Guy). Rappels pour services militaires: épuisés.

Pour la 1re classe du grade de vérificateur des installations.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Meynadier (René). Rappels pour services militaires conservés: néant.

Pour la 3e classe du grade de vérificateur des installations.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Desmeules (Henri). Rappels pour services militaires conservés: néant.
M. Dupasquier (Georges). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 9 mois 15 jours.

(Pour compter du 27 juin 1952.)

M. Laboure (Louis). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 6 mois 20 jours.

(Pour compter du 23 juillet 1952.)

M. Le Scour (Jean-Jacques). Rappels pour services militaires conservés: 2 an 4 mois 23 jours.

(Pour compter du 16 septembre 1952.)

M. Thuin (Ernest). Rappels pour services militaires: épuisés.

(Pour compter du 3 octobre 1952.)

M. Leprince (Louis). Rappels pour services militaires: épuisés.

Pour la 4e classe du grade de vérificateur des installations.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Fournel (Aimé). Rappel pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 6 juillet 1952.)

M. Cayeux (Guy). Rappels pour services militaires conservés: 6 mois.

(Pour compter du 21 octobre 1952.)

M. Appelshauser (Edmond). Rappels pour services militaires conservés: néant.
M. Aubin (Guy). Rappels pour services militaires conservés: néant.
M. Badey (André). Rappels pour services militaires conservés: néant.
M. Bouana (Simon). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Quet (Pierre). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Viviant (Marc). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 26 octobre 1952.)

M. Cagnol (Gilbert). Rappels pour services militaires conservés: 6 mois.

Pour le grade de contrôleur de 1re classe du service des lignes.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Glamarchi (Noël). Rappels pour services militaires conservés: 5 mois.

M. Le Mercier (Robert). Rappels pour services militaires conservés: 5 mois 1 jour. Non utilisés.

M. Le Sann (Jean). Rappels pour services militaires conservés: néant.

Pour la 1re classe du grade de conducteur du service des lignes.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Meignen (Raymond). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Vourlot (IPerre). Rappels pour services militaires conservés: néant.

Pour la 2e classe du grade de chef d'équipe principal du service des lignes.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Rouze (Jules). Rappels pour services militaires conservés: 5 mois 20 jours.

(Pour compter du 19 avril 1952.)

M. Mussard (Henri). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Maurin (Jean). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 4 septembre 1952.)

M. Burdin (André). Rappels pour services militaires: épuisés.

Pour la 3e classe du grade de chef d'équipe principal du service des lignes.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Tredaniel (Emile). Rappels pour services militaires conservés: néant.

Pour le grade de chef d'équipe principal de 4e classe du service des lignes.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Sogner (Georges). Rappels pour services militaires conservés: 17 jours.

Pour la 1re classe du grade de chef d'équipe du service des lignes.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Perrette (Jacques). Rappels pour services militaires conservés: 2 mois.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Bernard (André). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 9 mois 13 jours

Les fonctionnaires susnommés ne seront promus pour compter des dates indiquées que pour autant qu'ils auront effectivement accompli, à ces dates, la condition de séjour outre-mer.

PROMOTIONS

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 20 juin 1952, les fonctionnaires du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer dont les noms suivent ont été promus, pour compter des dates indiquées ci-après, tant au point de vue de la solde qu'en ce qui concerne l'ancienneté:

I. — PERSONNEL SUPERIEUR

A la 1re classe du grade d'ingénieur en chef.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Rougeoreille (Henri). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Jeudy (Marcel). Rappels pour services militaires conservés: néant.

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Lalung-Bonnaire (Paul). Rappels pour services militaires conservés: 16 jours.

A la 1re classe du grade de directeur.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Laranco (Léon). Rappels pour services militaires conservés: 6 jours.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Dausseur (Paul). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Skinazi (David). Rappels pour services militaires conservés: néant.

A la 2e classe du grade de directeur.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Bergeron (Maurice). Rappels pour services militaires conservés: 4 mois 14 jours.

A la 1re classe du grade d'ingénieur principal.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Chazerans (Roger). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Chemarin (Auguste). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Journet (René). Rappels pour services militaires conservés: néant.

A la 2e classe du grade d'ingénieur principal.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Olivier (Maurice). Rappels pour services militaires conservés: néant.

A la 3e classe du grade d'ingénieur principal.

(Pour compter du 1er mai 1952.)

M. Enaud (Lucien). Rappels pour services militaires conservés: 7 mois.

A la 1re classe du grade d'inspecteur principal.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Gourragne (Fernand). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Sable (Lucien). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Vandamme (Firmin). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 1er mars 1952.)

M. Chassagneux (Jean). Rappels pour services militaires conservés: 6 mois 24 jours.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Biansan (Pierre). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Grosset (Robert). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Guilbaud (Robert). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Toussaint (Guy). Rappels pour services militaires conservés: néant.

A la hors classe du grade de receveur supérieur.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Banabila (Abdourahman). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Bernardi (Raphaël). Rappels pour services militaires conservés: 4 mois 20 jours non utilisables pour franchissement automatique des échelons.

M. Monge (Maurice). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 9 mois 4 jours.

A la 1re classe du grade de receveur supérieur.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Melchior (Yves). Rappels pour services militaires conservés: 1 mois 5 jours non utilisables pour franchissement automatique des échelons.

(Supplément. — Fin.)

Au grade de receveur supérieur de 1re classe.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Bazin (René). Rappels pour services militaires conservés: 4 mois 8 jours non utilisables pour franchissement automatique des échelons.

M. Boube (Pierre). Rappels pour services militaires conservés: 10 mois 21 jours non utilisables pour franchissement automatique des échelons.

M. Chiffre (André). Rappels pour services militaires conservés: 2 mois 15 jours non utilisables pour franchissement automatique des échelons.

M. Delfour (Jean). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Gras (René). Rappels pour services militaires conservés: 8 mois 3 jours non utilisables pour franchissement automatique des échelons.

M. Philippe (Henri). Rappels pour services militaires conservés: 2 ans 11 mois 25 jours non utilisables pour franchissement automatique des échelons.

(Pour compter du 21 juin 1952.)

M. Sayous (Georges). Rappels pour services militaires épuisés.

II. — PERSONNEL DE DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

A la hors-classe du grade d'ingénieur.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Guillermé (Paul). Rappels pour services militaires conservés: 4 mois 11 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelon.

M. Labaye (André). Rappels pour services militaires conservés: 11 mois 6 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelon.

M. Leyendecker (Pierre). Rappels pour services militaires conservés: 7 mois 5 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelon.

M. Raymond (Jacques). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 19 avril 1952.)

M. Domergue (Benjamin). Rappels pour services militaires épuisés.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Herzlich (Aron). Rappels pour services militaires conservés: néant.

A la 1re classe du grade d'ingénieur.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Chapelet (Paul). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Tonneau (René). Rappels pour services militaires conservés: 4 mois.

A la 2e classe du grade d'ingénieur.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Goy (Georges). Rappels pour services militaires conservés: 5 mois.

M. Mazoyer (André). Rappels pour services militaires conservés: 5 mois 11 jours.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Bonnet (Robert). Rappels pour services militaires conservés: 4 mois 5 jours.

A la 3e classe du grade d'ingénieur.

(Pour compter du 11 mai 1952.)

M. Abdon (René). Rappels pour services militaires épuisés.

M. Gwinner (Paul). Rappels pour services militaires épuisés.

Au grade d'ingénieur de 4e classe.

(Pour compter du 6 mai 1952.)

M. Ozil (Charles). Rappels pour services militaires conservés: 21 jours.

A la 1re classe du grade d'ingénieur adjoint.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Huyghes des Etages (Jean). Rappels pour services militaires conservés: 1 an.

A la 2e classe du grade d'ingénieur adjoint.

(Pour compter du 10 juillet 1952.)

M. Mas (Robert). Rappels pour services militaires épuisés.

III. — PERSONNEL DE CONTROLE ET DE MAITRISE

A. — SERVICES ADMINISTRATIFS ET D'EXPLOITATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

a) Services administratifs.

A la 1re classe du grade d'inspecteur rédacteur.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Tran Phu Tri. Rappels pour services militaires conservés: néant.

A la 2e classe du grade d'inspecteur rédacteur.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Nicolet (Jean). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Royant (Jean). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 12 mars 1952.)

M. Van Peteghem (Charles). Rappels pour services militaires conservés: néant.

A la 3e classe du grade d'inspecteur rédacteur.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Dosseh (Benjamin). Rappels pour services militaires conservés: 6 ans 4 mois 29 jours.

A la 4e classe du grade d'inspecteur rédacteur.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Bouerat (Constant). Rappel pour services militaires conservés: 1 an 5 mois 11 jours.

A la 5e classe du grade d'inspecteur rédacteur.

M. Kernaleguen (Jean). Rappels pour services militaires conservés: 11 mois 3 jours.

b) Services de l'exploitation des postes, télégraphes et téléphones.

A la 1re classe du grade de chef de section.

Sont retenus:

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Barbançon (Jean). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 4 mars 1952.)

M. Begue (Serge). Rappels pour services militaires conservés: 14 jours.

A la 1re classe avant deux ans du grade d'inspecteur.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Bressler (Pierre). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Coste (Louis). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Goudet (Victor). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Lucas (Louis). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 10 février 1952.)

M. Caverivière (Roger). Rappels pour services militaires: épuisés.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Alais (Roger). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Armand (Raymond). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Cornet (Raoul). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Lebailly (Charles). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Ledu (Jean). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Nguyen-Tan-Tinh. Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Normand (André). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Ramanitra (Charles). Rappels pour services militaires conservés: néant.

Au grade d'inspecteur de 2e classe.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Coeffard (Francis). Rappels pour services militaires: néant.
M. Guillon (Emile). Rappels pour services militaires conservés: 4 an 11 mois.
M. Legras (Raymond). Rappels pour services militaires: néant.
M. Lopg (Robert). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 6 mois 25 jours.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Bouthemy (Emile). Rappels pour services militaires conservés: 9 mois 15 jours.
M. Dumont (Honoré). Rappels pour services militaires conservés: 10 mois 20 jours.
M. Fromageond (Pierre). Rappels pour services militaires conservés: 2 mois 11 jours.
M. Jorda (Raymond). Rappels pour services militaires conservés: néant.
M. Lambert (André). Rappels pour services militaires conservés: néant.
M. Marini (Antoine). Rappels pour services militaires conservés: néant.

A la 1re classe du grade d'inspecteur adjoint.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Barrère (Louis). Rappels pour services militaires conservés : néant.
M. Gasne (Léonce). Rappels pour services militaires conservés: 15 jours.
M. Roboth (Claude). Rappels pour services militaires conservés. 11 mois 12 jours.
M. Theon (Albert). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 10 mois 2 jours.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Morin (Maurice). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 11 mois 7 jours.
M. Olleric (François). Rappels pour services militaires conservés: néant.
M. Peccard (Simon). Rappels pour services militaires conservés: néant.
M. Rolland (Jules). Rappels pour services militaires conservés: néant.
M. Tchibota (Félix). Rappels pour services militaires conservés: néant.

A la 2e classe du grade d'inspecteur adjoint.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Dubourg (Ismaël). Rappels pour services militaires conservés: 9 mois 23 jours.
M. Hebert (Henri). Rappels pour services militaires conservés : 2 ans 3 mois 28 jours.
M. La Berre (Jacques) Rappels pour services militaires conservés: 3 ans 3 mois 8 jours.
M. Mermet (René). Rappels pour services militaires conservés: 2 mois 22 jours.
M. Milachon (Lucien). Rappels pour services militaires conservés: néant.
M. Zimmermann (Maurice). Rappels pour services militaires conservés: 28 jours.

(Pour compter du 17 mars 1952.)

M. Benamar Madani. Rappels pour services militaires: néant.

(Rappels pour compter du 1 mai 1952.)

M. Barats (Jacques). Rappels pour services militaires: épuisés.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Boiteux (Hubert). Rappels pour services militaires: néant.
M. Defaye (Henri). Rappels pour services militaires: néant.
M. Salgas (Louis). Rappels pour services militaires: néant.

A la 3e classe du grade d'inspecteur adjoint.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Boazis (Léon). Rappels pour services militaires conservés : 7 mois.
M. Soula (Jules). Rappels pour services militaires: néant.
M. Tondeur (Michel). Rappels pour services militaires conservés: 10 mois 7 jours.

(Pour compter du 16 mai 1952.)

M. Roy (André). Rappels pour services militaires conservés: 6 mois.

Au grade de contrôleur principal de 3e classe.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Rigollier (Raymond). Rappels pour services militaires conservés: 2 mois 26 jours.

B. — SERVICE RADIOÉLECTRIQUE

A la 1re classe du grade de chef de section radioélectricien.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Charles (Jean). Rappels pour services militaires conservés: 5 mois 7 jours.
M. Gontard (Jean). Rappels pour services militaires conservés: 2 mois.

(Pour compter du 17 juin 1952.)

M. Gouineau (Jean). Rappels pour services militaires épuisés.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Diagne (Abdoulaye). Rappels pour services militaires conservés: 5 ans 11 mois 15 jours.

Au grade de chef de centre radioélectricien de 2e classe.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Auneveux (Gaston). Rappels pour services militaires conservés: 7 mois 9 jours.
M. Ronnet (René). Rappels pour services militaires conservés: 6 mois.
M. Ceres (François). Rappels pour services militaires conservés: 3 mois 4 jours.
M. Duval (Georges). Rappels pour services militaires conservés: 3 mois 6 jours
M. Guerlain (Georges). Rappels pour services militaires conservés: néant.
M. Sauvage (Edmond). Rappels pour services militaires conservés: 5 mois 3 jours.

(Pour compter du 25 avril 1952.)

M. Toutain (René) Rappels pour services militaires épuisés.

A la 1re classe du grade de chef de poste.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Bervas (Jean). Rappels pour services militaires conservés: 7 mois 19 jours.
M. Clovet (Henri). Rappels pour services militaires épuisés.
M. Lievraz (François). Rappels pour services militaires conservés: 10 mois 29 jours.
M. Mignard (Alcibiade). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 6 avril 1952.)

M. Duffau (Alban). Rappels pour services militaires épuisés.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Richard (Marcel). Rappels pour services militaires conservés: 6 mois 20 jours.
M. Tenot (Charles). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(A l'ancienneté, pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Tabard (Henri). Rappels pour services militaires conservés: 4 mois 5 jours.

A la 2e classe du grade de chef de poste.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Barry (Djibril). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 1 mois 7 jours.
M. Leleu (Georges). Rappels pour services militaires conservés: néant.
M. Papin (Camille). Rappels pour services militaires conservés: 2 ans 11 jours.
Solar (Jean). Rappels pour services militaires conservés: 8 mois 1 jour.

(Pour compter du 3 mai 1952.)

M. Royer (Jean). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 10 mois 2 jours.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Guichard-Deschamps (André). Rappels pour services militaires conservés: néant.
M. Torond (Auguste). Rappels pour services militaires conservés: néant.

Au grade de chef de poste de 3e classe.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Sainty (Henri). Rappels pour services militaires conservés: 5 mois.

M. Vérité (Roland). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 3 mois 18 jours.

(Pour compter du 19 juin 1952.)

M. Mahy (Gilbert). Rappels pour services militaires conservés: 2 ans.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Bonnardot (Pierre). Rappels pour services militaires conservés: 2 ans 11 mois 23 jours.

A la 1re classe du grade de sous-chef de poste.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Pouilly (Léon). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Guillaume (Roger). Rappels pour services militaires conservés: 2 ans 4 jours.

A la 2e classe du grade de sous-chef de poste.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Anselme (Jean). Rappels pour services militaires conservés: 7 mois 3 jours.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Sigaud (Alain). Rappels pour services militaires conservés: 2 mois 6 jours.

A la 1re classe du grade de chef de section des I. R.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Dupuis (Robert). Rappels pour services militaires conservés: néant.

A la 1re classe du grade d'inspecteur des I. R.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Gavignaud (Paul). Rappels pour services militaires conservés: 5 mois 26 jours.

M. Oppenheim (Maurice). Rappels pour services militaires conservés: 5 mois 3 jours.

(Pour compter du 1er avril 1952.)

M. Andre (Raoul). Rappels pour services militaires épuisés.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Duchene (Jacques). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Hubert (Guy). Rappels pour services militaires conservés: néant.

Au grade d'inspecteur de 2e classe des I. R.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Lariche (Victor). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Amigues (Jean). Rappels pour services militaires conservés: néant.

A la 1re classe du grade d'inspecteur adjoint des I. R.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Dupont (Emile). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Perret (Pierre). Rappels pour services militaires conservés: 5 mois 15 jours.

M. Ternier (Fernand). Rappels pour services militaires conservés: 3 mois 27 jours.

(Pour compter du 11 février 1952.)

M. Caminondo (Charles). Rappels pour services militaires épuisés.

(Pour compter du 1er avril 1952.)

M. Billon (Jacques). Rappels pour services militaires conservés: 5 ans 6 mois 25 jours.

(A l'ancienneté, pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Baumer (Jacques). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 4 mois.

M. Hermentier (André). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 1 mois 14 jours.

A la 2e classe du grade d'inspecteur adjoint des I. R.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Clavel (René). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Delpech (Marc). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Hectus (Robert). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Penangher (Henri). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Thoby (Jacques). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 19 avril 1952.)

M. Leroy (Jean). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 24 juin 1952.)

M. Moreau (Paul). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Au grade de contrôleur principal de 3e classe des I. R.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Lacroix (Maurice). Rappels pour services militaires conservés: 1 an.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Hervo (Joesph). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 6 jours.

A la 1re classe du grade de contrôleur des I. R.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Delottre (Marcel). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 5 mois 19 jours.

M. Larrat (André). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 6 mois.

C. — Services techniques des P. T. T.

a) Centraux téléphoniques et télégraphiques.

A la 1re classe du grade de chef de section des centraux.

(Pour compter du 10 mars 1952.)

M. Gouma (Constantin). Rappels pour services militaires conservés: 2 mois 1 jour.

(Pour compter du 12 mai 1952.)

M. Aubouy (Louis). Rappels pour services militaires épuisés.

A la 1re classe du grade d'inspecteur des centraux.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Loir (Bernard). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Carrasset (Jean). Rappels pour services militaires conservés: néant.

A la 2e classe du grade d'inspecteur adjoint des centraux.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Laurent (Jean). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Boucher (Bernard). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Devos (Stéphane). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Millot (Roger). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Pellois (Maxime). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Trochet (Pierre). Rappels pour services militaires conservés: néant.

A la 3e classe du grade d'inspecteur adjoint des centraux.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Dambourges (Gérard). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 21 mai 1952.)

M. Segura (Georges). Rappels pour services militaires conservés: 6 mois.

b) Lignes et installations.

A la 3e classe du grade de vérificateur principal des installations.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Legat (Pierre). Rappels pour services militaires conservés: néant.

Au grade de vérificateur principal de 4e classe des installations.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Hourdin (André). Rappels pour services militaires conservés: 4 mois 23 jours.

M. Malgorn (Yves). Rappels pour services militaires conservés: 4 mois 25 jours.

M. Saillou (Roger). Rappels pour services militaires conservés: 4 mois 25 jours.

A la 1re classe du grade de vérificateur des installations.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Meynadier (René). Rappels pour services militaires conservés: néant.

A la 3e classe du grade de vérificateur des installations.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Desmeules (Henri). Rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Dupasquier (Georges). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 9 mois 15 jours.

(Pour compter du 27 juin 1952.)

M. Labaure (Louis). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 6 mois 20 jours.

A la 1re classe du grade de vérificateur des installations.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Fournel (Aimé). Rappels pour services militaires conservés: néant.

Au grade de contrôleur de 1re classe du service des lignes.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Giamarchi (Noël). Rappels pour services militaires conservés: 5 mois.

M. Le Mercier (Robert). Rappels pour services militaires conservés: 5 mois 1 jour non utilisables

M. Le Sann (Jean). Rappels pour services militaires conservés: néant.

A la 1re classe du grade de conducteur du service des lignes.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Meignen (Raymond). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Vouriot (Pierre). Rappels pour services militaires conservés: néant.

A la 2e classe du grade de chef d'équipe principal du service des lignes.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Rouze (Jules). Rappels pour services militaires conservés: 5 mois 20 jours.

(Pour compter du 19 avril 1952.)

M. Mussard (Henri). Rappels pour services militaires conservés: néant.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Maurin (Jean). Rappels pour services militaires conservés: néant.

A la 3e classe du grade de chef d'équipe principal du service des lignes.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Tredaniel (Emile). Rappels pour services militaires conservés: néant.

Au grade de chef d'équipe principal de 4e classe du service des lignes.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Sogner (Georges). Rappels pour services militaires conservés: 17 jours.

A la 1re classe du grade de chef d'équipe du service des lignes.

(Pour compter du 1er janvier 1952.)

M. Perrette (Jacques). Rappels pour services militaires conservés: 2 mois.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. Bernard (André). Rappels pour services militaires conservés: 1 an 9 mois 13 jours.

Tableau d'avancement, de l'année 1952, du personnel du cadre d'administration générale d'outre-mer.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 juillet 1952:

Page 7200, 3e colonne, avant-dernière ligne, au lieu de: « Ravier (Victorin) », lire: « Ravier (Victorien) ».

PROMOTIONS

Page 7201, 3e colonne, 27e ligne, au lieu de: « Begou (Camille) », lire: « Begou (Emile) »; 4e colonne, 10e et 11e ligne, au lieu de: « Valette (Ferdinand). — 2 mois 11 jours », lire: « Valette (Ferdinand). — 2 mois 3 jours »; 35e ligne, au lieu de: « Ravier (Victorin) », lire: « Ravier (Victorien) ».

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 21 juillet 1952 portant extension aux communes d'Alaincourt, Chierry et Essomes-sur-Marne de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, et notamment son article 1er;

Vu la proposition du conseil municipal d'Alaincourt en date du 9 décembre 1951;

Vu la proposition du conseil municipal d'Essomes-sur-Marne en date du 11 mars 1952;

Vu la proposition du conseil municipal de Chierry en date du 22 mars 1952;

Vu les avis conformes du conseil général de l'Aisne en date du 5 mai 1952,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, sont rendues applicables dans leur totalité aux communes d'Alaincourt, Chierry et Essomes-sur-Marne (Aisne).

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juillet 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Délais de forclusion pour les déclarations de dommages de guerre subis en France par les ressortissants australiens.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu l'article 36 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946;

Vu la convention diplomatique conclue le 28 septembre 1951 entre le gouvernement australien et le Gouvernement français et aux termes de laquelle chacun de ces gouvernements s'engage à accorder aux ressortissants de l'autre une réparation de leurs dommages de guerre égale à celle assurée à ses propres nationaux pour des pertes de même nature et de même étendue,

Arrête:

Art. 1er. — Les ressortissants, sociétés et associations australiens qui demandent le bénéfice de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre doivent, à peine de forclusion et sauf motif reconnu valable, formuler dans un délai d'un an à compter de la publication du présent arrêté, une déclaration de sinistre ou une demande d'indemnité.

Art. 2. — Les sinistrés qui, antérieurement à la publication du présent arrêté, ont, pour le même bien, soit formulé une déclaration de sinistre, soit déposé un dossier auprès du délégué départemental ou interdépartemental de la reconstruction et de l'urbanisme sont dispensés de toute déclaration nouvelle, à moins qu'une décision administrative de rejet, devenue définitive ou passée en force de chose jugée, ait été prise à leur encontre.

Les sinistrés qui ont déposé un dossier auprès d'une administration publique autre que le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme doivent, dans le délai prévu à l'article 1er ci-dessus, en aviser le délégué départemental ou interdépartemental de la reconstruction et de l'urbanisme, en rappelant avec précision la date et le lieu de dépôt de ce dossier.

Art. 3. — Les déclarations doivent être déposées au siège de la délégation départementale ou interdépartementale de la reconstruction et de l'urbanisme du département où se trouvait situé le bien sinistré.

Toutefois:

1° Les déclarations relatives aux biens sinistrés en un lieu autre que celui de leur usage normal ou en cours de transport, au matériel de transport ou aux biens meubles en location ou en dépôt, doivent être déposées au siège de la délégation départementale ou interdépartementale de la reconstruction et de l'urbanisme du département où réside le propriétaire ou l'établissement d'exploitation;

2° Les déclarations relatives à des biens s'étendant sur plusieurs départements doivent être déposées au siège de la délégation de la reconstruction et de l'urbanisme du département où se trouve le principal établissement;

3° Les déclarations relatives à des navires doivent être déposées au siège de la délégation départementale ou interdépartementale de la reconstruction et de l'urbanisme du département du port d'attache;

4° Les déclarations relatives à des bateaux de navigation intérieure doivent être faites auprès de l'office national de la navigation.

Art. 4. — La déclaration de sinistre doit comporter des indications sommaires sur la qualité du propriétaire, le lieu, les causes et la consistance des dégâts.

Art. 5. — Le directeur des dommages de guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juillet 1952.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
Pour le ministre et par délégation,
Le directeur du cabinet,
CHRISTIAN CHAVANON.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Services extérieurs.

Par arrêté du 25 février 1952, les auxiliaires dont les noms suivent sont intégrés dans les cadres complémentaires de bureau, dans les conditions fixées ci-dessous, à compter du 1er juillet 1950:

Service interdépartemental de Limoges.

Mme Parizel (Hélène), agent de bureau de 6e classe (annexe d'Angoulême).

Service interdépartemental de Montpellier.

M. Roger (Erard), agent de bureau de 3e classe (annexe de Carcassonne).

Par arrêté du 25 février 1952, les auxiliaires dont les noms suivent sont intégrés dans les cadres complémentaires de bureau et de service, dans les conditions fixées ci-dessous, à compter du 1er juillet 1950:

Service départemental d'Ajaccio.

Mlle Alieri (Marie), agent de bureau de 6e classe (annexe de Bastia).
Mme Dalco (Joséphine), agent de bureau de 6e classe (annexe de Bastia).
M. Degiordano (Félix), agent de bureau de 4e classe.
M. Ladureili (Joffre), agent de bureau de 4e classe.
Mme Pelletier (Edith), agent de bureau de 6e classe (annexe de Bastia).
M. Zanni (Dominique), agent de bureau de 4e classe.

Service interdépartemental de Bordeaux.

M. André (Georges), agent de bureau de 5e classe (annexe de Pau).
Mme Avril (Renée), agent de bureau de 6e classe.
M. Baignol (Gabriel), agent de bureau de 4e classe.
Mme Baloup (Marie), agent de bureau de 4e classe (annexe de Pau).
Mme Balzac (Antoinette), agent de bureau de 4e classe.
Mlle Benavent (Pierrette), agent de bureau de 5e classe.
M. Batrio (Marie-Gabin), agent de bureau de 4e classe (annexe de Mont-de-Marsan).
Mme Bisserier (Renée), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Bernez (Yvette), agent de bureau de 5e classe (annexe de Pau).
Mme Bourvieux (Marie-Anne), agent de bureau de 5e classe.
Mme Camboulives (Paulette), agent de bureau de 5e classe.
Mme Cassagnau (Lucie), agent de bureau de 5e classe.
M. Clement (Léo), agent de bureau de 5e classe (annexe d'Agen).
M. Combes (Armand), agent de bureau de 4e classe.
Mme Coufignac (Jeanne), agent de bureau de 6e classe.
Mme Creuze-Deschatelliers (Marcelle), agent de bureau de 5e classe.
Mme Desire (Germaine), agent de bureau de 7e classe (la Rochelle).
Mme Degeans (Madeleine), agent de bureau de 7e classe.
Mlle Desvalois (Angèle), agent de bureau de 4e classe.
Mme Dulucq (Jeanne), agent de bureau de 4e classe.
M. Grégoire (Maurice), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Lamboley (Marthe), agent de bureau de 5e classe.
M. Lataste (Jean), agent de bureau de 5e classe.
Mme Lherme (Josette), agent de bureau de 5e classe (annexe de la Rochelle).
Mme Lehec (Claudine), agent de bureau de 5e classe (annexe d'Agen).
Mme Loustau (Andrée), agent de bureau de 5e classe (annexe de Pau).
Mme Nassans (Lucie), agent de bureau de 5e classe.
Mme Peberel (Odette), agent de bureau de 4e classe (annexe d'Agen).
M. Poussade (Pierre), agent de bureau de 4e classe.
Mme Priozeau (Sylvie), agent de bureau de 5e classe (annexe de la Rochelle).
Mlle Quenet (Marguerite), agent de bureau de 4e classe (annexe de la Rochelle).
Mme Rebinguet (Christiane), agent de bureau de 4e classe.
M. Redoules (François), agent de bureau de 5e classe (annexe d'Agen).
Mme Regat (Suzanne), agent de bureau de 6e classe.
M. Tanauji (Joseph), agent de bureau de 3e classe.
Mme Weber (Andrée), agent de bureau de 5e classe.

Service interdépartemental de Clermont-Ferrand.

Mme Avons (Henriette), agent de bureau de 5e classe.
Mme Ballet (Eugénie), agent de bureau de 4e classe.
Mlle Barbet (Marie-Marguerite), agent de bureau de 4e classe.
Mlle Bernard (Suzanne), agent de bureau de 5e classe.
Mme Bertrand (Ernestine), agent de bureau de 6e classe.
Mlle Cartoux (Renée), agent de bureau de 5e classe.
Mme Boyer (Marie-Rose), agent de bureau de 3e classe (annexe du Puy).
M. Cassiere (Roger), agent de bureau de 5e classe.
Mme Caussinus (Henriette), agent de bureau de 5e classe.
M. Chaleil (Simon), agent de bureau de 4e classe (annexe du Puy).
Mme Champsolois (Clémence-Lucienne), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Channeboux (Denise), agent de bureau de 4e classe.
Mme Charbonnier (Janine), agent de bureau de 4e classe.
Mme Chefdeville (Paulette), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Chomette (Simone), agent de bureau de 3e classe.
M Chouzet (Jean), agent de bureau de 4e classe.
Mlle Danglard (Marie), agent de bureau de 4e classe.
Mlle Dumilieu (Fernande), agent de bureau de 5e classe.
Mme Deshommes (Edith), agent de bureau de 5e classe.
M. Faure (Antoine), agent de bureau de 5e classe.
Mme Gérard (Suzanne), agent de bureau de 5e classe (annexe du Puy).
Mme Girard (Germaine), agent de bureau de 6e classe (annexe de Moulins.
M. Haral (Stanislas), agent de bureau de 4e classe.
M. Hostier (André), agent de bureau de 3e classe.
Mme Jay (Marie), agent de bureau de 4e classe.
Mlle Juliantl (Georgette), agent de bureau de 3e classe.
Mme de Larocque (Raymonde), agent de bureau de 4e classe.
Mme Lasserre (Odette), agent de bureau de 5e classe (annexe du Puy).
Mme Marchand (Odette), agent de bureau de 7e classe.
Mlle Martin (Juliette), agent de bureau de 5e classe.

Mme Marty (Jeanne), agent de bureau de 4e classe (annexe d'Aurillac).
M. Mouginot (Pierre), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Peyramaure (Amélie), agent de bureau de 4e classe.
Mme Sergueff (Claudine), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Soulier (Antonia), agent de bureau de 4e classe (annexe du Puy).
Mme Sudre (Yvonne), agent de bureau de 5e classe.
Mme Thevenet (Paulette), agent de bureau de 5e classe.
M. Tingaud (André), agent de bureau de 5e classe.
M. Vidaline (Marcel), agent de bureau de 3e classe (annexe d'Aurillac).

Service interdépartemental de Dijon.

Mme Angel (Yvonne), agent de bureau de 5e classe.
M. Arbey (Claude), agent de bureau de 3e classe.
Mme Bouche (Marthe), agent de bureau de 5e classe.
M. Chartrain (Marie-Joseph), agent de bureau de 4e classe.
Mme Claude (Lucienne), agent de bureau de 4e classe.
Mme Colson (Marguerite), agent de bureau de 5e classe (annexe de Lons-le-Saunier).
M. Courcet (Jean), agent de bureau de 5e classe.
M. Coutrot (Robert), agent de bureau de 4e classe (annexe de Besançon).
M. Decanis (Bertin), agent de bureau de 4e classe (annexe de Mâcon).
Mlle Fond (Gisèle), agent de bureau de 5e classe.
M. Fricker (Auguste), agent de bureau de 3e classe.
Mme Gonnelaz (Ginette), agent de bureau de 5e classe (annexe de Mâcon).
M. Grosperrin (Pierre), agent de bureau de 5e classe (annexe de Besançon).
Mme Maréchal (Germaine), agent de bureau de 6e classe (annexe d'Auxerre).
Mme Martin (Bleuette), agent de bureau de 6e classe, (annexe de Troyes).
M. Menegault (Lucien), agent de bureau de 4e classe (annexe d'Auxerre)
Mme Obodez (Suzanne), agent de bureau de 5e classe (annexe de Lons-le-Saunier).
Mme Provins (Madeleine), agent de bureau de 7e classe (annexe de Troyes).
Mme Paris (Bernadette), agent de bureau de 4e classe (annexe de Lons-le-Saunier).
M. Pompon (Maurice), agent de bureau de 4e classe.
Mme Raby (Justine), agent de bureau de 4e classe (annexe de Troyes).
Mme Renardet (Laure), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Regnier (Colette), agent de bureau de 6e classe (annexe de Besançon).
Mme Rick (Renée), agent de bureau de 5e classe (annexe de Lons-le-Saunier).
Mme Schoonmann (Maria), agent de bureau de 6e classe (annexe de Besançon).
Mme Vigneron (Reine), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Vincent (Huguette), agent de bureau de 6e classe.

Service interdépartemental de Grenoble.

Mlle Audibert (Mélina), agent de bureau de 6e classe (annexe de Gap).
Mme Boureau (Lucienne), agent de bureau de 7e classe.
Mme Burzio (Andrée), agent de bureau de 7e classe.
Mme Coing Boyat (Marguerite), agent de bureau de 5e classe.
M. Dalex (Jean), agent de bureau de 5e classe (annexe d'Annecy).
Mme Fraisse (Madeleine), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Grange (Léonie), agent de bureau de 4e classe (annexe d'Annecy).
M. Legros (Jean), agent de bureau de 3e classe (annexe d'Annecy).
M. Palita (Joseph), agent de bureau de 5e classe.
M. Parisot (Eugène), agent de bureau de 4e classe.
Mlle Pin (Marcelle), agent de bureau de 5e classe (annexe de Chambéry).
M. Plane (Lucien), agent de bureau de 6e classe.
M. Pompa (Dominique), agent de bureau de 6e classe (annexe d'Annecy).
M. Tessier (André), agent de bureau de 5e classe.
M. Tile (Paul), agent de bureau de 4e classe.
Mlle Trosset (Jeanne), agent de bureau de 5e classe.
M. Zanetacci (Pierre), agent de bureau de 3e classe.

Service interdépartemental de Lille.

Mme Beaufils (Gisèle), agent de bureau de 4e classe (annexe d'Amiens).
M. Berger (Rudolphe), agent de bureau de 4e classe.
M. Berlemont (Lucien), agent de bureau de 5e classe.
Mme Bown (Denise), agent de bureau de 4e classe.
Mlle Casez (Gisèle), agent de bureau de 4e classe (annexe d'Arras).
Mme Compere (Mireille), agent de bureau de 6e classe (annexe d'Amiens).
M. Crepin (Charles), agent de bureau de 6e classe.
Mme Daire (Blanche), agent de bureau de 5e classe (annexe d'Amiens).
M. Darras (Jean-Baptiste), agent de bureau de 5e classe.
M. Debusscher (Hector), agent de bureau de 4e classe.
Mme Delgrange (Germaine), agent de bureau de 4e classe.
M. Delfour (Albert), agent de bureau de 4e classe.
M. Denimal (Jean), agent de bureau de 5e classe.
M. Desavoye (Michel), agent de bureau de 6e classe (annexe d'Amiens).
Mme Dewez (Céline), agent de bureau de 4e classe.
Mme Ducatez (Renée), agent de bureau de 5e classe.
M. Dugardin (Raymond), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Dupuich (Geneviève), agent de bureau de 3e classe.
M. Flajollet (Jean), agent de bureau de 5e classe.
Mme Gallet (Mathilde), agent de bureau de 5e classe.
Mme Grimbelle (Adrienne), agent de bureau de 5e classe.
Mme Hamon (Clémence), agent de bureau de 6e classe.
Mme Lamory (Nelly), agent de bureau de 6e classe (annexe d'Amiens).
Mme Laruelle (Thérèse), agent de bureau de 6e classe (annexe d'Amiens).
Mme Leclercq (Denise), agent de bureau de 5e classe.
M. Lecq (Emile), agent de bureau de 5e classe (annexe d'Arras).
M. Lefebvre (Emile), agent de bureau de 5e classe.
M. Lefebvre (Maurice), agent de bureau de 6e classe (annexe d'Arras).
M. Lefranc (Charles), agent de bureau de 4e classe.
Mlle Lemestre (Lucienne), agent de bureau de 4e classe).
Mlle Malfait (Geneviève), agent de bureau de 4e classe.
Mme Mignot (Marthe), agent de bureau de 5e classe.
Mme Noe (Mireille), agent de bureau de 7e classe (annexe de Laon).
M. Palstermans (Jean-Baptiste), agent de bureau de 4e classe.
Mme Pelcat (Augustine), agent de bureau de 4e classe (annexe d'Arras).
Mlle Perrin (Christiane), agent de bureau de 5e classe (annexe de Laon).
Mme Petit (Jacqueline), agent de bureau de 4e classe (annexe d'Arras).
M. Peyres (François), agent de bureau de 6e classe.
Mme Picavet (Aline), agent de bureau de 5e classe (annexe d'Arras).
M. Ponchaut (Marcel), agent de bureau de 5e classe.
M. Prince (André), agent de bureau de 4e classe.
Mme Pringuay (Jeannine), agent de bureau de 5e classe.
Mme Ramon (Madeleine), agent de bureau de 5e classe.
Mme Roussel (Madeleine), agent de bureau de 4e classe (annexe d'Arras).
M. Roye (Jean), agent de bureau de 6e classe.
Mme Bilde (Raymonde), agent de bureau de 4e classe (annexe de Laon).
Mme Simon (Henriette), agent de bureau de 6e classe (annexe d'Amiens).
M. Thevelin (Max), agent de bureau de 4e classe).
Mme Thevelin (Marcelle), agent de bureau de 5e classe.
Mme Voisin (Sylvaine), agent de bureau de 4e classe.

Service interdépartemental de Limoges.

M. Andrieux (Jean), agent de bureau de 2e classe (annexe d'Angoulême).
Mme Bastide (Odette), agent de bureau de 6e classe.
Mme Berger (Renée), agent de bureau de 5e classe.
M. Bertolle (Charles), agent de bureau de 4e classe (annexe de Tulle).
Mme Busson (Françoise), agent de bureau de 5e classe.
Mme Caillaud (Françoise), agent de bureau de 6e classe (annexe d'Angoulême).
M. Chaput (Paul), agent de bureau de 4e classe.
Mme Colombier (Marie-Yvonne), agent de bureau de 6e classe (annexe d'Angoulême).
Mme Dartout (Marguerite), agent de bureau de 5e classe.
M. Deconchat (Roger), agent de bureau de 3e classe.
M. Delhoume (Georges), agent de bureau de 4e classe.
Mlle Deshoulière (Edith), agent de bureau de 6e classe.
Mlle Digeos (Andrée), agent de bureau de 4e classe.
Mme Eisenberg (Chassia-Anna), agent de bureau de 6e classe.
Mme Fougeyrollas (Jeanne), agent de bureau de 6e classe.
Mme Gaudin (Alice), agent de bureau de 4e classe.
M. Gourceyraud (Joseph), agent de bureau de 4e classe.
Mme Joly (Eugénie-Rose), agent de bureau de 6e classe.
Mme Lassiale (Emilienne), agent de bureau de 4e classe (annexe de Guéret).

M. Leblanc (Joseph), agent de bureau de 5e classe (annexe de Guéret).
Mme Leyrat (Germaine), agent de bureau de 6e classe (annexe d'Angoulême).
M. Mandon (François), agent de bureau de 4e classe.
Mlle Moreau (Madeleine), agent de bureau de 5e classe.
Mme Richardot (Jeanne), agent de bureau de 3e classe.
Mme Sitaire (Yvonne), agent de bureau de 4e classe.
Mme Tonneau (Amélie), agent de bureau de 4e classe.
M. Vergne (Raymond), agent de bureau de 5e classe.

Service interdépartemental de Lyon.

M. Andru (Louis), agent de bureau de 4e classe.
Mlle Baudeche (Georgette), agent de bureau de 6e classe.
Mme Bertelon (Claudie), agent de bureau de 5e classe.
Mme Candau (Marie-Louise), agent de bureau de 6e classe.
M. Cartellier (André), agent de bureau de 5e classe.
M. Cartier (Raoul), agent de bureau de 6e classe.
Mme Chaminadas (Suzanne), agent de bureau de 4e classe.
M. Chauvel (René), agent de bureau de 6e classe.
Mme Chenevier (Marie), agent de bureau de 6e classe (annexe de Saint-Etienne).
M. Coste (Paul), agent de bureau de 5e classe (annexe de Privas).
M. Crumière (Louis), agent de bureau de 6e classe (annexe de Saint-Etienne).
M. Dupont (Joseph), agent de bureau de 5e classe.
Mme Elie (Louise), agent de bureau de 6e classe.
Mlle Ensuque (Charlotte), agent de bureau de 5e classe (annexe de Privas).
Mlle Esbrayat (Christiane), agent de bureau de 5e classe.
Mme Funel (Yvonne), agent de bureau de 5e classe.
Mme Garde (Charlotte), agent de bureau de 4e classe (annexe de Saint-Etienne).
Mme Goffroy (Félicie), agent de bureau de 6e classe (annexe de Saint-Etienne).
Mme Grillet (Marie-Louise), agent de bureau de 3e classe.
Mme Grognard (Georgette), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Gros (Elisabeth), agent de bureau de 6e classe (annexe de Saint-Etienne).
Mme Guemard (Jeanne), agent de bureau de 6e classe.
M. Guinot (Hubert), agent de bureau de 5e classe.
Mme Jovis (Simone), agent de bureau de 4e classe.
Mlle Lavard (Madeleine), agent de bureau de 5e classe (annexe de Saint-Etienne).
M. Maillet (Louis), agent de bureau de 4e classe (annexe de Valence).
Mme Marcon (Louise), agent de bureau de 5e classe (annexe de Valence).
Mme Morcel (Yvonne), agent de bureau de 5e classe.
M. Nivel (André), agent de bureau de 3e classe (annexe de Saint-Etienne).
M. Odet (Marcel), agent de bureau de 4e classe.
Mme Paillet (Martine), agent de bureau de 6e classe (annexe de Saint-Etienne).
Mme Pascal (Germaine), agent de bureau de 5e classe (annexe de Valence).
Mme Perdrix (Andrée), agent de bureau de 5e classe (annexe de Bourg).
Mme Pernaudet (Marie), agent de bureau de 5e classe.
Mme Pipart (Simone), agent de bureau de 3e classe.
M. Pipart (Louis), agent de bureau de 3e classe.
M. Provenzale (Albert), agent de bureau de 4e classe (annexe de Valence).
Mme Rochaix (Laurence), agent de bureau de 5e classe.
Mme Romestan (Georgette), agent de bureau de 5e classe.
M. Roux (Pierre), agent de bureau de 3e classe.
Mme Teillon-Miaz (Thérèse), agent de bureau de 7e classe.
Mlle Testard (Georgette), agent de bureau de 4e classe (annexe de Privas).
Mlle Thevenon (Marie-Antoinette), agent de bureau de 4e classe.
Mlle Truc (Raymonde), agent de bureau de 5e classe (annexe de Privas).
Mme Vache (Renée), agent de bureau de 6e classe.
Mme Varrot (Julienne), agent de bureau de 5e classe (annexe de Bourg).
Mlle Vesperini (Jérômine) agent de bureau de 5e classe.
Mme Vittoz (Claudia), agent de bureau de 5e classe.

Service interdépartemental de Marseille.

Mme Albertini (Marie), agent de bureau de 5e classe.
Mme Barioli (Juliette), agent de bureau de 4e classe.
M. Bianconi (Dominique), agent de bureau de 3e classe.
Mme Bobo (Louise), agent de bureau de 5e classe.
M. Brun (Ernest), agent de bureau de 5e classe.
Mme Caratini (Antoinette), agent de bureau de 4e classe.
Mme Carbuccia (Anna), agent de bureau de 5e classe (annexe de Toulon).
M. Chaply (Léon), agent de bureau de 5e classe (annexe de Toulon).
Mme Ceccaldi (Brigitte), agent de bureau de 5e classe.
Mme Chomel (Jeanne), agent de bureau de 5e classe (annexe d'Avignon).
M. Clement (Romain), agent de bureau de 4e classe (annexe d'Avignon).
M. Cogotti (Pascal), agent de bureau de 5e classe (annexe de Toulon).
Mme Colas (Georgette), agent de bureau de 5e classe (annexe de Nice).
Mme Colle (Josette), agent de bureau de 6e classe (annexe de Nice).
Mme Colombo (Joséphine), agent de bureau de 5e classe (annexe de Nice).
Mme Cossul (Juliette), agent de bureau de 5e classe.
Mme Croese (Marie), agent de bureau de 7e classe.
Mlle Dard (Suzanne) agent de bureau de 5e classe (annexe de Nice).
Mme Doursin (Marie), agent de bureau de 5e classe (annexe d'Avignon).
Mlle Ferrari (Rose), agent de bureau de 5e classe (annexe de Toulon).
Mme Fournier (Georgette), agent de bureau de 5e classe (annexe de Nice).
M. Galve (Raymond), agent de bureau de 5e classe.
Mme Gauthier (Julienne), agent de bureau de 4e classe.
M. Guiraud (Louis), agent de bureau de 4e classe.
Mme Jourdan (Christiane), agent de bureau de 5e classe (annexe de Toulon).
M. Laboucarie (Pierre), agent de bureau de 4e classe.
Mme Lattore (Marie), agent de bureau de 4e classe (annexe de Toulon).
Mme Malinconi (Rose), agent de bureau de 4e classe.
Mlle Mannini (Marie-Laure), agent de bureau de 6e classe.
M. Marcet (Louis), agent de bureau de 6e classe (annexe d'Avignon).
Mme Mercier (Angèle), agent de bureau de 4e classe (annexe d'Avignon).
M. Miniconi (François), agent de bureau de 5e classe.
Mme Perrault (Marie-Jeanne), agent de bureau de 4e classe.
M. Plantegenet (Paul), agent de bureau de 4e classe.
M. Rocca (François), agent de bureau de 6e classe (annexe de Nice).
Mlle Rochiccioli (Angèle), agent de bureau de 6e classe.
M. Sarlin (Louis), agent de bureau de 5e classe.
Mme Sommerhalter (Françoise), agent de bureau de 6e classe.
Mme Zappia (Alice), agent de bureau de 6e classe (annexe de Nice).
M. Blanc (Victor), agent de bureau de 5e classe (B. S. P. M. Toulon).

Service interdépartemental de Metz.

M. Albert (Roger), agent de bureau de 6e classe.
Mlle Baetz (Hélène), agent de bureau de 5e classe (annexe de Bar-le-Duc).
Mme Beauchat (Armande), agent de bureau de 6e classe.
M. Bogenschutz (Edmond), agent de bureau de 3e classe.
M. Bouvier (Paul), agent de bureau de 6e classe.
Mlle Bulot (Solange), agent de bureau de 5e classe (annexe de Charleville).
M. Bur (René), agent de bureau de 5e classe (annexe de Bar-le-Duc).
Mme Chamant (Charlotte), agent de bureau de 6e classe.
Mme Champouret (Andrée), agent de bureau de 5e classe (annexe de Châlons-sur-Marne).
M. Coupaye (André), agent de bureau de 4e classe (annexe de Bar-le-Duc).
M. Dailly (Marcel), agent de bureau de 4e classe (annexe de Bar-le-Duc).
Mme Degueldre (Carmen), agent de bureau de 3e classe (annexe de Bar-le-Duc).
M. Dolitzki (Antoine), agent de bureau de 6e classe.
Mme Esprit (Lucie), agent de bureau de 5e classe (annexe de Bar-le-Duc).
M. Fenot (Clément), agent de bureau de 5e classe.
Mme Fossier (Suzanne), agent de bureau de 2e classe (annexe de Châlons-sur-Marne).
M. Gilger (Roger), agent de bureau de 6e classe.
Mme Herb (Luce), agent de bureau de 5e classe.
M. Joannes (Hubert), agent de bureau de 4e classe.
M. Kuntzinger (Marcel), agent de bureau de 6e classe.
M. Lacour (Pierre), agent de bureau de 5e classe.
M. Pierrejean (Gilbert), agent de bureau de 5e classe (annexe de Châlons-sur-Marne).
M. Philippot (Maurice), agent de bureau de 6e classe (annexe de Bar-le-Duc).
M. Robert (Georges), agent de bureau de 5e classe (annexe de Charleville).
Mme Schmitt (Claire), agent de bureau de 6e classe (annexe de Châlons-sur-Marne).

M. Schmitt (Alfred), agent de bureau de 6e classe.
M. Schwartz (Robert), agent de bureau de 5e classe.
M. Travaux (Auguste), agent de bureau de 6e classe.
Mme Viel (Marie-Thérèse), agent de bureau de 6e classe.
M. Zingraff (Antoine), agent de bureau de 5e classe.

Service interdépartemental de Montpellier.

M. Albafouille (Michel), agent de bureau de 4e classe (annexe de Perpignan).
Mme Banal (Madeleine), agent de bureau de 6e classe).
Mme Barria (Jeanne), agent de bureau de 6e classe.
M. Blayac (Pierre), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Bonfils (Jeanne), agent de bureau de 4e classe (annexe de Nîmes).
Mlle Bonnefous (Yvonne), agent de bureau de 5e classe (annexe de Rodez).
M. Bonnet (Edouard), agent de bureau de 5e classe.
M. Bousquet (Marcel), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Bressot (Rica), agent de bureau de 5e classe.
Mme Cari Mantrand (Charlotte), agent de bureau de 5e classe (annexe de Perpignan).
Mme Coste (Clémentine), agent de bureau de 5e classe.
M. Courtessole (Raymond), agent de bureau de 5e classe (annexe de Carcassonne).
Mme Delhom (Rose), agent de bureau de 4e classe (annexe de Carcassonne).
M. Desplat (Roger), agent de bureau de 4e classe.
M. Domingo (Etienne), agent de bureau de 4e classe.
Mme Donzel (Jacqueline), agent de bureau de 5e classe.
Mme Fabre (Marie-Louise), agent de bureau de 4e classe (annexe de Nîmes).
Mme Fauthoux (Marcelle), agent de bureau de 4e classe (annexe de Nîmes).
M. Forestier (Armand), agent de bureau de 4e classe (annexe de Nîmes).
Mlle Gauzy (Claire), agent de bureau de 5e classe.
Mme Grailles (Juliette), agent de bureau de 5e classe.
Mme Haon (Marie-Louise), agent de bureau de 5e classe.
Mme Hugonnet (Simone), agent de bureau de 5e classe.
Mme Jerphagnon (Suzanne), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Jullian (Renée), agent de bureau de 5e classe.
Mme Julliard (Marie), agent de bureau de 5e classe.
M. Marre (Henri), agent de bureau de 4e classe.
Mme Martin (Noëlie), agent de bureau de 5e classe.
M. Maurette (René), agent de bureau de 4e classe (annexe de Carcassonne).
Mlle Michel (Antoinette), agent de bureau de 4e classe (annexe de Mende).
Mme Mouret (Jeanne), agent de bureau de 6e classe (annexe de Carcassonne).
M. Pagès (Eugène), agent de bureau de 5e classe.
M. Pelle (Hilarion), agent de bureau de 5e classe.
Mme Peyre (Ernestine), agent de bureau de 4e classe.
M. Pomiers (Pierre), agent de bureau de 4e classe.
M. Respaut (Maurice), agent de bureau de 5e classe (annexe de Perpignan).
Mme Rocher (Juliette), agent de bureau de 5e classe.
M. Sabatier (Jean), agent de bureau de 5e classe (annexe de Nîmes).
M. Salasc (Jean), agent de bureau de 5e classe.
M. Sisque (Louis), agent de bureau de 5e classe (annexe de Perpignan).
Mlle Soulie (Solange), agent de bureau de 5e classe.
Mme Teubas (Germaine), agent de bureau de 4e classe (annexe de Nîmes).
Mme Vezies (Aimée), agent de bureau de 5e classe.
Mme Vidal (Noémie), agent de bureau de 6e classe.

Service interdépartemental de Nancy.

Mme Barlier (Nicole), agent de bureau de 5e classe.
Mme Bouguet (Marcelle), agent de bureau de 4e classe (annexe d'Epinal).
M. Collette (Eugène), agent de bureau de 3e classe.
M. Drouin (René), agent de bureau de 5e classe.
M. Ferber (Roland), agent de bureau de 5e classe.
M. François (Georges), agent de bureau de 6e classe.
M. Gallausiaux (Lucien), agent de bureau de 5e classe (annexe d'Epinal).
Mme Georges (Marie), agent de bureau de 6e classe.
M. Giffart (Jean), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Gintz (Paulette), agent de bureau de 5e classe (annexe d'Epinal).
Mme Guillaume (Gilberte), agent de bureau de 6e classe.
M. Herbst (Emile), agent de bureau de 5e classe.
M. Leautaud (Yves), agent de bureau de 4e classe.
M. Leclerc (Aimé), agent de bureau de 5e classe.
Mme Boutemy (Simone), agent de bureau de 5e classe.
M. Mangin (Maurice), agent de bureau de 6e classe.
Mme Marietta (Rose), agent de bureau de 5e classe (annexe de Belfort).
Mlle Mellet (Yvette), agent de bureau de 5e classe.
M. Navel (Roger), agent de bureau de 4e classe.
M. Philippe (René), agent de bureau de 6e classe.
Mme Picardat (Yvonne), agent de bureau de 3e classe.
Mme Schendorff (Jeanne), agent de bureau de 5e classe.
Mme Thiebaut (Jeanne), agent de bureau de 4e classe.
Mme Veillon (Alice), agent de bureau de 4e classe (annexe de Chaumont).
Mlle Voyot (Marie-Louise), agent de bureau de 5e classe.

Service interdepartemental de Nantes.

Mme Bellard (Simone), agent de bureau de 4e classe.
M. Bourguet (Robert), agent de bureau de 5e classe.
M. Braud (Robert), agent de bureau de 6e classe.
Mme Carmoin (Marguerite), agent de bureau de 5e classe.
M. Censier (Louis), agent de bureau de 4e classe (annexe d'Angers).
Mlle Chaufleteau (Micheline), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Choubard (Micheline), agent de bureau de 4e classe.
Mme Degrez (Cécile), agent de bureau de 6e classe.
M. Dersoir (Maurice), agent de bureau de 4e classe (annexe d'Angers).
M. Durand (Louis), agent de bureau de 4e classe (annexe d'Angers).
Mlle Fagot (Micheline), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Faroux (Fernande), agent de bureau de 5e classe (annexe d'Angers).
M. Favreau (Elie), agent de bureau de 4e classe (annexe de la Roche-sur-Yon).
Mlle Garnier (Monique), agent de bureau de 6e classe.
Mme Gaudin (Paulette), agent de bureau de 4e classe.
Mme Grall (Andrée), agent de bureau de 5e classe.
M. Guihaire (Marcel), agent de bureau de 5e classe.
M. Guillerme (Joseph), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Henri (Odette), agent de bureau de 5e classe.
Mme Hervé (Madeleine), agent de bureau de 6e classe.
Mme Hervy (Odette), agent de bureau de 5e classe.
Mme Justome (Jeanne), agent de bureau de 6e classe.
Mme Le Bec (Renée), agent de bureau de 6e classe.
Mlle Lefranc (Madeleine), agent de bureau de 5e classe.
Mme Le Guerneve (Yvonne), agent de bureau de 4e classe.
M. Lejeune (Pierre), agent de bureau de 4e classe.
M. Michel (Maurice), agent de bureau de 4e classe (annexe d'Angers).
Mme Page (Marthe), agent de bureau de 6e classe.
M. Sire (Marcel), agent de bureau de 3e classe (annexe de la Roche-sur-Yon).
M. Soudy (Raymond), agent de bureau de 3e classe.
M. Thebaud (René), agent de bureau de 6e classe.
M. Thomas (Cyr), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Vigneron (Marie), agent de bureau de 4e classe (annexe d'Angers).

Service interdépartemental d'Orléans.

Mme Bartlinski (Andrée), agent de bureau de 6e classe.
Mme Bay (Denise), agent de bureau de 4e classe (annexe de Chartres).
Mme Belain (Jeanne), agent de bureau de 6e classe (annexe de Nevers).
Mme Bellerose (Armande), agent de bureau de 5e classe (annexe de Nevers).
Mlle Bertho (Hélène), agent de bureau de 5e classe.
Mme Boudier (Lucienne), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Bourgoin (Simone), agent de bureau de 7e classe.
Mme Compan (Juliette), agent de bureau de 4e classe.
Mme Courtin (Marcelle), agent de bureau de 6e classe.
M. Douvenot (Arislide), agent de bureau de 4e classe.
Mlle Duguet (Suzanne), agent de bureau de 6e classe.
Mme Fontanilles (Simone), agent de bureau de 5e classe (annexe de Nevers).
M. Formont (André), agent de bureau de 4e classe.
M. Gros (Pierre), agent de bureau de 4e classe (annexe de Bourges).
M. Guérin (Robert), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Legagneux (Bernadette), agent de bureau de 4e classe.
Mme Moreau (Louise), agent de bureau de 2e classe.
Mme Patek (Jeanne), agent de bureau de 6e classe.
Mme Prunis (Renée), agent de bureau de 4e classe.
Mme Ruiz (Odette), agent de bureau de 4e classe (annexe de Nevers).
M. Tranchard (Maurice), agent de bureau de 5e classe (annexe de Blois).

Service interdépartemental de Paris.

Mme Abar (Gabrielle), agent de bureau de 5e classe.
M. Andreani (Charles), agent de bureau de 3e classe.
Mme Astruc (Marthe), agent de bureau de 4e classe.
M. Aumaitre (Antoine), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Barthelemy (Madeleine), agent de bureau de 5e classe.
M. Batton (Robert), agent de bureau de 5e classe.
Mme Baulard (Simone), agent de bureau de 4e classe.
Mme Becker (Gisèle), agent de bureau de 4e classe.
Mme Bejeau (Yvette), agent de bureau de 4e classe.
Mme Berchot (Marie-Louise), agent de bureau de 4e classe.
Mme Bernard (Paulette), agent de bureau de 5e classe.
Mme Bidaux (Georgette), agent de bureau de 5e classe.
M. Bideux (Eugène), agent de bureau de 4e classe.
Mme Blandin (Paulette), agent de bureau de 3e classe.
Mme Blin (Berthe), agent de bureau de 5e classe.
Mme Boerl (Suzanne), agent de bureau de 4e classe.
Mme Bonneau (Yvonne), agent de bureau de 5e classe.
Mme Borowitzky (Renée), agent de bureau de 6e classe.
Mlle Bouillard (Jacqueline), agent de bureau de 4e classe.
Mme Cabot (Hélène), agent de bureau de 6e classe.
Mme Carel (Marie-Hélène), agent de bureau de 4e classe.
Mme Carion (Paulette), agent de bureau de 5e classe.
M. Carol (Marcel), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Corlin (Yvonne), agent de bureau de 5e classe.
Mme Courne (Raymonde), agent de bureau de 3e classe.
M. Crete (Roger), agent de bureau de 4e classe.
Mme Daujat (Madeleine), agent de bureau de 5e classe.
Mme Dauvilliers (Lucienne), agent de bureau de 6e classe.
Mme Delpont (Irène), agent de bureau de 7e classe.
M. Demay (Célestin), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Demetre (Jacqueline), agent de bureau de 3e classe.
M. Devillers (Paul), agent de bureau de 4e classe.
M. Duval (Lucien), agent de bureau de 3e classe.
Mme Doiselet (Simone), agent de bureau de 4e classe.
Mme Dubois (Suzanne), agent de bureau de 6e classe.
Mlle Dumas (Edmée), agent de bureau de 4e classe.
Mme Dumont (Odette), agent de bureau de 5e classe.
M. Ennuyer (Jean), agent de bureau de 5e classe.
Mme Figliolini (Raymonde), agent de bureau de 5e classe.
M. Forget (Marcel), agent de bureau de 5e classe.
M. Fortini (Dominique), agent de bureau de 5e classe.
Mme Gandillet (Yvonne), agent de bureau de 6e classe.
Mme Garrigue (Georgette), agent de bureau de 4e classe.
Mme Gaudiot (Yvonne), agent de bureau de 6e classe
Mme Gibereau (Suzanne), agent de bureau de 4e classe.
M. Gourreau (Jean), agent de bureau de 1e classe.
Mme Grumel (Marie-Louise), agent de bureau de 6e classe.
Mme Gryson (Marcelle), agent de bureau de 7e classe.
Mme Guillemard (Suzanne), agent de bureau de 6e classe.
M. Hecht (Arthur), agent de bureau de 4e classe.
Mlle Hurabielle (Andrée), agent de bureau de 5e classe.
Mme Jouveau (Louise), agent de bureau de 5e classe.
Mme Lacambra (Anne), agent de bureau de 5e classe.
Mme Leblanc (Mathilde), agent de bureau de 5e classe.
Mme Leborre (Eva), agent de bureau de 5e classe.
Mme Leenknecht (Madeleine), agent de bureau de 5e classe.
M. Lequinio (Alexis), agent de bureau de 4e classe.
M. Lhomme (Marcel), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Logigan (Raymonde), agent de bureau de 5e classe.
M. Mannoury (Paul), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Mecrin (Alice), agent de bureau de 5e classe.
Mme Missonnier (Olga), agent de bureau de 4e classe.
Mme Mollet (Pauline), agent de bureau de 5e classe (annexe de Melun).
Mlle Monbeig Andrieu (Lucienne), agent de bureau de 6e classe.
Mme Moricheau (Eugénie), agent de bureau de 5e classe.
Mme Morin (Marguerite), agent de bureau de 4e classe.
Mme Mortoire (Denise), agent de bureau de 4e classe.
Mme Mouillaud (Marie-Louise), agent de bureau de 6e classe.
Mme Neveu (Alice), agent de bureau de 7e classe.
Mme Neveux (Fédora), agent de bureau de 6e classe.
Mlle Passot (Paulette), agent de bureau de 7e classe.
Mme Patrice (Marguerite), agent de bureau de 7e classe.
Mlle Pawlovski (Adrienne), agent de bureau de 6e classe.
Mme Peille (Simone), agent de bureau de 4e classe.
Mme Perreur (Madeleine), agent de bureau de 5e classe.
Mme Perrin (Lucienne), agent de bureau de 4e classe.
Mme Proffit (Marie), agent de bureau de 5e classe.
Mme Prouteau (Claire), agent de bureau de 6e classe.
Mlle Radigon (Françoise), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Remy (Alfreda), agent de bureau de 6e classe.
Mme Renaud (Reine), agent de bureau de 5e classe.
Mme Riyoalen (Marie), agent de bureau de 4e classe.
Mme Roques (Yvonne), agent de bureau de 5e classe.
Mme Vaucaire (Jeanne), agent de bureau de 6e classe.
M. Seguin (Marc), agent de bureau de 5e classe.
M. Sommer (Maurice), agent de bureau de 5e classe.
Mme Stoklischki (Ida), agent de bureau de 6e classe.
Mme Talbordet (Madeleine), agent de bureau de 5e classe.
Mme Thiaucourt (Marie), agent de bureau de 5e classe.
Mme Thome (Berthe), agent de bureau de 4e classe.
Mme Vreguet (Jacqueline), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Vilain (Jacqueline), agent de bureau de 5e classe.
Mme Zwiller (Georgette), agent de bureau de 1e classe.

Service interdépartemental de Rennes.

M. Aubault (Marcel), agent de bureau de 4e classe.
M. Aubree (Roger), agent de bureau de 5e classe.
Mme Barbot (Solange), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Bigarre (Suzanne), agent de bureau de 5e classe.
M. Boucault (Gustave), agent de bureau de 4e classe.
Mme Bouillet (Henriette), agent de bureau de 6e classe (annexe de Laval).
Mme Cann (Yvonne), agent de bureau de 6e classe.
Mme Chapon (Aline), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Chenais (Lucienne), agent de bureau de 4e classe.
M. Chevalier (Isidore), agent de bureau de 1e classe.
Mme Corfmat (Lucienne), agent de bureau de 5e classe.
M. Daniel (Jean), agent de bureau de 2e classe.
Mme Despres (Adèle), agent de bureau de 6e classe (annexe de Saint-Brieuc).
Mlle Fleuriet (Augustine), agent de bureau de 6e classe (annexe de Saint-Brieuc).
Mme Foure (Francine), agent de bureau de 5e classe (annexe de Saint-Brieuc.
M. Fresnel (Paul), agent de bureau de 4e classe.
Mme Guilloux (Josephe), agent de bureau de 6e classe (annexe de Saint-Brieuc).
M. Jan (Urbain), agent de bureau de 4e classe (annexe de Saint-Brieuc).
Mme Jegou (Anne), agent de bureau de 4e classe (annexe de Quimper).
Mme Lamberdiere (Gabrielle), agent de bureau de 5e classe (annexe de Laval).
M. Landais (Louis), agent de bureau de 6e classe.
M. Le Faou (André), agent de bureau de 6e classe.
M Le Manchec (Emile), agent de bureau de 5e classe.
M. Le Roy (Corentin), agent de bureau de 6e classe.
M. Malle (Francis), agent de bureau de 3e classe.
Mme Monchicourt (Anna), agent de bureau de 5e classe (annexe de Quimper).
M. Ogez (Emile), agent de bureau de 4e classe (annexe de Saint-Brieuc).
Mme Pissard (Marcelle), agent de bureau de 5e classe (annexe de Laval).
Mme Rallu (Georgette), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Richeux (Lucienne), agent de bureau de 4e classe.
Mme Toriat (Gabrielle), agent de bureau de 5e classe.
Mme Chavet (Geneviève), agent de bureau de 3e classe (B. S. P. Brest).
M. Kerneis (Pierre), agent de bureau de 5e classe (B. S. P. Brest).

Service interdépartemental de Rouen.

Mme Boirel (Henriette), agent de bureau de 4e classe (annexe d'Evreux).
Mme Brochand (Marguerite), agent de bureau de 7e classe (annexe d'Evreux).
M. Champeaux (Bernard), agent de bureau de 6e classe.
Mme Chevallier (Blanche), agent de bureau de 5e classe.
Mme Chevreuse (Renée), agent de bureau de 5e classe (annexe de Beauvais).
Mlle Cousin (Suzanne), agent de bureau de 4e classe.
M. Darcourt (Gabriel), agent de bureau de 5e classe (annexe de Beauvais).
M Denis (Roger), agent de bureau de 3e classe.
Mlle Delabarre (Denise), agent de bureau de 4e classe.
M. Dufour (Edouard), agent de bureau de 4e classe (annexe d'Evreux).
Mme Druet (Madeleine), agent de bureau de 6e classe (annexe de Beauvais).
M. Faucheux (Marcel), agent de bureau de 5e classe (annexe d'Alençon).
M. Ferment (Robert), agent de bureau de 4e classe.
Mme Garnier (Germaine), agent de bureau de 5e classe.
M. Godard (Roger), agent de bureau de 3e classe.
Mme Hamon (Elise), agent de bureau de 5e classe (annexe de Beauvais).
Mme Hilaire (Odette), agent de bureau de 5e classe (annexe de Caen).
Mme Jouanne (Paule), agent de bureau de 4e classe (annexe d'Alençon).

M. Letalleur (Jean), agent de bureau de 5e classe.
Mme Letalleur (Natalina), agent de bureau de 4e classe.
Mme Malo (Marie-Thérèse), agent de bureau de 5e classe.
Mme Mazeas (Gisèle), agent de bureau de 4e classe.
Mme Renard (Jeanne), agent de bureau de 4e classe (annexe de Cherbourg).
M. Simon (Francis), agent de bureau de 4e classe.
Mlle Talabardon (Anne), agent de bureau de 6e classe.
Mme Taschon (Andrée), agent de bureau de 6e classe (annexe d'Alençon).
Mme Therou (Marie), agent de bureau de 4e classe (annexe d'Alençon).
M. Vaugin (André), agent de bureau de 4e classe (annexe d'Evreux).

Service interdépartemental de Strasbourg.

M. Arrus (Auguste), agent de bureau de 4e classe (annexe de Colmar).
Mlle Baumann (Amélie), agent de bureau de 4e classe (annexe de Colmar).
Mme Brignol (Lyse), agent de bureau de 7e classe.
M. Brumm (Alfred), agent de bureau de 6e classe.
M. Burger (Charles), agent de bureau de 3e classe.
M. Fischer (Henri), agent de bureau de 5e classe.
M. Friedel (Marcel), agent de bureau de 5e classe.
M. Fritsch (Charles), agent de bureau de 5e classe.
M. Fuhrmann (François), agent de bureau de 5e classe.
M. Grisser (André), agent de bureau de 4e classe
M. Heinel (Richard), agent de bureau de 5e classe.
M. Herrmann (René), agent de bureau de 6e classe.
Mme Heyd (Yvonne), agent de bureau de 5e classe.
M. Jaegle (Paul), agent de bureau de 5e classe.
M. Jung (Ernest), agent de bureau de 3e classe.
M. Kieffer (Fernand), agent de bureau de 6e classe.
M. Lamberger (Jean), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Lavion (Suzanne), agent de bureau de 7e classe.
M. Lieby (Jean), agent de bureau de 3e classe (annexe de Colmar).
M. Lommele (André), agent de bureau de 5e classe.
Mme Marchal (Jeanne), agent de bureau de 5e classe.
M. Muller (Charles), agent de bureau de 5e classe.
M. Obergfell (Auguste), agent de bureau de 5e classe.
Mme Pierre (Laure), agent de bureau de 7e classe.
M. Rebstock (Charles), agent de bureau de 6e classe.
Mlle Renard (Georgette), agent de bureau de 5e classe.
M. Rieffel (André), agent de bureau de 5e classe.
M. Scholler (Charles), agent de bureau de 6e classe.
M. Siffert (René), agent de bureau de 3e classe.
Mme Truchelut (Paulette), agent de bureau de 5e classe (annexe de Colmar).
M. Zinck (Marcel), agent de bureau de 6e classe.

Service interdépartemental de Toulouse.

Mlle Ader (Michèle), agent de bureau de 5e classe (annexe de Cahors).
Mme Algrin (Anna), agent de bureau de 4e classe.
M. Azam (Isaïs), agent de bureau de 5e classe.
Mme Barbera (Elise), agent de bureau de 5e classe (annexe d'Albi).
M. Becot (André), agent de bureau de 5e classe (annexe d'Albi).
Mlle Courbouleix (Elise), agent de bureau de 4e classe (annexe d'Albi).
Mme Dubernard (Solange), agent de bureau de 4e classe.
Mme Dupeyroux (Marie), agent de bureau de 5e classe (annexe de Montauban).
M. Duran (Joseph), agent de bureau de 5e classe (annexe de Foix).
Mme Fortin (Micheline), agent de bureau de 5e classe.
Mme Gautier (Lucie), agent de bureau de 5e classe.
Mme Laclau-Barrere (Colette), agent de bureau de 6e classe.
M. Lile (André), agent de bureau de 4e classe.
Mlle Orlhiac (Antoinette), agent de bureau de 4e classe.
Mme Maury (Simone), agent de bureau de 3e classe.
M. Millot (Maurice), agent de bureau de 7e classe.
Mlle Neyrolles (Paule), agent de bureau de 6e classe.
Mme Pegot (Madeleine), agent de bureau de 5e classe (annexe de Tarbes).
Mme Pendaries (Georgette), agent de bureau de 5e classe.
M. Piazolles (Louis), agent de bureau de 4e classe (annexe d'Albi).
Mme Pradignac (Gisèle), agent de bureau de 4e classe.
M. Pujolle (Robert), agent de bureau de 5e classe (annexe de Tarbes).
Mme Reiss (Ida-Hermine), agent de bureau de 6e classe (annexe d'Auch).
M. Reversade (Espérance), agent de bureau de 5e classe (annexe d'Auch).
Mme Roquelaine (Paule), agent de bureau de 4e classe.
Mme Rouch (Suzanne), agent de bureau de 5e classe.
Mme Saurat (Irène), agent de bureau de 4e classe (annexe de Foix).

Service interdépartemental de Tours.

Mme Bardet (Roger), agent de bureau de 6e classe.
M. Bogen (Elie), agent de bureau de 3e classe (annexe de Châteauroux).
M. Boureau (René), agent de bureau de 5e classe.
Mme Brier (Christiane), agent de bureau de 5e classe (annexe du Mans).
Mme Brosse (Simone), agent de bureau de 3e classe (annexe du Mans).
Mlle Camard (Simone), agent de bureau de 5e classe.
Mme Chartier (Georgette), agent de bureau de 5e classe.
M. Chapelle (Albert), agent de bureau de 4e classe (annexe de Niort).
Mme Cheippe (Alice), agent de bureau de 6e classe.
M. Creuzaud (Michel), agent de bureau de 4e classe (annexe de Niort).
Mme Couret (Germaine), agent de bureau de 5e classe (annexe du Mans).
M. Courtois (Raymond), agent de bureau de 4e classe (annexe de Poitiers).
M. Curnie (Henri), agent de bureau de 5e classe.
M. Drugeot (Raymond), agent de bureau de 4e classe (annexe du Mans).
Mme Dubois (Yvonne), agent de bureau de 6e classe.
Mme Eprinchard (Jeanne), agent de bureau de 6e classe (annexe de Poitiers).
Mme Ferron (Clémence), agent de bureau de 5e classe (annexe de Poitiers).
M. Gilenet (Octave), agent de bureau de 5e classe (annexe du Mans).
Mme Gras (Raymonde), agent de bureau de 5e classe (annexe du Mans).
Mme Hypeau (Germaine), agent de bureau de 5e classe.
M. Jacquot (Gaston), agent de bureau de 3e classe.
Mme Kerlouedan (Irène), agent de bureau de 4e classe (annexe de Niort).
M. Kirsche (André), agent de bureau de 4e classe.
Mme Legoff (Renée), agent de bureau de 6e classe.
Mme Lemoine (Germaine), agent de bureau de 6e classe (annexe du Mans).
M. Liech (Antoine), agent de bureau de 4e classe (annexe de Niort.
M. Magineau (Albert), agent de bureau de 5e classe.
Mme Maillard (Suzanne), agent de bureau de 5e classe (annexe du Mans).
M. Marbœuf (Gérard), agent de bureau de 4e classe (annexe de Niort).
Mme Maier (Gilberte), agent de bureau de 4e classe (annexe de Niort).
M. Penisson (Joseph), agent de bureau de 4e classe (annexe de Poitiers).
M. Perdereau (Jean), agent de bureau de 6e classe (annexe du Mans).
M. Piche (Auguste), agent de bureau de 3e classe.
M. Poirier (René), agent de bureau de 5e classe.
Mme Poisson (Georgette), agent de bureau de 4e classe (annexe du Mans).
Mme Pouzet (Paulette), agent de bureau de 2e classe (annexe de Poitiers).
M. Proleau (Marcel), agent de bureau de 4e classe (annexe de Châteauroux).
Mme Robineau (Marcelle), agent de bureau de 5e classe (annexe du Mans).
Mme Sanchez (Odette), agent de bureau de 5e classe.

Service interdépartemental de Bordeaux.

M. Desclaux-Arramond (René), agent de service de 5e classe (annexe de Pau).
Mme Duprat (Adrienne), agent de service de 5e classe.
M. Le Pevelen (Gabriel), agent de service de 4e classe.

Service interdépartemental de Clermont-Ferrand.

M. Roux (Louis), agent de service de 5e classe.

Service interdépartemental de Dijon.

Mme Durand (Angeline), agent de service de 5e classe (annexe d'Auxerre).

Service interdépartemental de Grenoble.

Mme Tepas (Marie-Yvonne), agent de service de 6e classe.

Service interdépartemental de Lille.

M. Bary (Julien), agent de service de 3e classe (annexe d'Amiens).
M. Beauvillain (Louis), agent de service de 5e classe (annexe de Laon).
M. Chatelain (Napoléon), agent de service de 5e classe (annexe d'Amiens).
M. Depret (Théolime), agent de service de 4e classe (annexe d'Arras).
M. Godin (Firmin), agent de service de 5e classe (annexe d'Amiens).
M. Gros (Roger), agent de service de 6e classe (annexe de Laon).
M. Leflon (Constant), agent de service de 5e classe (annexe d'Arras).
M. Lherbier (Jules), agent de service de 3e classe (annexe d'Arras).
M. Marlier (Maurice), agent de service de 5e classe (annexe de Laon).
M. Mahieux (Gilbert), agent de service de 5e classe (annexe d'Arras).
M. Namon (Robert), agent de service de 6e classe (annexe d'Amiens).
M. Paris (Georges), agent de service de 3e classe (annexe d'Arras).
M. Plouviez (Henri), agent de service de 5e classe (annexe d'Arras).

Service interdépartemental de Limoges.

Mme Besse (Berthe), agent de service de 6e classe.
Mme Lacime (Charlotte), agent de service de 6e classe (annexe de Périgueux).
M. Privat (Raymond), agent de service de 5e classe (annexe de Guéret).

Service interdépartemental de Lyon.

Mme Caleland (Maria), agent de service de 6e classe.
M. Guret (François), agent de service de 4e classe.
M. Sanial (Auguste), agent de service de 5e classe (annexe de Privas).

Service interdépartemental de Marseille.

Mme veuve Caputo (Maria), agent de service de 6e classe.
Mme Maridet (Angèle), agent de service de 6e classe.
M. Grimaud (Paulin), agent de service de 5e classe (B. S. P. M. Toulon).

Service interdépartemental de Metz.

M. Aubertin (Servais), agent de service de 5e classe.
M. Brazier (Gaston), agent de service de 4e classe (annexe de Châlons-sur-Marne).
M. Calle (François), agent de service de 5e classe (annexe de Châlons-sur-Marne).
M. Cattant (Anatole), agent de service de 4e classe (annexe de Bar-le-Duc).
M. Clerge (Marius), agent de service de 4e classe (annexe de Châlons-sur-Marne).
M. Collignon (Lucien), agent de service de 5e classe (annexe de Bar-le-Duc).
M. Demaret (Paul), agent de service de 4e classe (annexe de Bar-le-Duc).
M. Dirheimer (Charles), agent de service de 4e classe (annexe de Bar-le-Duc).
M. Duval (Gaston), agent de service de 4e classe (annexe de Châlons-sur-Marne).
M. Gaillot (Gabriel), agent de service de 4e classe (annexe de Châlons-sur-Marne).
M. Houzet (Fernand), agent de service de 4e classe (annexe de Châlons-sur-Marne).
M. Joseph (Georges), agent de service de 5e classe (annexe de Bar-le-Duc).
M. Langlois (René), agent de service de 4e classe (annexe de Bar-le-Duc).
M. Mansuy (Georges), agent de service de 4e classe (annexe de Bar-le-Duc).
M. Michel (Jules), agent de service de 6e classe (annexe de Châlons-sur-Marne).
M. Naudin (Jean), agent de service de 4e classe (annexe de Bar-le-Duc).
M. Pizel (Georges), agent de service de 6e classe (annexe de Bar-le Duc).
M. Raillard (Alphonse), agent de service de 4e classe (annexe de Châlons-sur-Marne).
M. Remy (Fernand), agent de service de 4e classe (annexe de Châlons-sur Marne).
Mme veuve Rouyer (Nely), agent de service de 6e classe (annexe de Bar-le-Duc).
M. Seurat (Louis), agent de service de 5e classe (annexe de Châlons-sur-Marne).
M. Torano (Séraphin), agent de service de 5e classe (annexe de Châlons-sur-Marne).
M. Zerouni Messaoud, agent de service de 5e classe (annexe de Bar-le-Duc).

Service interdépartemental de Montpellier.

Mme Patus (Lyda), agent de service de 5e classe (annexe de Nimes).

Service interdépartemental de Nancy.

M. Borgne (Auguste), agent de service de 4e classe (annexe d'Epinal).
M. Chenique (André), agent de service de 4e classe.
M. de Silvestri (René), agent de service de 4e classe.
M. Singer (André), agent de service de 5e classe (annexe d'Epinal).
M. Thouvenin (Hubert), agent de service de 4e classe.

Service interdépartemental de Nantes.

M. Brosseau (Jules), agent de service de 5e classe.
M. Renou (Louis), agent de service de 4e classe (annexe d'Angers).

Service interdépartemental de Paris.

M. Bergeron (Georges), agent de service de 6e classe.
M. Catloen (Maurice), agent de service de 4e classe.
M. Collot (Lucien), agent de service de 4e classe.
M. Dumontieil (Maurice), agent de service de 5e classe.
M. Frighetto (Joseph), agent de service de 5e classe.
M. Galloy (Maurice), agent de service de 5e classe.
Mme Geismar (Louise), agent de service de 6e classe.
M. Giroudot (Georges), agent de service de 4e classe.
Mme Goby (Aimée), divorcée Bodelin, agent de service de 6e classe.
Mme Honore (Lucienne), agent de service de 5e classe.
M. Lasvenes (Albert), agent de service de 5e classe.
M. Kahn (Albert), agent de service de 6e classe.
M. Lherbier (Joseph), agent de service de 5e classe.
M. Mairecolas (André), agent de service de 6e classe.
M. Petit (Fernand), agent de service de 5e classe.
M. Poivre (Pierre), agent de service de 3e classe.
Mme Robert (Yvonne), agent de service de 5e classe.
M. Roussin (Louis), agent de service de 5e classe.

Service interdépartemental de Rennes.

M. Caer (Louis), agent de service de 4e classe.
M. Robinard (Emile), agent de service de 4e classe.

Service interdépartemental de Rouen.

M. Marceaux (Raoul), agent de service de 4e classe (annexe de Beauvais).
M. Chavaignac (Yves), agent de service de 5e classe (annexe de Caen).

Service interdépartemental de Strasbourg.

M. Boller (Jacques), agent de service de 5e classe (annexe de Colmar).
M. Deubel (Albert), agent de service de 5e classe.
M. Klein (Maurice), agent de service de 5e classe.
M. Ramstein (Camille), agent de service de 4e classe (annexe de Colmar).

Service interdépartemental de Toulouse.

Mme veuve Hauser (Jeanne), agent de service de 7e classe.
M. Laulure (Germain), agent de service de 5e classe.
M. Lipzine (Bernard), agent de service de 5e classe.
Mme Momus (Antoinette), agent de service de 5e classe.

Service interdépartemental de Tours.

M. Toulme (Francis), agent de service de 6e classe.

Par arrêté du 2 mai 1952, Mlle Galloh (Jeanne), employée au service interdépartemental de Marseille, est intégrée dans le cadre complémentaire, à compter du 1er juillet 1950, en qualité d'agent de bureau de 4e classe.

Par arrêté du 2 mai 1952, M. Rezioux (Salah), employé au service départemental de Constantine, est intégré dans le cadre complémentaire, à compter du 1er juillet 1950, en qualité d'agent de service de 4e classe.

Par arrêté du 12 mars 1952, les auxiliaires dont les noms suivent sont intégrés dans les cadres complémentaires de bureau et de service, dans les conditions fixées ci-dessous, à compter du 1er juillet 1951:

Service départemental d'Ajaccio.

Mme Lombardini (Antoinette), agent de bureau de 5e classe.
M. Laurelli (Titus), agent de bureau de 4e classe.
Mlle Valle (Marie-Louise), agent de bureau de 5e classe.

Service interdépartemental de Bordeaux.

M. Conan (Louis), agent de bureau de 3e classe.
M. Dagrant (Marie-Ernest), agent de bureau de 3e classe.
Mlle Duhau (Joséphine), agent de bureau de 5e classe (annexe de Pau).
Mme Douhaud (Andrée), agent de bureau de 5e classe (annexe de la Rochelle).
M. Gaudin (Robert), agent de bureau de 6e classe.
Mme Lagneau (Marie-Madeleine), agent de bureau de 6e classe (annexe d'Agen).
Mme Noël (Marie), agent de bureau de 5e classe (annexe de Pau).
Mme Petit (Andrée), agent de bureau de 5e classe.
M. Sarrau (Gilbert), agent de bureau de 5e classe (annexe d'Agen).

Service interdépartemental de Clermont-Ferrand.

Mlle Bergougnoux (Marie), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Buisson (Jacqueline), agent de bureau de 5e classe (annexe de Moulins).
Mlle Grillet (Marie), agent de bureau de 5e classe.
Mme Saulnier (Aimée), agent de bureau de 6e classe (annexe de Moulins).
Mme Voisin (Simone), agent de bureau de 5e classe (annexe de Moulins).

Service interdépartemental de Dijon.

M. Compagnon (Maurice), agent de bureau de 5e classe.
M. David (André), agent de bureau de 5e classe (annexe d'Auxerre).
Mme Ganneval (Irène), agent de bureau de 5e classe.
Mme Kramer (Huguette), agent de bureau de 6e classe (annexe de Troyes).
Mlle Lacroix (Geneviève), agent de bureau de 5e classe (annexe de Lons-le-Saulnier).
Mme Lambert (Suzanne), agent de bureau de 6e classe.
Mme Loisy (Gisèle), agent de bureau de 5e classe (annexe de Macon).
M. Pageault (Armand), agent de bureau de 4e classe (annexe de Macon).
Mme Pouzadoux (Thérèse), agent de bureau de 6e classe.
M. Ruet (Jacques), agent de bureau de 4e classe.
Mme Salin (Huguette), agent de bureau de 5e classe.
Mme Seignez (Yvonne), agent de bureau de 6e classe.
Mlle Watteble (Germaine), agent de bureau de 7e classe.

Service interdépartemental de Grenoble.

Mlle Barrandon (Solange), agent de bureau de 5e classe.
Mme Boisrame (Germaine), agent de bureau de 6e classe (annexe de Gap).
Mlle Georges (Irène), agent de bureau de 6e classe (annexe d'Annecy).
Mme Petit (Lucienne), agent de bureau de 5e classe (annexe de Chambéry).
M. Vai (Henri), agent de bureau de 5e classe.

Service interdépartemental de Lille.

M. Alloyez (Bernard), agent de bureau de 7e classe (annexe d'Arras).
Mme Decaevel (Georgette), agent de bureau de 6e classe.
M. Delannoy (Henri), agent de bureau de 5e classe.
Mme Denimal (Paulette), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Dergent (Jacqueline), agent de bureau de 5e classe.
Mme Dreville (Yvonne), agent de bureau de 5e classe.
Mme Gallet (Charline), agent de bureau de 5e classe (annexe d'Arras).
Mlle Hanin (Hélène), agent de bureau de 5e classe (annexe d'Amiens).
Mme Leignel (Renée), agent de bureau de 5e classe.
Mme Lesselingue (Marguerite), agent de bureau de 5e classe.
M. Porreye (André), agent de bureau de 5e classe.
Mme Quentin (Renée), agent de bureau de 5e classe.
Mme Servaeten (Emilienne), agent de bureau de 4e classe.

Service interdépartemental de Limoges.

Mme Besse (Jeanne), agent de bureau de 5e classe (annexe de Périgueux).
M. Cheze (Léonard), agent de bureau de 5e classe.
M. Desroches (Pierre), agent de bureau de 4e classe.
Mme Delranchant (Georgette), agent de bureau de 5e classe.
Mme Fargeas (Simone), agent de bureau de 5e classe (annexe de Tulle).
Mme Mamecier (Marie-Rose), agent de bureau de 6e classe (annexe de Périgueux).
Mlle Monjanel (Marcelle), agent de bureau de 5e classe (annexe de Tulle).
M. Peuch (Julien), agent de bureau de 4e classe.
Mme Ruaud (Mireille), agent de bureau de 6e classe.
Mme Rousseau (Jacqueline), agent de bureau de 6e classe (annexe d'Angoulême).
Mme Vanlenat (Rachelle), agent de bureau de 5e classe (annexe de Périgueux).

Service interdépartemental de Lyon.

Mme Bigot (Henriette), agent de bureau de 6e classe.
Mlle Baathier (Renée), agent de bureau de 5e classe (annexe de Bourg).
Mlle Didon (Louisette), agent de bureau de 5e classe.
Mme Huguet (Emilie), agent de bureau de 6e classe.
Mme Lacroix (Louise), agent de bureau de 6e classe.
Mme Lanfrey (Madeleine), agent de bureau de 5e classe.
Mme Paul (Jeanne), agent de bureau de 5e classe.
Mme Poupon (Maria), agent de bureau de 5e classe.
Mme Rancon (Eugénie), agent de bureau de 6e classe.
Mme Veyren (Lucette), agent de bureau de 5e classe.

Service interdépartemental de Marseille.

Mme Anziani (Louise), agent de bureau de 4e classe.
Mme Aubuchoua (Eliane), agent de bureau de 5e classe (annexe de Nice).
Mlle Belon (Jeanne), agent de bureau de 6e classe (annexe de Digne).
Mme Bombois (Jeanne), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Bouscasse (Lucienne), agent de bureau de 4e classe.
Mme Coulier (Denise), agent de bureau de 6e classe.
Mme Delile (Marthe), agent de bureau de 5e classe.
Mme Deleuse (Julia), agent de bureau de 6e classe (annexe de Nice).
M. Giovannetti (Paul), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Janvier (Hélène), agent de bureau de 5e classe (Toulon).
M. Liberotti (Antoine), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Marquetty (Marie-Rose), agent de bureau de 5e classe.
Mme Perrot (Marie), agent de bureau de 5e classe.
M. Raynal (Alfred), agent de bureau de 6e classe.
Mme Rocca (Marguerite), agent de bureau de 5e classe (annexe de Nice).
Mme Tafani (Renée), agent de bureau de 5e classe (Toulon).
M. Trinchero (Jean), agent de bureau de 5e classe.

Service interdépartemental de Metz.

M. Albrespy (Marcel), agent de bureau de 5e classe.
Mme Chocart (Lucienne), agent de bureau de 4e classe (annexe de Charleville).
Mme Dirheimer (Solange), agent de bureau de 6e classe.
M. Dor (Rémy), agent de bureau de 5e classe.
M. Harmand (Albert), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Truel (Ginette), agent de buerau de 5e classe (annexe de Châlons-sur-Marne).

Service interdépartemental de Montpellier.

M. Bancal (Zéphirin), agent de bureau de 3e classe (annexe de Rodez).
Mme Boisse (Madeleine), agent de bureau de 6e classe.
Mme Bruguière (Lucienne), agent de bureau de 5e classe.
M. Fraichet (Louis), agent de bureau de 5e classe (annexe de Nimes).
Mme Giraud (Marie-Louise), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Mourgues (Paulette), agent de bureau de 6e classe.
Mme Soulier (Henriette), agent de bureau de 5e classe (annexe de Nimes).

Service interdépartemental de Nancy.

Mme Adam (Adrienne), agent de bureau de 6e classe.
Mme Barrois (Renée), agent de bureau de 6e classe (annexe d'Epinal).
Mme Blot (Madeleine), agent de bureau de 6e classe.
Mme Lauer (Hugueile), agent de bureau de 5e classe.
Mme Etienne (Simone), agent de bureau de 6e classe.
Mme Terret (Madeleine), agent de bureau de 5e classe.

Service interdépartemental de Nantes.

Mlle Batard (Odette), agent de bureau de 5e classe.
Mme Bourasseau (Irène), agent de bureau de 6e classe.
Mlle Bouyer (Yvonne), agent de bureau de 6e classe.
Mme Dommée (Marguerite), agent de bureau de 5e classe.
Mme Gautreau (Eugénie), agent de bureau de 6e classe (annexe de la Roche-sur-Yon).
Mlle Joly (Laure), agent de bureau de 5e classe.
Mme Lalande (Jeanne), agent de bureau de 6e classe.
M. Perrin (Maurice), agent de bureau de 4e classe (annexe d'Angers).
Mlle Poncon (Andrée), agent de bureau de 5e classe.
Mme Rousteau (Cécile), agent de bureau de 5e classe.
Mme Sebire (Clotilde), agent de bureau de 5e classe.
Mme Tourancheau (Paulette), agent de bureau de 6e classe (annexe de la Roche-sur-Yon).
Mlle Varon (Simone), agent de bureau de 5e classe.

Service interdépartemental de Paris.

Mme Barat (Victorine), agent de bureau de 4e classe.
Mme Baron (Edith), agent de bureau de 6e classe.
Mme Beraud (Jeanne), agent de bureau de 6e classe.
M. Belloi (Gaston), agent de bureau de 2e classe.
Mlle Bourdeau (Louisette), agent de bureau de 6e classe.
Mme Bruchet (Jeanne), agent de bureau de 6e classe.
Mme Chauvigny (Raymonde), agent de bureau de 5e classe.
Mme Darcourt (Louise), agent de bureau de 6e classe.
Mme Chrétien (Victorine), agent de bureau de 5e classe.
M. Dupont (Léon), agent de bureau de 3e classe.
Mme Galand (Simone), agent de bureau de 6e classe.
Mme Gie (Maria), agent de bureau de 6e classe.
Mme Guerin (Marie-Lucie), agent de bureau de 6e classe.
Mme Guiot (Christiane), agent de bureau de 5e classe.
M. Hilaire (Gaston), agent de bureau de 6e classe.
Mme Jabouille (Marie), agent de bureau de 6e classe.
Mme Kounowski (Rachel), agent de bureau de 6e classe.
Mme Krengel (Léa), agent de bureau de 6e classe.
Mme Leblanche (Jeanne), agent de bureau de 5e classe.
Mme Marquenet (Yvonne), agent de bureau de 6e classe.
M. Marrec (Alphonse), agent de bureau de 5e classe.
Mme Mitais (Emilienne), agent de bureau de 6e classe.
Mme Mourioux (Germaine), agent de bureau de 5e classe.
M. Saurel (Marius), agent de bureau de 5e classe.
Mme Schaller (Blanche), agent de bureau de 6e classe.
Mme Wuillot (Rosalie), agent de bureau de 6e classe.
Mme Wormes (Madeleine), agent de bureau de 5e classe.

Service interdépartemental de Rennes.

Mme Colibet (Simone), agent de bureau de 6e classe.
M. David (Emile), agent de bureau de 5e classe.
M. Kerouedan (Albert), agent de bureau de 6e classe.
Mme Prie (Marie), agent de bureau de 6e classe.

Service interdépartemental de Rouen.

Mlle Absire (Marthe), agent de bureau de 6e classe.
Mme Bertou (Renée), agent de bureau de 6e classe.
Mme Durand (Constantine), agent de bureau de 5e classe.
M. Gourville (Yves), agent de bureau de 4e classe (annexe de Caen).
Mlle Lesieur (Roberte), agent de bureau de 6e classe.
Mme Margueritte (Mireille), agent de bureau de 6e classe (annexe de Caen).
M. Rateau (Marcelin), agent de bureau de 5e classe.
Mme Thomas (Madeleine), agent de bureau de 5e classe.
M. Tuffier (Antoine), agent de bureau de 6e classe (annexe d'Alençon).
M. Blaizot (Paul), agent de bureau de 5e classe (B. S. P. M. Cherbourg).
Mme Lepigouchet (Viviane), agent de bureau de 5e classe (B. S. P. M. Cherbourg).

Service interdépartemental de Strasbourg.

Mme Debièvre (Fernande), agent de bureau de 6e classe.
M. Deutschmann (Paul), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Freyburger (Yvonne), agent de bureau de 5e classe.
Mme Luck (Cécile), agent de bureau de 6e classe.
M. Schlageter (Donat), agent de bureau de 5e classe.
Mme Ubrig (Marguerite), agent de bureau de 5e classe.

Service interdépartemental de Toulouse.

Mlle Bergero (Juliette), agent de bureau de 5e classe.
Mme Bouscary (Henriette), agent de bureau de 5e classe (annexe de Cahors).
Mme Brugger (Marie), agent de bureau de 6e classe.
Mme Camusel (Viviane), agent de bureau de 5e classe (annexe de Montauban).
Mlle Cayrel (Jeanne), agent de bureau de 5e classe.
Mme Galluchon (Marie-Clotilde), agent de bureau de 6e classe.
Mlle Lacombe (Jeanne), agent de bureau de 5e classe (annexe de Cahors).
M. Luchetti (Paul), agent de bureau de 4e classe.
M. Saint-Sernin (Jacques), agent de bureau de 5e classe.

Service interdépartemental de Tours.

Mlle Bergeron (Alice), agent de bureau de 6e classe.
Mme Coustillères (Madeleine), agent de bureau de 6e classe (annexe de Châteauroux).
Mlle Delhomme (Jeanne), agent de bureau de 5e classe (annexe de Châteauroux).
Mme Ermont (Andrée), agent de bureau de 5e classe.
Mme Gitenet (Eva), agent de bureau de 6e classe (annexe du Mans).
Mlle Jaques (Gilberte), agent de bureau de 5e classe (annexe de Poitiers).
Mme Leroux (Renée), agent de bureau de 6e classe (annexe du Mans).
Mme Pierres (Andrée), agent de bureau de 6e classe.
Mlle Rousseau (Simone), agent de bureau de 5e classe.
Mme Routard (Colette), agent de bureau de 5e classe (annexe de Niort).
Mme Thibault (Suzanne), agent de bureau de 5e classe (annexe du Mans).

Service départemental d'Ajaccio.

Mme Filippini (Augustine), agent de service de 6e classe (annexe de Bastia).

Service interdépartemental de Clermont-Ferrand.

Mme Bourgne (Marie), agent de service de 5e classe.
M. Debarbat (Alexis), agent de service de 4e classe.
M. Lyon (Etienne), agent de service de 6e classe.
Mme Vanel (Anna), agent de service de 5e classe.

Service interdépartemental de Lille.

M. Charlet (Louis), agent de service de 5e classe.
M. Cuvelette (Ernest), agent de service de 5e classe (annexe d'Amiens).
M. Duchene (Fernand), agent de service de 3e classe (annexe de Laon).
M. Ducrocq (Marcel), agent de service de 4e classe (annexe d'Arras).
M. Fouquet (Emile), agent de service de 5e classe (annexe d'Amiens).
M. Fressier (Alfred), agent de service de 4e classe (annexe de Laon).
M. Hermant (Léandre), agent de service de 5e classe (annexe d'Arras).
M. Lefèvre (Fernand), agent de service de 5e classe (annexe de Laon).
M. Legrand (Léon), agent de service de 4e classe (annexe de Laon).
M. Monniez (Armand), agent de service de 4e classe.
Mme Pigeon (Louise), agent de service de 4e classe (annexe de Laon).
M. Riquet (Eugène), agent de service de 5e classe (annexe de Laon).
M. Rolin (André), agent de service de 5e classe (annexe de Laon).

M. Sezille (Alban), agent de service de 4e classe (annexe de Laon).
M. Vanderstraeten (Eugène), agent de service de 5e classe.
Mlle Dupont (Georgette), agent de service de 5e classe (annexe de Laon).

Service interdépartemental de Lyon.

Mme Mayaud (Marie), agent de service de 5e classe (annexe de Valence).
M. Trémouillère (Germain), agent de service de 5e classe (annexe de Saint-Etienne).

Service interdépartemental de Marseille.

M. Filipini (Ange), agent de service de 5e classe.
M. Sandoli (Louis), agent de service de 5e classe.

Service interdépartemental de Metz.

M. Ambroise (Gabriel), agent de service de 5e classe (annexe de Bar-le-Duc).
M. Brodier (Georges), agent de service de 4e classe (annexe de Bar-le-Duc).
M. Champagne (Eugène), agent de service de 4e classe (annexe de Châlons-sur-Marne).
M. Chartier (Pol), agent de service de 4e classe (annexe de Bar-le-Duc).
M. Kler (Marcel), agent de service de 4e classe (annexe de Bar-le-Duc).

Service interdépartemental de Nancy.

M. Bonhomme (Pierre), agent de service de 5e classe.
M. Michel (Louis), agent de service de 3e classe.

Service interdépartemental de Paris.

Mme Binard (Cécile), agent de service de 5e classe.
M. Brigandet (Emile), agent de service de 6e classe.
Mme Delieuvin (Lucie), agent de service de 5e classe.
M. Giroudot (Robert), agent de service de 3e classe.
Mme de Laender (Augustine), agent de service de 6e classe.
Mme Lefebvre (Malvina), agent de service de 6e classe.

Service interdépartemental de Strasbourg.

Mme Bollender (Marthe), agent de service de 5e classe.

Par arrêté du 2 mai 1952, les auxiliaires dont les noms suivent sont intégrés dans les cadres complémentaires de bureau, dans les conditions fixées ci-dessous, à compter du 1er juillet 1951:

Service interdépartemental de Marseille.

M. Barbaza (André), agent de bureau de 5e classe.
Mlle Feyriga (Marguerite), agent de bureau de 5e classe (B. S. P. M. de Toulon).

Service interdépartemental de Nancy.

M. Poisson (Lucien), agent de bureau de 5e classe.

Service interdépartemental de Nantes.

Mlle Clavier (Jeanne), agent de bureau de 5e classe.

Service interdépartemental de Paris.

Mme Dumas (Louise), agent de bureau de 6e classe.
Mme Franceschi (Louise), agent de bureau de 6e classe.

Service interdépartemental de Strasbourg.

Mme Muhlmeyer (Madeleine), agent de bureau de 5e classe.
M. Souloufou (Armand), agent de bureau de 5e classe.

Service interdépartemental de Toulouse.

Mme Brunet (M.-Louise), agent de bureau de 6e classe.
Mlle Laclau-Barbère (Laure), agent de bureau de 5e classe (annexe d'Auch).

Par arrêté du 2 mai 1952, les auxiliaires dont les noms suivent sont intégrés dans les cadres complémentaires de bureau, dans les conditions fixées ci-dessous, à compter du 1er juillet 1951:

Service départemental de Constantine.

M. Caroubi (Armand), agent de bureau de 4e classe.

Direction de Tunis.

M. Hababou (Charles), agent de bureau de 4e classe.
Mlle Paguet (Christiane), agent de bureau de 4e classe.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décrets des 7 et 19 juillet 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décrets en date des 7 juillet et 19 juillet 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la santé publique et de la population, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 24 juin 1952 portant que les promotions et nominations comprises au présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

MM.
Docteur Bazy (Louis-Pierre-Jean), membre de l'académie de médecine, médecin en chef honoraire de la Société nationale des chemins de fer français à Paris; 50 ans de services civils et militaires. Officier du 16 juin 1920.

De La Forest Divonne (Louis-Marie-Bernard), chancelier de la Croix-Rouge française à Paris; 56 ans de services civils et militaires. Officier du 29 décembre 1932.

Docteur Leclainche (Xavier), directeur général de l'administration générale de l'assistance publique à Paris; 34 ans de services civils et militaires. Officier du 12 septembre 1936.

Petit (Maurice-Louis), directeur de l'hôpital-hospice de Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), président de la fédération hospitalière de France; 51 ans de services civils et militaires. Officier du 30 décembre 1931.

Docteur Picot (Gaston-Charles-Antoine), président de l'académie de chirurgie à Paris; 54 ans 6 mois de services civils et militaires. Officier du 31 décembre 1930.

Docteur Riser (Marcel), professeur à la faculté de médecine de Toulouse; 43 ans de services civils et militaires. Officier du 28 juillet 1927.

Au grade d'officier.

MM.
Docteur Bourret (François-Jacques), chirurgien de l'hôpital de Privas (Ardèche); 57 ans de services civils et militaires. Chevalier du 4 décembre 1929.

Docteur Cadenaule (Georges-Raymond-Philippe), médecin à Bordeaux; 48 ans de services civils et militaires. Chevalier du 21 octobre 1932.

Cluchier (François), directeur administrateur de l'hôpital psychiatrique de Cadillac-sur-Garonne (Gironde); 37 ans de services civils et militaires. Chevalier du 16 novembre 1921.

Docteur Demanche (André-Maurice-Robert), chef de laboratoire à l'hôpital Cochin à Paris; 60 ans de services civils et militaires. Chevalier du 30 mars 1918.

Dumarest (Pierre-Francisque), membre de la commission administrative des hospices de Roanne; 48 ans de services civils et militaires. Chevalier du 4 janvier 1928.

Mme Figon (Aline-Blanche-Louise), administrateur civil de classe exceptionnelle à l'administration centrale à Paris; 32 ans de services civils. Chevalier du 31 décembre 1938.

Docteur Fritz (Pierre-Charles), médecin à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise); 41 ans de services civils et militaires. Chevalier du 31 décembre 1939.

Docteur Gaimard (Joseph-Louis-Amédée-Marie), médecin à Aubagne (Bouches-du-Rhône); 56 ans de services civils et militaires. Chevalier du 10 juin 1920.

Docteur Jouet (Robert-Juste-Emile), directeur du cours d'orthophonie à l'institution nationale des sourds-muets à Paris; 60 ans de services civils et militaires. Chevalier du 15 janvier 1929.

Professeur Lamarque (Jean-François-Paul), professeur à la faculté de médecine de Montpellier (Hérault); 44 ans de services civils et militaires. Chevalier du 10 septembre 1947. Titres exceptionnels.

Lorta (Louis), membre de l'Alliance nationale contre la dépopulation à Sainte-Ruffine (Moselle); 41 ans de services civils et militaires.

Mimart (Maurice-Prosper-Charles), chirurgien dentiste à Paris; 45 ans 6 mois de services civils et militaires. Chevalier du 14 janvier 1936.

Docteur Mynard (Joseph), médecin inspecteur principal de la santé du Nord à Lille; 48 ans de services civils et militaires. Chevalier du 26 décembre 1929.

Prévot (André-Romain-Louis), chef de service à l'institut Pasteur à Paris; 41 ans de services civils et militaires. Chevalier du 5 août 1939.

Senez (Léon-Jean-Marie), chargé de mission au cabinet du ministre de la santé publique et de la population; 29 ans de services civils et militaires. Faits de résistance. Chevalier du 29 décembre 1946. Titres exceptionnels.

Stern (Léon-Antoine-Jean), trésorier de l'association « Les villages sanatoriums de haute altitude » à Paris; 41 ans de services civils et militaires. Chevalier du 2 août 1920.

Professeur Swynghedauw (Pierre-Jules-Maurice), professeur à la faculté de médecine de Lille; 34 ans de services civils et militaires. Chevalier du 31 décembre 1930.

Au grade de chevalier.

MM.

Professeur Aboulker (Pierre-Joseph), professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris, chirurgien des hôpitaux de Paris; 27 ans de services civils et militaires.

Docteur André (Roger-Marie-Félix), médecin à Paris; 30 ans de services civils et militaires.

Docteur Augier (Pierre), médecin à Nice; 31 ans de services civils et militaires.

Mme Balthazard (Marie-Eugénie), en religion sœur du Très-Saint-Sauveur de Nieder-Bronn, infirmière à Lure (Haute-Saône); 55 ans de services dévoués.

Docteur Barraud (Georges-Jacques-Marie), médecin à Châtelaillon (Charente-Maritime); 50 ans de services civils et militaires.

Docteur Blanc (Edouard-Louis-Eugène), médecin à Embrun (Hautes-Alpes); 56 ans de services civils et militaires.

Docteur Bouchet (Victor-Marie), médecin à Lyon; 70 ans de services civils et militaires.

Docteur Boudin (Georges-Victor), professeur agrégé de la faculté de médecine de Paris; 27 ans de services civils et militaires.

Mme Bourdet-Carpentier (Elise), mère de famille nombreuse à Watten (Nord).

Docteur Bourgeois (Robert-Achille-Jean), oto-rhino-laryngologiste des hôpitaux de Paris; 26 ans de services civils et militaires.

Docteur Brault (Pierre-Clément-Marie), gynécologue accoucheur à Rennes (Ille-et-Vilaine); 49 ans de services civils et militaires.

Brelet (Marcel), administrateur de classe exceptionnelle, directeur du groupe hospitalier Necker-Enfants malades, à Paris; 36 ans de services civils et militaires.

Bremond (Jean-Robert), président fondateur de l'œuvre Le Foyer de l'enfance, à Paris; 26 ans 6 mois de services civils et militaires.

Cadiergues (Jean-Paul), directeur départemental de la population du Vaucluse, à Avignon; 26 ans de services civils et militaires.

Docteur Charry (René-Paul-Valentin), chirurgien ostéo-articulaire, à Toulouse; 34 ans de services civils et militaires.

Mlle Cherechewski (Simone), administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale, à Paris; 21 ans de services civils

Docteur Closier (Louis), médecin oto-rhino-laryngologiste, à Angers (Maine-et-Loire); 52 ans de services civils et militaires.

Mlle Decanis (Marie-Joséphine), directrice du préventorium de la Chaux (Rhône); 38 ans de services civils dévoués.

Deltour (Henri-Gaston), secrétaire d'administration principal à l'administration centrale, à Paris; 38 ans de services civils et militaires.

Docteur Demange (André), médecin directeur du sanatorium départemental du Rhône, à Saint-Hilaire-du-Touvet (Isère); 25 ans de services civils et militaires.

Docteur Denoy (Jean-Julien-Paul), chirurgien, à Narbonne (Aude); 31 ans de services civils et militaires.

Professeur Derobert (Léon-Eugène), professeur agrégé de la faculté de médecine de Paris, chef de service à l'institut national d'hygiène à Paris; 25 ans de services civils et militaires.

Faron (Albert-Jules-Achille), président de la fédération des sociétés d'hygiène sociale du département des Vosges, à Epinal; 61 ans de services civils et militaires.

Docteur Fiehrer (Albert-André-Colomban), professeur suppléant à Tours, détaché de la faculté de médecine de Paris. Médecin assistant des hôpitaux de Paris; 26 ans 6 mois de services civils et militaires.

Fleury (Georges-François), pharmacien, vice-président de la chambre syndicale des pharmaciens de la Gironde, à Arcachon; 47 ans de services civils et militaires.

Docteur Guibourg (René-Edouard), médecin stomatologiste à Paris; 23 ans 9 mois de services civils et militaires. Faits de résistance. Titres exceptionnels.

Mme Guillemain (Aline-Pauline), en religion sœur Sainte-Croix, infirmière à l'hôpital de Maraval, à Saint-Dizier (Haute-Marne); 32 ans de services actifs.

Docteur Imbert (Pierre), médecin à la protection maternelle et infantile du Var, à Toulon; 31 ans de services civils et militaires.

Mme de Jaham (Adrienne), en religion mère Marie de l'Enfant Jésus, supérieure des dominicaines missionnaires de Notre-Dame-de-la-Délivrance, à Marseille; 61 ans de services civils et militaires.

Docteur Kuhlmann (Jacques), médecin chef du service de chirurgie de l'hôpital Louis-Pasteur, à Colmar; 34 ans de services civils et militaires.

Labriet (Georges), inspecteur principal de la population, à Vesoul; 34 ans de services civils et militaires.

Professeur Lacomme (Maurice-Ludovic), professeur à la faculté de médecine de Paris; 38 ans de services civils et militaires.

Docteur Lancet (Alphonse-Georges-Albert), médecin à Ardres (Pas-de-Calais); 55 ans de services civils et militaires.

Docteur Lancon (René-Claude-Eugène), médecin à Bourges; 27 ans 5 mois de services civils et militaires.

Docteur Langlois (Siméon), médecin en chef du service de prophylaxie et de contrôle du personnel de l'assistance publique à Paris; 40 ans de services civils.

Mme Lannes (Anne-Marie-Madeleine), présidente d'œuvres à Agen (Lot-et-Garonne); 38 ans de dévouement.

Lefebvre (Henri-Emile), président de l'entr'aide du Havre; 36 ans 6 mois de services civils et militaires.

Docteur Leprevost (Adolphe-Jean-Désiré), chirurgien honoraire de l'hôpital de Lisieux (Calvados); 68 ans de services civils et militaires.

Leroy (Georges-Paul-Joseph), magistrat, conseiller technique au ministère de la santé publique et de la population à Paris; 20 ans 4 mois de services civils et militaires.

Docteur Loorius (Robert-Paul-Achille), chirurgien chef de l'hôpital de Lens; 27 ans de services civils et militaires.

Docteur Lowys (Pierre), médecin directeur du sanatorium du Roc-des-Fiz, à Passy (Haute-Savoie); 34 ans de services civils et militaires.

Docteur Luiggi (Antoine), médecin à l'Ile-Rousse (Corse); 31 ans de services civils et militaires.

Mlle Machure (Henriette-Virginie), secrétaire administrative du syndicat national des établissements thermaux à Paris; 39 ans de services dévoués.

Malice (Jean-Marie-Albert), fondateur de l'œuvre d'assistance aux orphelins de la ville d'Aix-en-Provence; 28 ans de services civils et militaires.

Mme Meynot, née Prieur (Jeanne-Marie-Suzanne), présidente de l'œuvre d'Aide silencieuse, à Paris; 35 ans de dévouement.

Docteur Mezard (Jean-Baptiste), médecin à Aurillac (Cantal); 28 ans 6 mois de services civils et militaires.

Mme Millet (Laurence-Jeanne-Lucienne), chef du secrétariat du conseil national de l'ordre des médecins, à Paris; 26 ans de services civils dévoués.

Mlle Naegelen (Marthe-Marie-Hélène), directrice générale de l'école normale sociale à Paris; 25 ans de services civils distingués.

Netter (Willy), membre du conseil d'administration et secrétaire général des asiles et de la crèche israélites à Paris; 30 ans de services civils.

Pasquier (Pierre-Jean), pharmacien à Paris; 33 ans 6 mois de services civils et militaires.

Petit (Joseph-Prosper), président du comité d'action sociale et de préservation antituberculeuse de Biarritz; 58 ans de services civils.

Reboul (Léonce-Eugène), administrateur des services à l'Assemblée nationale à Paris; 32 ans de services civils et militaires.

Docteur Rouvillois (Claude-Henri), chirurgien en chef de l'hôpital franco-musulman à Paris; 25 ans de services civils et militaires.

Roy (Georges), président des associations familiales de la Côte-d'Or à Dijon; 25 ans de services civils et militaires.

Mme Tavernier (Marie-Henriette), administrateur civil à l'administration centrale à Paris; 23 ans de services.

Terraillon (Henri-Eugène), directeur de l'hôpital de Mantes (Seine-et-Oise); 43 ans de services civils et militaires.

De Truchis (Humbert-Henri-Joseph), président du conseil départemental de la Croix-Rouge française à Lyon; 25 ans de services civils.

Docteur Vassaux (Léon), médecin à Saint-Saens (Seine-Inférieure); 65 ans de services civils et militaires.

Docteur Viette (Roger), médecin inspecteur divisionnaire de la santé du Loiret à Orléans; 34 ans de services civils et militaires.

Mme veuve Walfard, née Pierre (Madeleine-Alice), infirmière, vice-présidente du comité du timbre antituberculeux de Reims; 25 ans de services civils très dévoués.

Wilson (Pierre-Marie), pharmacien inspecteur principal de la santé à Marseille; 38 ans de services civils et militaires

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Date d'application du décret n° 52-248 du 3 mars 1952 créant des abonnements principaux à ligne partagée.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Sur le rapport du secrétaire général,

Vu le décret n° 52-248 du 3 mars 1952 créant des abonnements à ligne partagée, notamment l'article 9,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions du décret n° 52-248 du 3 mars 1952 seront applicables à partir du 1er août 1952 dans les réseaux où les équipements appropriés sont en place et, au fur et à mesure de cette mise en place, dans les autres réseaux.

Art. 2. — Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 juillet 1952.

ROGER DUCHET.

Conseil supérieur des postes, télégraphes et téléphones.

Par arrêté du 22 juillet 1952, M. Surleau, conseiller d'Etat, est nommé membre du conseil supérieur des postes, télégraphes et téléphones, en remplacement de M. Blondeau, président de section honoraire au conseil d'Etat.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques, ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, ministère de l'industrie et du commerce, ministère de l'agriculture et ministère de la santé publique et de la population.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Norvège.

Les importateurs sont informés de la mise en application du nouvel accord commercial franco-norvégien du 11 juillet 1952.

Les contingents repris à la liste B1 de l'accord, valables pour la période allant du 1er juillet 1952 au 30 septembre 1952, sont mis en répartition.

Les demandes de licences d'importation déposées au titre de l'accord précédent qui n'auront pas été délivrées dans les dix jours qui suivront la date de publication du présent avis au *Journal officiel* resteront valables. Elles seront examinées dans les mêmes conditions que celles déposées en conformité du présent texte.

Les modalités d'importation des produits repris à la liste B1 du nouvel accord sont fixées comme suit:

I — *Produits à importer par groupements ou organismes assimilés.*

Les groupements ou organismes assimilés sont seul habilités pour déposer, dès la publication du présent avis, les demandes d'autorisation d'importation du produit suivant:

Numéro de poste.	
12	Papier pour la presse. — Société professionnelle des papiers de presse.

II. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur présentation.*

Les demandes de licences d'importation des produits suivants pourront être déposées à l'office des changes, 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), (3e sous-direction), à partir du quinzième jour suivant la date d'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Par dérogation à l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, elles feront l'objet d'un examen au fur et à mesure de leur présentation.

Numéro de poste.	
5	Essence d'Orient.
6	Huile marine industrielle, notamment huile de foie de morue et de flétan.
8	Huile de foie de morue vétérinaire.
9	Alcools gras, produits de l'huile de spermaceti et autres huiles spéciales.
10	Acides gras.
11	Bière (en fûts ou en bouteilles).
14	Tissus revêtus de chlorure de polyvinyle.
15	Aciers spéciaux.
16	Machines et articles divers en fer, en acier et en autres métaux.
17	Divers. — Les crédits prévus à ce poste sont réservés à l'importation de produits non repris nommément à l'accord et nécessaires à l'économie française. Les licences seront délivrées après avis favorable des ministères techniques et avec l'accord de la direction des relations économiques extérieures.

III. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées simultanément (appel d'offres).*

Les demandes de licences d'importation concernant les produits suivants, établies sur formules modèle A. C. et accompagnées d'une facture *pro forma* en double exemplaire délivrée par l'exportateur norvégien, devront être parvenues à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), au plus tard le vingtième jour, à douze heures, suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané de la part des services techniques compétents.

Numéro de poste.	
1	Poissons de mer frais ou congelés (filets ou tronçons congelés de babillauds, de merluches et autres, cabillauds, baudroies, chiens de mer, taupes, églefins, turbots, limandes, carrelets, barbues, lieux jaunes, lieux noirs, élingues, flétans, soles, congres, saumons).
2	Harengs salés.
3	Stockfish.
4	Conserves de poissons. — L'importation des produits ci-dessus (postes 1, 2, 3, 4) sera, en outre, soumise aux conditions suivantes: 1° une facture *pro forma*, délivrée par l'exportateur norvégien, datée et portant le cachet et la signature de celui-ci et précisant en toutes lettres la quantité des offres devra être jointe à chaque demande; 2° en application des dispositions de l'article 6 du décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, les règles d'attribution des licences seront déterminées après avis du comité technique d'importation intéressé; 3° l'entrée en France et le dédouanement des marchandises pourront être effectués par tous les bureaux de douane normalement ouverts aux opérations de l'espèce; 4° tout importateur sera tenu d'adresser au département de la marine marchande (direction des pêches maritimes, 3, place de Fontenoy, à Paris), un relevé détaillé (espèces, quantités, prix unitaire et global CAF) des importations effectuées par ses soins; 5° indépendamment du contrôle qui sera exercé dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur, les marchandises en cause pourront être soumises au contrôle qualitatif exercé après le dédouanement par les soins du département de la marine marchande, en liaison avec l'office scientifique et technique des pêches maritimes; 6° en vue de permettre le contrôle que doit exercer l'office des pêches maritimes sur les conserves de poissons étrangers importés en France, trois boîtes de conserves devront, pour chaque produit, chaque marque et chaque format, être envoyées à titre d'échantillon à cet établissement, 59, avenue Raymond-Poincaré, à Paris, au plus tard le vingt-cinquième jour suivant celui de la publication du présent avis. En application des dispositions de l'arrêté du ministre de la marine marchande en date du 5 février 1952, les envois d'échantillons devront être accompagnés d'un chèque ou d'un mandat, au compte dudit établissement, pour règlement des frais d'analyses, à raison de 1.000 F par lot d'échantillons (trois boîtes).
	Panneaux isolants.

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Avis aux importateurs de conserves de sardines originaires et en provenance du Portugal.

(Poste 9 de l'accord commercial franco-portugais du 16 février 1952.)

Comme suite aux indications du titre III de l'avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Portugal, inséré au *Journal officiel* du 3 avril 1952, les importateurs sont informés qu'il est procédé à un appel d'offres en vue de la répartition d'une première tranche du contingent de conserves de sardines prévu par l'accord commercial susvisé.

Les importations, qui porteront sur les produits repris au numéro 164 du tarif douanier français, seront réalisées sous le couvert de licences individuelles.

Les demandes de licences d'importation, établies en six exemplaires sur formules réglementaires modèle A. C., et accompagnées d'une facture émanant de l'exportateur portugais et portant le cachet et la signature dudit exportateur, devront être parvenues à l'office

des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), le quinzième jour à midi, au plus tard, suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, les règles d'attribution des licences seront déterminées après avis du comité technique d'importation des conserves de poissons.

L'entrée en France et le dédouanement des marchandises pourront être effectués par tous les bureaux de douane normalement ouverts aux opérations de l'espèce.

Les conserves de sardines pourront être soit à l'huile d'arachide, soit à l'huile d'olive. Elles seront présentées en boîtes illustrées ou en boîtes entourées de papier et seront de qualité saine, loyale et marchande.

Tout importateur sera tenu d'adresser au département de la marine marchande (direction des pêches maritimes, 3, place de Fontenoy, à Paris), au fur et à mesure de la réalisation de ses importations, un relevé détaillé indiquant les formats, quantités, prix unitaire et global caf des marchandises importées.

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux importateurs de pièces de rechange originaires et en provenance des Etats-Unis et du Canada.

Les importateurs sont informés de l'ouverture de crédits destinés à l'importation de pièces de rechange pour toutes catégories de matériels (y compris le machinisme agricole) et demi-produits originaires et en provenance des Etats-Unis et du Canada.

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, les demandes de licences d'importation, établies en six exemplaires sur formules modèle A. C., seront valablement reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), dès l'insertion du présent avis au *Journal officiel*, et elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance des pays membres de l'Organisation européenne de coopération économique ou de leurs territoires d'outre-mer dont la libération à l'importation a été suspendue.

Rectificatif à l'avis publié au *Journal officiel* du 9 juillet 1952:

TITRE III. — *Produits à importer sur licences soumises à examen simultané.*

Au lieu de:

1068 à 1070. — Broderies et étiquettes tissées... F.

Lire:

1070. — Etiquettes tissées... F.

TITRE II. — *Produits à importer sous licences examinées au fur et à mesure de leur présentation.*

Ajouter à son ordre numérique:

1068, 1069 A, 1069 B. — Broderies... F.

(Le reste sans changement.)

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de raisins muscat originaires et en provenance d'Espagne.

(Poste 18 de l'accord commercial franco-espagnol du 17 novembre 1951.)

Comme suite aux indications des titres VII et V des avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Espagne respectivement insérés au *Journal officiel* des 25 novembre 1951 et 16 juillet 1952, les importateurs sont informés de la réalisation d'un contingent de 100 millions de francs (cent millions) pour l'importation, à partir du 1er août 1952 et jusqu'au 15 septembre 1952 inclus au plus tard, de raisins muscat.

Ces importations seront réalisées sous le régime de la procédure dite « des certificats d'importation » telle qu'elle est définie par le titre III, section I, paragraphe II (A.B.C.) et le titre IV de l'avis n° 483 de l'office des changes inséré au *Journal officiel* du 4 janvier 1951, c'est-à-dire contre la seule remise au bureau de douane intéressé d'un certificat d'importation modèle C.I. conforme à l'annexe V de l'avis précité et établi en deux exemplaires.

L'entrée en France et le dédouanement des marchandises ne pourront s'effectuer que par les seuls bureaux de douane habilités à exercer le contrôle phytosanitaire prévu pour l'importation des végétaux, tels qu'ils sont désignés par l'arrêté interministériel du 4er décembre 1949, inséré au *Journal officiel* du 13 décembre 1949.

L'indice de codification statistique à indiquer sur les deux exemplaires du certificat d'importation, à l'endroit prévu à cet effet, ainsi que sur la déclaration de douane sera: 14 (quatorze).

Les règlements financiers s'effectueront obligatoirement et exclusivement par application des dispositions du titre III, section I, paragraphe II (D) de l'avis n° 483 de l'office des changes, c'est-à-dire après la réalisation des importations.

Un avis, publié ultérieurement au *Journal officiel*, informera les importateurs de l'épuisement du contingent, dans le cas où ce dernier serait réalisé avant le 15 septembre 1952.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Liban (programme d'achats 1952).

(Poste 109, légumes secs.)

Les importateurs sont informés que les dispositions fixées par l'avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Liban, publié au *Journal officiel* du 19 janvier 1952, pour l'importation des légumes secs de la récolte 1951, sont également applicables aux importations des mêmes espèces de légumes secs de la récolte 1952.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Syrie (programme d'achats 1952).

(Poste 111, légumes secs).

Les importateurs sont informés que les dispositions fixées par l'avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Syrie, publié au *Journal officiel* du 19 janvier 1952, pour l'importation des légumes secs de la récolte 1951, sont également applicables aux importations des mêmes espèces de légumes secs de la récolte 1952.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs de fromages originaires et en provenance des Pays-Bas.

(Poste 13 de l'accord commercial franco-hollandais du 7 février 1952, et du *modus vivendi* du 26 mars 1952.)

Il est ouvert à l'importation un contingent de fromages originaires et en provenance des Pays-Bas.

L'importation portera uniquement sur des fromages des types « Edam », « Mimolette » et « Gouda ».

Les fromages, qui pourront être paraffinés ou en croûte naturelle, devront correspondre, au minimum, à la qualité quart étuvé, être d'une qualité saine, loyale et marchande, et, obligatoirement, revêtus de l'estampille en caséine constituant la marque de contrôle et de garantie des autorités néerlandaises.

La teneur en matières grasses devra être, au minimum, de 40 pour 100 dans l'extrait sec pour les fromages du type « Edam et « Mimolette », et de 45 p. 100 dans l'extrait sec pour ceux du type « Gouda ».

Par dérogation aux dispositions du deuxième alinéa de l'article 3 du décret du 13 juillet 1949 (*Journal officiel* du 14 juillet 1949), l'importation donnera lieu à la délivrance d'une licence globale au nom du groupement national des produits laitiers, 7, rue Scribe, à Paris.

Les importateurs, titulaires d'une carte professionnelle de spécialistes en produits laitiers, devront déposer audit groupement, au plus tard le vingtième jour suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel* (la date de la poste faisant foi), et sous double enveloppe, les offres qu'ils auront reçues des exportateurs néerlandais.

L'enveloppe extérieure portera l'adresse ci-après: Groupement national des produits laitiers, boîte postale, Paris 328.09, 7, rue Scribe, Paris (9e). L'enveloppe intérieure, cachetée à la cire, portera seulement la mention:

« Appel d'offres du 24 juillet 1952. Fromages de Hollande. A n'ouvrir que par la commission de dépouillement. »

Le groupement national des produits laitiers délivrera aux importateurs, sur sa licence globale, des certificats d'imputation qui permettront le dédouanement de chaque intéressé.

Ces certificats seront délivrés contre présentation de la facture originale du fournisseur, visée:

Soit par le Bond van Cooperatieve Zuivelverkoopverenigingen, à la Haye;

Soit par le Nederlandse Vereniging van Kaasexporteurs, à la Haye.

Avis aux importateurs de beurre originaire et en provenance de Suède.

Comme suite aux dispositions de l'avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Suède, publié au *Journal officiel* du 5 décembre 1951, il est ouvert à l'importation un contingent de 2,000 tonnes de beurre originaire et en provenance de ce pays.

La réalisation de cette importation aura lieu dans les conditions suivantes:

1. — Par dérogation aux dispositions de l'article 2 et du deuxième alinéa de l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, l'importation donnera lieu à la délivrance, dès la publication du présent avis au *Journal officiel*, d'une licence globale au nom du groupement national des produits laitiers, 7, rue Scribe, à Paris.

2. — L'importation portera uniquement sur du beurre frais non salé qui devra être conditionné en caisses ou en fûts de 50,800 kg poids net, et logé dans cet emballage, soit sous double papier sulfurisé, soit sous papier aluminium, soit sous papier parcheminé spécial. Il devra être conforme à la définition légale, à savoir:

Humidité: inférieure ou au plus égale à 16 p. 100.
Non beurre: inférieure ou au plus égal à 2 p. 100.
Présenter, en outre, toutes les caractéristiques d'une qualité saine loyale et marchande, et être apte à un stockage d'au moins quatre mois.

3. — Les importateurs titulaires d'une carte professionnelle de spécialistes en produits laitiers devront déposer au groupement national des produits laitiers, au plus tard le quinzième jour suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*, et sous double enveloppe, les factures *pro forma* qu'ils auront reçues de l'organisme central de vente suédois: Svenska Mejeriernas Riksforening, 16 Vasagatan à Stockholm.

4. — Les importateurs devront s'engager:

a) A mettre en stockage les beurres importés, en frigorifiques publics ou privés, selon les conditions fixées par le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques, et qui leur seront communiquées par le groupement national des produits laitiers. En cas de stockage dans un frigorifique privé, l'importateur sera dans l'obligation d'adresser au groupement national des produits laitiers, à titre de caution, un chèque représentant 5 p. 100 de la valeur de la marchandise. Mainlevée totale ou partielle de cette caution sera donnée par le groupement national des produits laitiers, au fur et à mesure de l'émission des bons de déblocage;

b) A ne mettre ces beurres en consommation que sur instructions du ministre de l'agriculture. Ces instructions, qui leur seront communiquées par le groupement national des produits laitiers, fixeront les conditions de sortie (destination, date, etc.). Au cas où la vente des beurres donnerait lieu à plus-value, les sommes provenant de ces plus-values seront reversées dans des conditions fixées ultérieurement;

c) A procéder, le cas échéant, à toute rotation que pourrait leur prescrire le ministre de l'agriculture.

5. — Les importateurs financeront les opérations en versant au groupement national des produits laitiers les sommes correspondant au montant de l'accréditif nécessaire à l'envoi de la marchandise. Une fois ce versement effectué, le groupement national des produits laitiers délivrera un certificat d'imputation permettant le dédouanement de la marchandise par chaque importateur.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de chevaux vers les U. S. A.

Les exportateurs sont informés qu'un contingent de 500 tonnes, poids salé, de peaux brutes de chevaux (entières, coupées ou non) est ouvert à l'exportation vers les U. S. A.

Les demandes d'autorisation d'exportation, établies en cinq exemplaires, sur formules réglementaires, modèle 02, ne seront valablement reçues par l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), que pendant un délai de vingt jours suivant la parution du présent avis au *Journal officiel* de la République française. Elles devront être accompagnées des pièces suivantes:

a) Ordre d'achat original de l'importateur américain ou photocopie de cet ordre d'achat;

b) Facture *pro forma* établie au nom de l'importateur américain;

c) Fiche comportant la description exacte de la marchandise et l'indication du prix unitaire en francs français et en dollars, soit à la pièce, soit au kilogramme, poids salé, base premier choix C. et F., ainsi que la valeur totale de la marchandise C. et F.;

d) Etat certifié conforme par l'exportateur, des tonnages de peaux de chevaux brutes, exprimés en poids salé, réellement exportés vers les U. S. A. entre le 15 avril et le 15 juillet 1952, accompagné d'un exemplaire des certificats de débarquement (Customs Form 3227), ainsi que de la copie de la facture commerciale certifiée conforme.

Les prix pourront être librement débattus entre acheteurs et vendeurs, mais devront être approuvés par la direction des industries diverses et des textiles au ministère de l'industrie et du commerce, 42, rue La Boétie, Paris (8e).

A l'expiration du délai fixé ci-dessus, il sera procédé à un examen simultané des demandes afin de répartir le contingent.

Les licences accordées ne pourront être renouvelées qu'une fois.

Les exportateurs devront informer la direction des industries diverses et des textiles des quantités exportées par eux, au fur et à mesure de leurs expéditions.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux vers les U. S. A.

Les exportateurs sont informés qu'un contingent de 1.000 tonnes, poids salé, de peaux brutes de veaux est ouvert à l'exportation vers les U. S. A.

Les demandes d'autorisation d'exportation, établies en cinq exemplaires, sur formules réglementaires modèle 02, ne seront valablement reçues par l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), que pendant un délai de vingt jours suivant la parution du présent avis au *Journal officiel* de la République française. Elles devront être accompagnées des pièces suivantes:

a) Ordre d'achat original de l'importateur américain ou photocopie de cet ordre d'achat;

b) Facture *pro forma* établie au nom de l'importateur américain;

c) Fiche comportant la description exacte de la marchandise et l'indication du prix unitaire en francs français et en dollars, au kilogramme, poids salé, base premier choix C. et F., ainsi que la valeur totale de la marchandise C. et F.;

d) Etat certifié conforme par l'exportateur des tonnages de peaux brutes de veaux, exprimés en poids salé, réellement exportées vers les U. S. A. entre le 15 avril et le 15 juillet 1952, accompagné d'un exemplaire des certificats de débarquement (Customs Form 3227) ainsi que de la copie des factures consulaires correspondantes.

Les prix pourront être librement débattus entre acheteurs et vendeurs, mais devront être approuvés par la direction des industries diverses et des textiles au ministère de l'industrie et du commerce, 42, rue La Boétie, Paris (8e).

A l'expiration du délai fixé ci-dessus, il sera procédé à un examen simultané des demandes afin de répartir le contingent.

Les licences accordées ne pourront être renouvelées qu'une fois.

Les exportateurs devront informer la direction des industries diverses et des textiles des quantités exportées par eux, au fur et à mesure de leurs expéditions.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de médecin des dispensaires antituberculeux de la Haute-Savoie.

Un poste de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux publics est actuellement vacant dans le département de la Haute-Savoie.

Les candidats doivent remplir les conditions fixées par le décret du 12 juin 1948 relatif au recrutement des médecins des services antituberculeux (médecins de sanatoriums publics, médecins à temps complet déjà en fonctions dans les dispensaires antituberculeux, médecins issus du concours de décembre 1951).

Les candidats devront, avant le 1er septembre 1952, adresser leur demande, accompagnée d'un exposé de leurs titres, à la direction départementale de la santé de la Haute-Savoie, 2, place au Bois, à Annecy, où ils pourront obtenir tous renseignements utiles.

Avis de vacance d'un poste de médecin des dispensaires antituberculeux d'Ille-et-Vilaine.

Un poste de médecin à temps complet des dispensaires antituberculeux publics est actuellement vacant dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Les candidats doivent remplir les conditions fixées par le décret du 12 juin 1948 relatif au recrutement des médecins des services antituberculeux (médecins de sanatoriums publics, médecins à temps complet déjà en fonctions dans les dispensaires antituberculeux, médecins issus du concours de décembre 1951).

Les candidats devront, avant le 1er septembre 1952, adresser leur demande, accompagnée d'un exposé de leurs titres, à la direction départementale de la santé d'Ille-et-Vilaine, baraque 5, place Hoche, à Rennes, où ils pourront obtenir tous renseignements utiles.

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	22 juillet — Cours relevés après Bourse	DEVISES	23 juillet 1952 — Cours relevés avant Bourse	23 juillet 1952 — Cours cotés en Bourse
349 95	.... ..	Etats Unis (1 dollar)....	.... ..	349 95 .....
699 875	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	699 875 .....
360 10	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	360 10 .....
1215 50	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1215 50 .....
8002 50	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8003 75 .....
164 20	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)....	.... ..	164 20 .....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les formiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Groupement pour la Reconstitution de la Ville de Charmes et de la Région Environnante

(Anciennement dénommé Société anonyme pour la reconstitution de la ville de Charmes.)

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES
SIÈGE SOCIAL : RUE MAURICE-BARRÈS, A CHARMES (VOSGES)
Registre du commerce : Mirecourt n° 267 B.

Emprunt à 1/2 0/0 septembre 1947 de 150 millions de francs.

Cinquième amortissement.

AVIS AUX OBLIGATAIRES

Le Groupement pour la reconstitution de la ville de Charmes et de la région environnante, usant du droit qu'il s'est réservé lors de l'émission de son emprunt à 1/2 0/0 septembre 1947, a amorti par rachats en Bourse le nombre de titres prévu par le tableau d'amortissement pour le remboursement du 1er septembre 1952.

En conséquence, le tirage au sort correspondant à ce remboursement n'aura pas lieu.

Le Groupement avait également amorti, par rachats en Bourse, le nombre de titres prévu pour les amortissements précédents (remboursements des 1er septembre 1948 à 1951).

REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT

SIÈGE SOCIAL :
8 ET 10, AVENUE EMILE-ZOLA, A BOULOGNE-BILLANCOURT (SEINE)
Registre du commerce : Seine n° 189286.

Obligations de 5.000 F 3 1/2 0/0 1945.

Septième amortissement du 1er août 1952.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la Régie nationale des usines Renault a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er août 1952.

En conséquence, le tirage au sort se trouve supprimé.

Les précédents amortissements ayant été réalisés par rachats en Bourse, il n'existe pas de titres amortis à rembourser.

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE TUNIS

SOCIÉTÉ ANONYME TUNISIENNE AU CAPITAL DE 297.997.500 F
SIÈGE SOCIAL : TUNIS, AVENUE JULES-FERRY PROLONGÉE
Registre du commerce : Tunis n° 119.

Obligations de 10.000 F 6 1/2 0/0 1949.

Troisième amortissement du 15 septembre 1952.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la Compagnie des tramways de Tunis a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 15 septembre 1952.

En conséquence, le tirage au sort du 1er août n'aura pas lieu.

Les précédents amortissements ayant été réalisés par rachats, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

Société Industrielle de Chicorées Supérieures

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.670.000 F
SIÈGE SOCIAL : AVENUE INDUSTRIELLE, A WAMBRECHIES
Registre du commerce : Lille 48781.

Obligations de 2.000 F 4,25 0/0 1943.

Tirage du 25 juin 1952.

Liste des 65 obligations 4,25 0/0 1943 remboursables au pair de 2.000 F net, à partir du 1er août 1952, avec le coupon du 1er février 1953 attaché.

6	58	77	83	86	1.074	1.082	1.093	1.116	1.142
122	133	146	153	167	1.148	1.183	1.188	1.258	1.273
207	237	251	265	339	1.278	1.375	1.412	1.495	1.501
413	455	466	478	499	1.514	1.543	1.575	1.580	1.608
500	506	525	529	543	1.657	1.672	1.738	1.765	1.786
639	644	653	683	693	1.813	1.886	1.893	1.929	1.941
728	739	788	795	828					

Le remboursement de ces obligations s'effectuera aux guichets de la banque Scalbert, 32, place du Concert, à Lille, et dans toutes ses agences.

Liste des numéros sortis aux tirages antérieurs et restant à rembourser au 25 juin 1952.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
34	50	1.012	51	1.518	51
225	51	1.029	50	1.562	50
381	51	1.177	51	1.843	51
480	51	1.297	51	1.873	50
574	51	1.344	50	1.879	49
704	51	1.517	51		

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS.
DÉPARTEMENT DES TITRES. 63, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1942
DE LA
Société algérienne d'éclairage et de force.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1942) de la Société algérienne d'éclairage et de force sont informés que l'amortissement du 10 août 1952 a été réalisé par voie de rachats en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste de rappel des séries comprenant des obligations 4 0/0 1942 sorties à des tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
581 à 590	1946	2.541 à 550	1947	17.921 à 927	1946

Société Française de Transports Pétroliers

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 900.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 46, AVENUE DE VILLIERS, A PARIS (17e)
R. C. : Seine n° 278528 B.

Obligations 4 0/0 1942 de 5.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries comprenant les 1.153 obligations amorties au septième tirage (8e amortissement) effectué le 24 juin 1952 (la société a racheté 627 titres pour compléter cet amortissement) ;

2° Des séries comprenant des obligations amorties aux tirages précédents et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1 à 20	52	22.041 à 22.060	48
301 à 320	52	22.161 à 22.180	52
481 à 500	48	22.221 à 22.240	52
781 à 800	52	22.421 à 22.440	46
981 à 1.000	47	22.861 à 22.880	52
1.241 à 1.260	52	23.221 à 23.240	52
1.541 à 1.560	48	23.341 à 23.360	52
1.581 à 1.600	52	23.621 à 23.640	52
1.681 à 1.700	48	24.961 à 24.980	48
1.741 à 1.760	46	25.261 à 25.280	49
2.061 à 2.080	52	25.621 à 25.627	52
2.621 à 2.640	52	25.963 à 25.980	48
3.041 à 3.060	48	27.461 à 27.480	52
4.201 à 4.220	52	28.021 à 28.040	52
4.221 à 4.240	52	28.121 à 28.140	49
4.661 à 4.680	45	28.421 à 28.440	52
5.041 à 5.060	50	28.521 à 28.540	47
5.301 à 5.320	46	29.241 à 29.260	52
5.341 à 5.360	52	29.341 à 29.360	52
5.601 à 5.620	52	29.581 à 29.600	52
6.321 à 6.340	52	30.021 à 30.040	47
7.061 à 7.080	52	30.221 à 30.240	46
8.041 à 8.060	52	30.461 à 30.480	52
8.181 à 8.200	52	30.741 à 30.760	52
8.601 à 8.620	52	31.201 à 31.220	52
8.621 à 8.640	46	31.241 à 31.260	50
8.681 à 8.700	48	31.401 à 31.420	52
8.701 à 8.720	49	32.301 à 32.320	52
9.001 à 9.020	48	32.521 à 32.540	52
9.041 à 9.060	52	33.101 à 33.120	52
9.181 à 9.200	52	33.381 à 33.400	47
9.841 à 9.860	52	33.641 à 33.660	52
10.701 à 10.720	52	33.701 à 33.720	52
11.161 à 11.180	52	33.781 à 33.800	50
13.821 à 13.840	52	34.261 à 34.280	52
13.861 à 13.880	52	34.401 à 34.420	52
14.921 à 14.940	52	34.461 à 34.480	52
15.401 à 15.420	52	34.741 à 34.760	52
15.521 à 15.540	52	34.781 à 34.800	48
15.541 à 15.560	52	34.821 à 34.840	52
15.841 à 15.860	52	35.401 à 35.420	50
16.201 à 16.220	52	35.781 à 35.800	52
16.281 à 16.300	52	36.681 à 36.700	52
16.801 à 16.820	52	37.501 à 37.517	49
18.681 à 18.700	52	37.518 à 37.520	52
18.941 à 18.960	52	37.541 à 37.560	52
19.001 à 19.020	52	37.601 à 37.620	49
19.861 à 19.880	52	38.081 à 38.100	52
19.941 à 19.960	52	38.561 à 38.580	52
20.201 à 20.220	52	38.601 à 38.620	49
20.321 à 20.340	52	38.641 à 38.660	52
20.561 à 20.580	52	39.021 à 39.040	47
21.381 à 21.400	52	39.261 à 39.280	47
21.661 à 21.680	50	39.341 à 39.360	48
21.861 à 21.880	50	39.401 à 39.420	52
21.981 à 22.000	52		

Les obligations sorties au tirage du 24 juin 1952 seront remboursables à partir du 1er août 1952.

DOCKS REMOIS
LE FAMILISTERE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 262.500.000 F
SIÈGE SOCIAL : 1, RUE DE TALLEYRAND, REIMS
R. C. : Reims n° 904.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 766 obligations 4 0/0 1946 dont le sixième amortissement est prévu pour le 15 août 1952.
En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en juillet 1952.

Les amortissements précédents ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

Société anonyme des Grès et Poteries de Digoin

CAPITAL SOCIAL : 49.140.000 F
Registre du commerce : Charolles n° 1025.

Numéros des obligations de l'emprunt 5 0/0 1939 sorties remboursables au pair au tirage du 23 juin 1952 et aux tirages antérieurs.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
5	1951	357	1952	821	1952
11	1951	362	1952	823	1950
21	1951	381	1952	830	1951
22	1951	384	1951	832	1950
23	1949	390	1952	836	1951
32	1952	394	1950	839	1950
43	1951	408	1952	842	1952
44	1952	434	1952	850	1951
50	1951	438	1952	855	1951
51	1951	456	1952	866	1952
53	1950	458	1952	883	1950
56	1952	475	1951	888	1952
69	1950	496	1950	889	1951
72	1952	506	1952	890	1951
82	1952	547	1952	894	1951
93	1951	559	1952	903	1950
104	1951	561	1950	914	1952
123	1952	562	1952	962	1952
126	1952	567	1952	966	1952
146	1950	572	1949	974	1951
149	1952	597	1952	976	1951
179	1952	601	1952	1.009	1951
190	1951	618	1952	1.010	1952
193	1952	645	1951	1.011	1952
200	1952	646	1949	1.025	1952
213	1952	648	1952	1.028	1952
214	1952	654	1950	1.033	1951
216	1952	655	1951	1.038	1952
217	1952	659	1951	1.041	1951
225	1952	660	1951	1.046	1952
228	1952	668	1952	1.053	1952
232	1951	683	1952	1.087	1952
233	1952	692	1952	1.095	1952
246	1951	695	1952	1.115	1952
247	1951	701	1952	1.122	1952
264	1952	711	1952	1.124	1951
269	1952	715	1952	1.131	1951
272	1952	743	1952	1.133	1952
280	1952	748	1952	1.136	1951
284	1950	772	1952	1.138	1951
293	1951	783	1952	1.141	1952
311	1952	799	1952	1.154	1952
343	1952	801	1951	1.155	1952
348	1952	805	1952	1.168	1952
349	1952	807	1950	1.197	1952
351	1952				

Les Petits-Fils de F. de Wendel & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 1.200.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 3, RUE PAUL-BAUDRY, PARIS (8e)
R. C. : Seine n° 209146 B ; Thionville n° 87 B.
Répertoire des producteurs : Seine n° 5959 C. A. O.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société Les Petits-Fils de F. de Wendel et Cie a procédé au rachat de 5.061 obligations 5 0/0 1929 dont l'amortissement aura lieu le 1er octobre 1952.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage en juillet 1952.

Liste des obligations sorties aux tirages antérieurs non encore présentées au remboursement.

Tirage du 2 septembre 1946.

Remboursement le 1er octobre 1946, coupons n° 35 et suivants attachés.

74.720 90.180 99.728

Tirage du 31 janvier 1947.

Remboursement le 1er avril 1947, coupons n° 36 et suivants attachés.

25.709 et 710 — 42.108 — 50.781 — 119.191 à 193 — 139.663 et 664 142.732 à 737.

Tirage du 29 juillet 1947.

Remboursement le 1er octobre 1947, coupons n° 37 et suivants attachés.

53.639 — 101.528 — 127.229 — 172.661 et 662.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 3 0/0 1929

DE LA

Société du gaz et de l'électricité de Marseille.

Tirage du 25 juin 1952.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 277 obligations amorties au tirage et remboursables à partir du 1er septembre 1952 avec le coupon du 1er mars 1953 attaché à 1.000 F;

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NOTA. — Les nombres placés dans la colonne en regard des numéros d'obligations indiquent l'année d'échéance du remboursement.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
39	50	1.528	52	2.826	50
51	52	1.535	52	2.832	52
66	51	1.547	52	2.847	52
70	51	1.560	52	2.849	52
90	52	1.571	51	2.881	52
93	52	1.572	50	2.933	50
112	52	1.629	51	2.946	51
115	50	1.655	52	2.947	50
117	51	1.666	52	2.960	47
118	47	1.674	51	2.963	52
193	51	1.692	52	2.966	52
199	50	1.702	52	3.044	52
203	50	1.719	50	3.067	50
247	51	1.746	52	3.111	52
250	52	1.750	50	3.116	50
251	52	1.763	51	3.133	50
263	50	1.769	51	3.140	52
317	50	1.778	52	3.149	50
387	52	1.794	50	3.159	50
414	51	1.832	51	3.161	52
423	52	1.835	52	3.163	50
450	52	1.872	52	3.168	51
482	50	1.898	52	3.232	52
525	51	1.909	50	3.235	51
534	52	1.932	52	3.240	51
590	50	1.967	51	3.261	50
607	50	1.972	52	3.268	52
624	50	1.996	51	3.280	47
645	52	2.015	52	3.308	52
671	52	2.092	52	3.309	50
676	52	2.119	51	3.331	50
704	51	2.144	52	3.348	50
719	52	2.161	51	3.349	50
772	50	2.166	51	3.350	52
777	52	2.169	51	3.353	51
780	44	2.181	50	3.390	51
783	52	2.182	52	3.445	52
803	51	2.188	52	3.466	50
813	51	2.216	51	3.569	51
814	52	2.244	52	3.676	51
821	50	2.278	52	3.698	48
854	52	2.280	51	3.702	52
868	50	2.305	50	3.713	51
900	51	2.331	51	3.731	52
912	51	2.338	52	3.815	50
929	52	2.339	50	3.819	52
935	50	2.347	51	3.874	51
971	52	2.350	52	3.895	52
977	51	2.351	52	3.921	51
1.005	52	2.364	51	3.955	51
1.040	51	2.397	50	3.991	52
1.052	52	2.432	52	3.992	51
1.070	52	2.446	51	4.011	52
1.071	52	2.469	52	4.029	51
1.092	52	2.513	52	4.042	52
1.115	52	2.516	50	4.043	52
1.138	51	2.573	51	4.071	52
1.142	52	2.600	51	4.075	51
1.157	52	2.622	50	4.081	51
1.164	51	2.638	52	4.087	51
1.188	52	2.642	52	4.118	52
1.202	52	2.658	50	4.121	52
1.203	51	2.665	52	4.133	51
1.255	52	2.725	52	4.150	52
1.273	50	2.741	51	4.151	52
1.302	52	2.751	50	4.152	50
1.399	52	2.778	52	4.172	52
1.417	46	2.783	51	4.180	50
1.466	51	2.816	52	4.184	51
4.204	44	6.012	52	7.566	51
4.226	52	6.016	50	7.592	51
4.263	52	6.036	50	7.596	52
4.287	50	6.052	50	7.628	51
4.309	52	6.065	52	7.637	52
4.329	51	6.126	52	7.658	51
4.332	50	6.134	51	7.679	51
4.350	52	6.149	50	7.707	50
4.363	51	6.157	46	7.720	52
4.375	51	6.170	52	7.750	52
4.419	51	6.179	51	7.736	50
4.425	52	6.181	52	7.744	48
4.429	52	6.189	51	7.745	51
4.449	51	6.225	52	7.762	51
4.450	51	6.247	47	7.766	52
4.476	51	6.253	51	7.780	51
4.491	51	6.257	52	7.806	51
4.492	52	6.292	52	7.815	52
4.514	52	6.294	52	7.830	52
4.532	44	6.316	51	7.831	52
4.544	51	6.321	50	7.833	50
4.546	51	6.322	52	7.842	52
4.558	52	6.324	51	7.845	52
4.566	50	6.349	50	7.860	50
4.602	51	6.350	50	7.865	50
4.678	51	6.352	50	7.887	52
4.681	52	6.353	46	7.890	50
4.690	52	6.360	51	7.899	52
4.734	50	6.365	52	7.920	51
4.742	50	6.413	50	7.958	52
4.743	52	6.444	52	7.983	51
4.756	52	6.482	50	7.993	50
4.780	51	6.488	52	7.995	52
4.797	50	6.494	51	7.996	52
4.801	51	6.531	51	7.997	51
4.802	51	6.571	52	8.010	51
4.811	52	6.578	52	8.016	51
4.831	50	6.580	51	8.063	52
4.834	52	6.607	50	8.126	51
4.875	51	6.630	46	8.154	52
4.909	52	6.632	52	8.165	51
4.945	45	6.643	51	8.189	50
4.951	52	6.645	51	8.220	52
4.967	52	6.652	52	8.226	51
5.030	51	6.661	52	8.229	46
5.032	52	6.670	51	8.263	52
5.039	52	6.711	50	8.277	51
5.040	52	6.804	52	8.298	52
5.046	52	6.816	52	8.318	51
5.051	51	6.837	52	8.372	51
5.053	50	6.848	52	8.387	50
5.125	52	6.862	51	8.425	52
5.156	51	6.893	50	8.449	52
5.165	51	6.897	50	8.456	52
5.184	52	6.901	51	8.470	52
5.201	51	6.902	51	8.845	52
5.231	52	6.906	52	8.517	51
5.272	50	6.912	50	8.527	52
5.286	51	6.915	52	8.546	52
5.303	52	6.918	52	8.578	52
5.307	51	6.966	51	8.587	52
5.325	50	6.977	52	8.608	52
5.361	48	6.990	50	8.612	50
5.384	51	6.992	52	8.639	51
5.415	52	7.014	52	8.663	51
5.420	50	7.029	51	8.667	50
5.456	52	7.045	50	8.687	51
5.461	50	7.058	51	8.692	50
5.474	51	7.063	52	8.699	52
5.538	51	7.088	52	8.727	52
5.548	52	7.099	52	8.728	52
5.595	51	7.109	52	8.729	52
5.661	51	7.114	52	8.733	50
5.702	50	7.134	52	8.743	52
5.704	52	7.175	52	8.770	52
5.722	50	7.225	52	8.775	51
5.747	51	7.245	46	8.776	51
5.754	46	7.255	52	8.780	51
5.774	52	7.270	51	8.785	52
5.777	51	7.280	52	8.791	51
5.804	52	7.294	50	8.808	51
5.845	52	7.334	50	8.821	52
5.872	52	7.349	52	8.842	52
5.913	52	7.350	52	8.873	51
5.918	51	7.420	50	8.912	51
5.920	50	7.424	52	8.922	52
5.934	52	7.426	51	8.926	51
5.953	51	7.478	52	8.994	51
5.968	52	7.490	51	9.067	51
5.970	50	7.512	51	9.072	51
5.983	51	7.523	52	9.074	52
5.991	52	7.526	50	9.082	50
6.005	52	7.528	52	9.107	51
6.011	51	7.549	52	9.129	52
		7.552	51		

NUMÉROS des titres	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
9.134	52	10.217	35	10.978	46
9.138	52	10.268	51	10.987	51
9.213	52	10.303	52	10.999	51
9.242	51	10.307	52	11.013	45
9.247	52	10.343	52	11.053	50
9.248	51	10.343	52	11.060	50
9.287	52	10.361	51	11.062	52
9.308	51	10.362	51	11.064	52
9.322	52	10.381	52	11.158	51
9.332	45	10.404	52	11.180	51
9.349	52	10.406	51	11.205	52
9.471	51	10.412	52	11.238	51
9.520	52	10.439	46	11.279	52
9.549	50	10.442	43	11.291	51
9.550	50	10.467	52	11.346	50
9.559	51	10.469	51	11.387	51
9.560	51	10.511	52	11.409	51
9.605	48	10.519	51	11.420	51
9.610	51	10.586	51	11.433	51
9.613	52	10.599	50	11.452	50
9.622	52	10.607	52	11.456	50
9.649	52	10.608	51	11.470	52
9.653	50	10.649	51	11.475	52
9.660	51	10.627	51	11.476	52
9.681	51	10.631	50	11.490	50
9.685	50	10.653	51	11.495	50
9.695	52	10.659	50	11.511	52
9.719	50	10.665	50	11.556	52
9.720	52	10.699	51	11.573	51
9.722	52	10.730	51	11.602	51
9.726	52	10.739	50	11.612	52
9.750	51	10.790	52	11.616	52
9.780	52	10.841	50	11.643	50
9.856	52	10.850	51	11.686	52
9.892	52	10.851	52	11.702	51
9.906	51	10.887	52	11.707	51
9.911	50	10.913	51	11.729	52
9.955	51	10.918	50	11.747	52
9.972	50	10.926	50	11.762	51
9.983	52	10.928	50	11.782	51
9.986	51	10.930	51	11.786	50
10.013	52	10.947	51	11.792	52
10.047	51	10.952	41	11.858	52
10.059	50	10.960	51	11.866	51
10.065	51	10.966	51	11.894	44
10.107	51	10.967	52	11.935	52
10.139	51	10.971	52	11.940	51
10.202	51				

Société anonyme des Magasins Généraux de Lyon-Guillotière

AU CAPITAL DE 40.140.000 F

SIÈGE SOCIAL : A LYON, 75-77, RUE DE GERLAND

R. C. : Lyon B 572.

Obligations de 500 F 6 0/0 émises en 1929.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 263 obligations à échéance du 15 juin 1952, sorties au tirage effectué le 19 mai 1952;

2° Des obligations sorties aux tirages antérieurs et restant à rembourser.

2	(50)	321	(52)	516	(52)	734	(47)	1.014	(51)
4	(50)	322	(52)	521	(51)	742	(52)	1.015	(50)
6	(50)	327	(52)	523	(51)	750	(52)	1.017	(49)
8	(51)	328	(52)	535	(50)	753	(52)	1.028	(52)
9	(51)	331	(52)	536	(49)	766	(52)	1.031	(51)
143	(52)	336	(51)	537	(50)	772	(52)	1.035	(52)
145	(52)	338	(51)	538	(52)	783	(52)	1.040	(52)
147	(52)	341	(51)	539	(52)	800	(52)	1.045	(52)
148	(52)	346	(52)	540	(52)	803	(52)	1.058	(51)
151	(52)	361	(52)	541	(50)	832	(52)	1.060	(52)
168	(52)	353	(51)	544	(43)	839	(52)	1.061	(51)
175	(52)	357	(52)	561	(52)	843	(52)	1.063	(51)
183	(52)	358	(52)	567	(52)	872	(52)	1.065	(52)
201	(52)	363	(51)	568	(52)	875	(52)	1.070	(49)
223	(52)	364	(52)	642	(52)	879	(52)	1.071	(54)
232	(52)	370	(51)	669	(52)	881	(52)	1.072	(50)
233	(52)	372	(51)	674	(52)	888	(52)	1.074	(50)
237	(52)	373	(52)	679	(52)	897	(52)	1.078	(48)
242	(52)	423	(52)	682	(52)	901	(52)	1.080	(47)
243	(52)	429	(52)	683	(52)	904	(51)	1.083	(49)
245	(52)	438	(52)	686	(52)	914	(52)	1.087	(51)
252	(52)	446	(52)	699	(52)	925	(51)	1.090	(51)
274	(52)	476	(52)	700	(52)	1.003	(52)	1.091	(51)
277	(52)	482	(52)	712	(49)	1.004	(51)	1.093	(50)
278	(52)	485	(52)	714	(52)	1.005	(52)	1.095	(50)
283	(52)	488	(52)	721	(52)	1.008	(52)	1.096	(50)
292	(52)	503	(52)	728	(51)	1.009	(52)	1.097	(50)
1.098	(51)	1.556	(52)	2.117	(52)	2.725	(52)	3.008	(52)
1.099	(51)	1.562	(51)	2.120	(51)	2.730	(51)	3.083	(52)
1.100	(52)	1.564	(52)	2.127	(51)	2.746	(52)	3.087	(52)
1.101	(49)	1.566	(51)	2.154	(50)	2.755	(52)	3.106	(52)
1.104	(52)	1.591	(49)	2.157	(51)	2.758	(49)	3.117	(52)
1.105	(51)	1.594	(52)	2.176	(52)	2.759	(51)	3.120	(52)
1.108	(50)	1.609	(52)	2.177	(52)	2.763	(51)	3.125	(52)
1.110	(52)	1.623	(52)	2.179	(52)	2.772	(52)	3.130	(52)
1.131	(52)	1.625	(51)	2.181	(52)	2.773	(51)	3.142	(52)
1.136	(50)	1.629	(51)	2.188	(52)	2.775	(52)	3.151	(52)
1.140	(52)	1.635	(51)	2.193	(52)	2.776	(42)	3.169	(51)
1.143	(52)	1.639	(51)	2.219	(52)	2.778	(52)	3.171	(52)
1.147	(51)	1.648	(52)	2.350	(52)	2.780	(51)	3.197	(52)
1.148	(52)	1.664	(51)	2.358	(52)	2.784	(52)	3.201	(46)
1.152	(52)	1.668	(51)	2.364	(51)	2.815	(52)	3.202	(47)
1.153	(51)	1.682	(52)	2.367	(51)	2.825	(52)	3.210	(52)
1.155	(51)	1.689	(47)	2.377	(52)	2.826	(52)	3.212	(48)
1.178	(51)	1.690	(47)	2.402	(51)	2.827	(47)	3.243	(52)
1.185	(50)	1.697	(51)	2.403	(51)	2.828	(52)	3.245	(50)
1.189	(50)	1.709	(51)	2.405	(52)	2.829	(52)	3.247	(52)
1.190	(51)	1.714	(51)	2.407	(51)	2.837	(52)	3.252	(52)
1.191	(52)	1.715	(52)	2.408	(52)	2.839	(51)	3.275	(52)
1.202	(52)	1.727	(43)	2.410	(52)	2.856	(51)	3.276	(51)
1.204	(52)	1.737	(52)	2.466	(52)	2.872	(52)	3.280	(52)
1.206	(52)	1.738	(51)	2.485	(52)	2.877	(49)	3.295	(52)
1.221	(52)	1.740	(50)	2.495	(51)	2.880	(51)	3.307	(52)
1.225	(52)	1.750	(50)	2.504	(52)	2.881	(52)	3.309	(52)
1.238	(52)	1.751	(51)	2.512	(51)	2.883	(52)	3.314	(51)
1.250	(52)	1.752	(50)	2.548	(52)	2.898	(51)	3.319	(51)
1.273	(52)	1.768	(38)	2.570	(47)	2.903	(52)	3.330	(52)
1.274	(52)	1.774	(52)	2.531	(49)	2.908	(51)	3.332	(51)
1.277	(52)	1.778	(52)	2.537	(51)	2.918	(52)	3.345	(52)
1.281	(52)	1.781	(52)	2.540	(52)	2.919	(52)	3.348	(52)
1.294	(52)	1.782	(52)	2.544	(51)	2.926	(51)	3.352	(52)
1.304	(52)	1.783	(50)	2.560	(42)	2.929	(52)	3.353	(51)
1.314	(42)	1.788	(50)	2.562	(52)	2.930	(51)	3.356	(51)
1.335	(52)	1.795	(51)	2.570	(51)	2.932	(52)	3.376	(52)
1.349	(51)	1.799	(50)	2.578	(52)	2.936	(51)	3.385	(51)
1.357	(52)	1.800	(51)	2.579	(52)	2.940	(51)	3.391	(52)
1.360	(52)	1.814	(52)	2.581	(52)	2.952	(52)	3.397	(52)
1.362	(52)	1.818	(52)	2.582	(52)	2.959	(52)	3.404	(52)
1.383	(51)	1.824	(52)	2.583	(49)	2.960	(51)	3.416	(51)
1.394	(52)	1.836	(52)	2.584	(49)	2.965	(52)	3.418	(52)
1.401	(52)	1.842	(52)	2.586	(50)	2.966	(52)	3.425	(51)
1.414	(52)	1.852	(52)	2.588	(52)	2.974	(52)	3.438	(49)
1.421	(51)	1.865	(52)	2.590	(51)	2.976	(52)	3.440	(49)
1.426	(52)	1.866	(52)	2.591	(48)	2.979	(50)	3.441	(52)
1.442	(52)	1.884	(52)	2.594	(50)	2.988	(52)	3.442	(52)
1.445	(52)	1.963	(52)	2.612	(50)	3.018	(50)	3.443	(51)
1.467	(52)	1.970	(46)	2.616	(52)	3.020	(51)	3.447	(52)
1.468	(51)	1.971	(51)	2.632	(50)	3.032	(51)	3.449	(51)
1.470	(52)	1.972	(51)	2.635	(52)	3.034	(51)	3.450	(52)
1.479	(52)	1.973	(48)	2.637	(50)	3.040	(52)	3.457	(49)
1.486	(51)	1.975	(51)	2.650	(52)	3.042	(52)	3.462	(52)
1.506	(51)	1.977	(52)	2.671	(51)	3.044	(51)	3.463	(51)
1.511	(42)	1.979	(50)	2.672	(52)	3.046	(52)	3.472	(52)
1.544	(52)	2.031	(48)	2.687	(52)	3.054	(52)	3.473	(52)
1.538	(52)	2.095	(52)	2.689	(52)	3.057	(52)	3.474	(52)
1.541	(52)	2.108	(52)	2.692	(52)	3.060	(51)	3.483	(52)
1.543	(51)	2.115	(52)	2.724	(51)	3.061	(52)	3.489	(52)
1.551	(52)							3.498	(52)

Les remboursements sont effectués aux guichets du Crédit commercial de France, à Lyon, 19, rue de la République.

NOTA. — Les nombres entre parenthèses sont les deux derniers chiffres du millésime de l'année d'échéance du remboursement.

Le conseil d'administration.

COMPAGNIE des CHEMINS de FER du MAROC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 199.968.000 F

SIÈGE SOCIAL : 280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS (7e)

Registre du commerce : Seine n° 184352.

Obligations 6 0/0 1951 de 100.000 F nominal nominatives (emprunt de 350 millions de francs).

Echéance du 1er septembre 1952.

Premier tirage effectué le 7 juillet 1952 pour amortissement de 51 obligations.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
1.480 à 1.530	1952

Les obligations désignées par le sort seront remboursables aux guichets de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris.

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel *du 25 octobre 1951.)*

BILANS DE SOCIÉTÉS

LA POPULAIRE RISQUES DIVERS

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

ENTREPRISE PRIVÉE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

CAPITAL SOCIAL: 40 MILLIONS DE FRANCS DONT LA MOITIE VERSEE

Siège social : 128, rue de Rennes, PARIS (6e)

Registre du commerce: Seine 360993 B.

ETAT A-1 **Bilan au 31 décembre 1951.**

ACTIF		PASSIF	
A. — Capital social:		A. — Capital social:	
Capital social non appelé	20.000.000	Capital social: actions libérées de moitié	40.000.000
B — Placements:		B. — Réserves et engagements réglementés:	
IV. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:		I. Réserve de garantie	721.784
1° Valeurs représentant des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats	940.000	II. Engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats d'assurances (réserves techniques) (art. 149, 1° du décret du 30 décembre 1938):	
2° Autres valeurs	17.573.388	Opérations d'assurance directe, réassurances non déduites:	
C. — Créances et espèces:		*a*) Réserves pour risques en cours	794.742
Banques, chèques postaux	4.402.929	*b*) Réserves pour sinistres restant à payer	200.000
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers:		III. Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles (art. 149, 2° du décret du 30 décembre 1938):	
d) Quittances de moins de trois mois de date:		1° Dettes fiscales et autres dettes privilégiées	387.847
1. Primes nettes d'impôt et de commissions	383.574	2° Dettes immédiatement exigibles (autres que prévues explicitement ci-après ou ci-dessus)	77.970
D. — Réserves techniques:		C. — Dettes et provisions diverses:	
Réserves pour risques en cours à la charge des cessionnaires	31.790	Dettes en compte courant envers les cessionnaires et rétrocessionnaires	204.304
Réserve pour sinistres à payer à la charge des cessionnaires	8.000	Provision pour annulation de primes et frais de recouvrement des primes arriérées	38.360
E. — Divers:		D. — Résultats:	
Créances diverses (débiteurs divers)	1.953.332	1° Excédents de recettes reportés des exercices antérieurs	»
Intérêts échus et non recouvrés	120.000	2° Excédents de recettes de l'exercice	3.111.111
Intérêts courus et non recouvrés (sur valeurs figurant à l'actif pour leur valeur en capital)	453.432		
Total	45.866.115	Total	45.866.115

ETAT A-2 **Etat détaillé des profits et pertes de la société (exercice 1951).**

DEBIT		CREDIT	
1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances* (1).		1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances* (1).	
Sinistres payés	3.010.000	Primes émises, accessoires de primes et coûts de polices, nets d'impôts et nets d'annulations	10.822.379
Commissions échues	1.623.507	Part des réassureurs dans les sinistres payés	120.400
Primes cédées en réassurance	432.935	Réserves techniques à la charge des réassureurs au 31 décembre de l'exercice	39.790
Frais généraux et impôts à la charge de la société	1.383.337	Autres éléments de crédit imputables aux catégories	108.234
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice (réassurances non déduites):			
a) Risques en cours	794.742		
b) Sinistres à payer	200.000		
Réserve pour annulation de primes et frais de recouvrement des primes arriérées au 31 décembre de l'exercice	38.360		
3e PARTIE. — *Gestion générale.*		3e PARTIE. — *Gestion générale.*	
Impôts et taxes sur primes d'assurances directes:		Revenus des valeurs mobilières	928.351
a) Versés 402.250		Revenus, intérêts et bénéfices divers	9.035
b) Dus 387.847	790.106	Impôts et taxes sur primes d'assurances directes (annulations déduites)	432.936
Réserves ou provisions au 31 décembre:			
a) Réserve de garantie	721.784		
Autres éléments de débit	25.913		
Solde créditeur (bénéfice de l'exercice)	3.111.111		
Total général	12.462.125	Total général	12.462.125

(1) Catégorie visée à l'article 137-10° du décret du 30 décembre 1938.

COMPAGNIE DU SOLEIL

SOCIETE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE LES ACCIDENTS ET TOUS RISQUES

ENTREPRISE PRIVÉE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

FONDEE EN 1865

Capital social: 100 millions de francs (entièrement libéré).

R. C. : Seine 70642

Siège Social : 44, Rue de Châteaudun, PARIS

Etat A 4

Bilan au 31 décembre 1951.

ACTIF

Placements:		
I. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées à la caisse des dépôts et consignations	37.864.621	
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger	80.379.375	
III. — Valeurs affectées à la gestion spéciale des rentes accidents du travail (art. 153 du décret du 30 décembre 1938):		
a) Valeurs mobilières amortissables de l'Etat français garanties par l'Etat français ou assimilées admises sans limitation	492.814.785	
b) Autres valeurs	93.608.915	
	586.423.700	
IV. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:		
Valeurs représentant des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats	2.087.721.095	
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances	11.536.000	2.804.127.791
VI — Valeurs remises par les réassureurs et immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société		61.302.437
VII — Autres valeurs détenues par la société		2.878.957
Créances pour valeurs ou espèces remises aux cédants et rétrocédants en représentation des engagements techniques de réassurances acceptées:		
a) Valeurs	10.146.330	
b) Espèces	83.041.840	93.188.170
Créances sur les fonds de majoration prévus par la législation française des assurances contre les accidents du travail et de l'automobile		1.447.302
Espèces en caisse au siège social		2.150.808
Banques, chèques postaux		67.174.629
Compte courant au Trésor		12.681.030
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers:		
a) Espèces en caisse dans les agences	265.269.157	
b) Primes acquises à l'exercice et non émises	117.113.686	
d) Primes à recevoir: quittances de moins de trois mois de date	127.081.378	
e) Primes à recevoir: quittances de plus de trois mois de date	132.800.192	
f) Primes contentieuses	62.873.137	705.140.550
Créances en compte courant sur les cessionnaires et rétrocessionnaires		131.569.610
Créances en compte courant sur les cédants et rétrocédants		37.008.859
Réserve pour risques en cours à la charge des cessionnaires		33.201.333
Réserve pour risques en cours à la charge des rétrocessionnaires		10.124.493
Réserve pour sinistres à payer à la charge des cessionnaires		300.511.678
Réserve pour sinistres à payer à la charge des rétrocessionnaires		22.839.507
Autres réserves techniques à la charge des cessionnaires et rétrocessionnaires		210.410
Réserve pour annulation de primes à la charge des cessionnaires		300.000
Créances diverses:		
Immédiatement exigibles	74.017.225	
Débiteurs divers	29.636.063	103.653.288
Intérêts échus et non recouvrés		9.825.689
Autres éléments d'actif		40.906.232
Total		4.443.248.833

PASSIF

Capital social		100.000.000
Réserves diverses:		
Réserve pour éventualités	1.000.000	
Réserve pour investissements	8.771.120	
		9.771.120
Réserve de garantie		31.479.105
Réserve spéciale de réévaluation:		
1945 Immeubles	26.485.135	
1949 Immeubles	44.306.586	
1951 Immeubles	75.491.577	
		146.373.218
Réserve pour cautionnements		85.162.026
Engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats:		
1. — Gestion spéciale des accidents du travail (réassurances non déduites):		
a) Réserves mathématiques	526.583.616	
b) Réserve de capitalisation	6.379.431	
c) Autres réserves techniques	12.846.833	545.809.910
2 — Opérations d'assurances directes (réassurances non déduites):		
a) Réserve pour risques en cours	446.692.093	
b) Réserve pour sinistres à payer	1.910.823.745	
c) Autres réserves techniques	11.083.115	2.401.598.953
3. — Acceptations en réassurances (rétrocessions non déduites):		
a) Réserve pour risques en cours	25.412.375	
b) Réserve pour sinistres à payer	63.665.682	
c) Autres réserves techniques	20.427.051	109.505.108
Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles (art. 149, 2°, du décret):		
a) Dettes fiscales et autres dettes privilégiées	104.752.775	
b) Dettes immédiatement exigibles	61.831.416	166.584.191
Dettes pour dépôts de garantie des agents, des assurés et des tiers, autres que les cessionnaires, (art. 149, 3°, du décret du 30 décembre 1938):		
a) Provisions de primes et autres dépôts de garantie en espèces	18.334.316	
b) Dépôts de garantie en valeurs mobilières	2.879.214	21.213.530
Réserve de prévoyance en faveur des employés et agents de la société (art. 149, 5°)		27.554.500
Dettes envers les agents et courtiers		101.365.921
Dettes pour valeurs ou espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques de réassurances cédées:		
a) Espèces	172.833.784	
b) Valeurs mobilières immatriculées ou déposées à la Banque de France au nom de la société	61.302.437	237.136.221
Dettes en compte courant envers les cessionnaires et rétrocessionnaires		143.168.446
Dettes en compte courant envers les cédants et rétrocédants		6.657.591
Dettes diverses: créditeurs divers		28.027.427
Réserves ou provisions pour dettes incertaines ou éventuelles:		
Provision pour impôts		71.710.000
Réserves ou provisions pour annulation de primes et frais de recouvrement des primes arriérées		191.625.656
Autres réserves ou provisions affectées aux diverses catégories d'assurances		13.080.317
Provision pour fluctuations de change sur devises étrangères		3.416.452
Intérêts aux parts bénéficiaires		1.391.393
Solde à reporter		14.678
Total		4.443.248.833

Erat A 1 **Etat détaillé des profits et pertes de la société pour l'exercice 1951.**

DEBIT		CREDIT	
1re Partie. — *Résultat des opérations d'assurances.*		1re Partie. — *Résultat des opérations d'assurances.*	
Sinistres payés	939.199.030	Primes émises, accessoires de primes et coûts de polices, nets d'impôts et nets d'annulations	2.190.323.355
Participation des assurés aux bénéfices	4.881.429	Primes acquises à l'exercice non émises	117.113.686
Commissions échues	489.449.141	Part des réassureurs dans les sinistres payés	128.261.240
Primes cédées en réassurances	407.558.797	Recours et sauvetages sur sinistres	13.881.379
Réserves techniques au 31 décembre 1951 (réassurances non déduites):		Intérêts crédités aux réserves mathématiques des acceptations en réassurances sur la vie	517.295
a) Risques en cours	472.104.468	Réserves techniques à la charge des réassureurs au 31 décembre 1951:	
b) Sinistres à payer	2.004.489.427	a) Risques en cours	43.328.836
c) Autres réserves techniques	34.540.166	b) Sinistres à payer	323.351.184
Réserve pour annulation de primes et frais de recouvrement des primes arriérées au 31 décembre 1951	191.625.658	c) Autres réserves techniques	240.440
Autres réserves affectées aux catégories au 31 décembre 1951	12.680.317	Réserves pour annulation de primes à la charge des réassureurs au 31 décembre 1951	309.000
Réserves techniques au 31 décembre 1950 à la charge des réassureurs:		Réserves techniques au 31 décembre 1950 (réassurances non déduites):	

	Réserves		Charge		Ensemble	
a) Risques en cours	21.624.489	+	2.131		21.626.620	
b) Sinistres à payer	255.091.989	+	162.026		255.254.015	
c) Autres réserves techniques	106.264		—		106.264	276.986.899
Réserves techniques cédées en cours d'exercice						332.251
Annulations sur primes et accessoires émis au cours des exercices antérieurs						90.323.982
Autres éléments de débit imputables aux catégories						1.064.981
Frais généraux						260.547.898
Impôts à la charge de la société						84.931.372
						5.271.645.814

	Réserves		Charge		Ensemble	
a) Risques en cours	322.485.399	+	42.487		322.527.886	
b) Sinistres à payer	1.679.396.118	+	1.610.877		1.681.006.995	
c) Autres réserves techniques	15.674.749		—		15.674.749	2.019.209.630
Réserves techniques reçues en cours d'exercice						672.904
Réserve pour annulation de primes et frais de recouvrement des primes arriérées au 31 décembre 1950	163.390.164	+	61.750		163.451.914	163.451.914
Autres réserves affectées aux catégories au 31 décembre 1950	18.333.297	+	9.267		18.342.564	18.342.564
Autres éléments de crédit imputables aux catégories:						
Commissions reçues des réassureurs					82.015.042	
Autres éléments					16.703.530	98.718.572
Portion des frais généraux à la charge de la gestion spéciale des rentes accidents du travail						2.160.657
						5.130.366.847

DEBIT (suite).

2e Partie. — *Affaires relatives à la gestion spéciale des rentes accidents du travail (G. S.).*

	Métropole et Algérie Ancienne gestion.	Métropole et Algérie Nouvelle gestion.	Pays de protectorat.	
Arrérages de rentes payés	26.805.791	13.412.403	2.594.951	42.813.145
Frais généraux	1.340.290	670.620	129.747	2.140.657
Capitaux constitutifs sortis:				
a) Par suite de rachats, remariages ou départs à l'étranger (virement à la gestion générale)	2.636.104	147.315	35.161	2.818.580
b) Par suite de révisions (virement à la gestion générale)	6.952.488	5.223.642	1.248.529	13.424.659
Pertes sur réalisations de valeurs affectées à la G.S.	5.680	»	»	5.680
Réserves au 31 décembre 1951:				
Valeur actuelle des rentes à la charge de l'exercice:				
Réserves mathématiques	306.875.163	183.937.717	35.770.766	526.583.646
Réserve de capitalisation	1.592.736	4.786.695	»	6.379.431
Autres réserves techniques	12.542.937	164.025	139.871	12.846.833
Autres éléments de débit imputables à la G.S.	29.725	430.566	»	460.291
				607.472.922

3e Partie. — *Gestion générale.*

Pertes sur réalisations de valeurs mobilières		4.765.172
Moins-value par estimation de valeurs au 31 décembre 1951		35.297.441
Moins-values par estimation de créances pour dépôts de garantie et valeurs remises aux cédants		2.525.392
Moins-values sur conversion de monnaies étrangères		2.232.690
Impôts et taxes sur primes d'assurances directes:		
a) Versés	115.816.839	
b) Dus	77.348.749	
		193.165.588
Allocation à la caisse de prévoyance		448.858
Amortissement réglementaire des immeubles		2.126.234
Autres amortissements		44.593.378
Réserves ou provisions au 31 décembre 1951:		
Réserve de garantie	31.479.105	
Réserve pour cautionnements	85.162.026	
		116.641.131
Réserve spéciale de réévaluation:		
1945 (immeubles)	26.485.135	
1949 (immeubles)	44.396.506	
1951 (immeubles)	75.491.577	
		146.373.218
Autres réserves ou provisions pour diminution éventuelle des valeurs d'actif:		
Provision pour fluctuation de change		3.416.452
Intérêts crédités aux réserves mathématiques des acceptations en réassurances sur la vie		517.295
Autres éléments de débit		572.673
Intérêts débiteurs		4.626.823
Solde créditeur		1.406.071
Total		6.404.827.152

CREDIT (suite).

2e Partie. — *Affaires relatives à la gestion spéciale des rentes accidents du travail (G. S.).*

	Métropole et Algérie Ancienne gestion.	Métropole et Algérie Nouvelle gestion.	Pays de protectorat	
Capitaux constitutifs de rentes virés de la gestion générale:				
a) A la suite de sinistres	86.601.280	1.090.069	11.611.556	99.302.905
b) A la suite de révisions	9.412.393	3.775.863	616.365	13.804.621
Revenu des valeurs et prêts affectés à la G. S.	13.791.455	11.606.413	2.159.713	27.557.581
Bénéfices sur réalisations de valeurs affectées à la gestion spéciale	36.756	5.453.688	223.729	5.942.073
Report des réserves au 31 décembre 1950:				
Valeur actuelle des rentes à la charge de l'exercice:				
Réserves mathématiques	240.059.886	192.671.425	26.406.538	459.137.849
Réserve de capitalisation	1.598.416	4.786.695	»	6.385.111
Autres réserves techniques	8.517.869	300.960	51.641	8.870.470
Autres éléments de crédit imputables à la G. S.	4.642.786	233.631	88.230	5.024.647
				626.025.257

3e Partie. — *Gestion générale.*

Revenu des valeurs mobilières				75.654.622
Revenu des immeubles				4.588.431
Bénéfices sur réalisation de valeurs mobilières				60.205.174
Report des moins-values par estimation de valeurs au 31 décembre 1950				59.456.812
Report des moins-values par estimation de créances pour dépôts de garantie et valeurs remises aux cédants au 31 décembre 1950				425.438
Revenus sur créances pour dépôts de garantie et valeurs remises aux cédants				862.041
Plus-value sur conversion de monnaies étrangères				2.400.493
Impôts et taxes sur primes d'assurances directes (annulations déduites)				193.160.312
Report des réserves ou provisions antérieures:	Réserves	Change.	Ensemble	
Réserve de garantie	31.479.105	»	31.479.105	
Réserve pour cautionnements	80.129.302	+ 297.072	80.426.374	
				111.905.479
Réserve de réévaluation:				
1945 (immeubles)			26.485.135	
1949 (immeubles)			44.396.506	
1951 (immeubles)			75.491.577	
				146.373.218
Autres réserves ou provisions pour diminution éventuelle des valeurs d'actif:				
Provision pour fluctuation de change				3.248.649
Autres éléments de crédit				139.060
Reliquat des bénéfices des exercices antérieurs				15.316
Total				6.404.827.152

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES DE PLACEMENTS	PRIX D'ACHAT	VALEUR d'après les cours de la Bourse au 31 décembre	VALEUR figurant à l'actif du bilan
	en milliers de francs.	en milliers de francs.	en milliers de francs.
Récapitulation.			
I. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées à la caisse des dépôts et consignations:			
a) Valeurs et espèces appartenant à la société et déposées en cautionnement	43.795	37.953	37.804
Total I	43.795	37.953	37.804
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger:			
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	81.972	80.744	80.579
III. — Valeurs affectées à la gestion spéciale des rentes accidents du travail:			
a) Valeurs amortissables admises sans limitation	492.814	480.942	492.814
b) Autres valeurs	93.608	93.608	93.608
Total III	586.423	574.551	586.423
IV. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:			
A) Valeurs visées à l'article 154 du décret	1.677.116	1.726.184	1.659.733
A *bis*) Valeurs visées à l'article 154 du décret (engagements en Sarre)	898	945	898
C) Valeurs visées à l'article 164 du décret	427.943	425.759	418.533
Total des valeurs représentant la couverture des engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats A+A *bis*+C (chiffre porté au bilan en IV — 1)	2.105.958	2.152.888	2.078.965
D) Valeurs visées à l'article 163 du décret	8.758	8.758	8.758
Total IV	2.114.717	2.161.647	2.087.724
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances:			
a) Valeurs de l'article 151	43.642	11.536	11.536
VI. — Valeurs remises par les réassureurs, immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société:			
a) Valeurs visées à l'article 154 du décret	60.860	60.860	60.859
b) Autres valeurs	3.442	3.442	3.442
VII. — Autres valeurs détenues par la société	2.878	2.878	2.878
Total général	2.907.732	2.933.614	2.871.309

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES DE PLACEMENTS	PRIX D'ACHAT	VALEUR d'après les cours de la Bourse au 31 décembre	VALEUR figurant à l'actif du bilan
	en milliers de francs.	en milliers de francs.	en milliers de francs.
Totaux partiels:			
1. Valeurs de l'article 154 (IV A+IV A *bis*+V *a*+VI *a*)	1.752.513	1.799.526	1.732.829
3. Valeurs auxquelles s'appliquent les règles d'estimation de l'article 170 du décret du 30 décembre 1938: (I *a*+II *a*+III *b*+IV A+IV A *bis*+IV C+V)	2.338.978	2.376.731	2.302.554
4. Total des immeubles:			
G. S. comprise	317.428	313.994	313.994
G. S. déduite	317.428	313.994	313.994
5. Total des prêts hypothécaires et ouvertures de crédit:			
G. S. comprise	93.608	93.608	93.608
G. S. déduite	»	»	»
6. Total des valeurs mobilières (valeurs remises par les réassureurs exclues):			
G. S. comprise	2.429.400	2.458.715	2.396.410
G. S. déduite	1.936.585	1.977.773	1.903.595
7. Total des placements autres que les immeubles, les prêts hypothécaires et les valeurs mobilières:			
G. S. comprise	113	113	113
G. S. déduite	113	113	113
8. Total 4+5+6+7:			
G. S. comprise (total égal au total I *a*+II *a*+III+IV+V)	2.840.551	2.866.432	2.804.127
G. S. déduite (total égal au total I *a*+II *a*+IV+V)	2.254.127	2.291.881	2.217.704

COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX

Assurance contre l'Incendie

FONDEE EN 1819

ENTREPRISE REGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

Société anonyme au capital de 200.000.000 de francs

83, Rue La Fayette, à PARIS (9e)

R. C.: Seine n° 51974.

Etat A-1

Bilan au 31 décembre 1951.

ACTIF	
Placements:	
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger	203.547.130
IV. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:	
1° Valeurs représentant des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats	1.112.566.725
2° Autres valeurs	151.486.472
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances	10.061.025
VII. — Autres valeurs détenues par la société	25.234.100
Créances pour valeurs ou espèces remises aux cédants en représentation des engagements techniques de réassurances acceptées:	
b) Espèces	12.832.419
Espèces en caisse au siège social	1.589.341
Banques, chèques postaux	124.943.208
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers:	
a) Espèces en caisse dans les agences	201.006.799
d) Primes à recevoir	288.236.063
Créances en compte courant sur les cessionnaires et rétrocessionnaires	7.971.943
Créances en compte courant sur les cédants et rétrocédants	13.016.611
Réserves pour risques en cours à la charge des cessionnaires et rétrocessionnaires	203.107.089
Réserve pour sinistres à payer à la charge des cessionnaires et rétrocessionnaires	95.588.653
Créances diverses (débiteurs divers)	35.991.433
Intérêts échus et non recouvrés	352.102
Autres éléments d'actif	40.087.922
Total	2.524.619.046

PASSIF	
Capital social	200.000.000
Réserve de garantie	20.000.000
Engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats d'assurances (réserves techniques) (art. 149, 1° du décret du 30 décembre 1938):	
2° Opérations d'assurance directe, réassurances non déduites:	
a) Réserve pour risques en cours: évaluation des charges correspondant aux portions de primes non acquises à l'exercice	858.633.881
b) Réserve pour sinistres restant à payer: sinistres à payer et évaluation des sinistres non réglés	224.295.041
3° Acceptations en réassurances, rétrocessions non déduites:	
a) Réserve pour risques en cours: évaluation des charges correspondant aux portions de primes non acquises à l'exercice	37.838.113
b) Réserve pour sinistres restant à payer: sinistres à payer et évaluation des sinistres non réglés	891.777
Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles (art. 149, 2° du décret du 30 décembre 1938)	
a) Dettes fiscales et autres dettes privilégiées	261.490.111
b) Dettes immédiatement exigibles (autres que prévues explicitement ci-après ou ci-dessus)	18.126.665
Dettes pour dépôts de garantie des agents, des assurés et des tiers autres que les cessionnaires (art. 149, 3° du décret):	
b) Dépôts de garantie en valeurs mobilières	21.294.100
Dettes envers les agents et courtiers	55.222.819
Dettes pour valeurs ou espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques des réassurances cédées:	
a) Espèces	247.361.563
Dettes en compte courant envers les cessionnaires et rétrocessionnaires	57.523.182
Dettes en compte courant envers les cédants et rétrocédants	454.353
Loyers et revenus perçus d'avance	683.157
Dettes diverses (créditeurs divers)	47.468.368
Provision pour annulation de primes et frais de recouvrement des primes arriérées	80.000.000
Avances du fonds national de l'habitat	5.030.568
Provision immobilière	28.302.945
Amortissement réglementaire des immeubles	2.858.693
Réserve spéciale pour cautionnements à l'étranger	69.351.735
Réserve spéciale pour fluctuations de changes (D. M. du 29 mai 1946)	132.691.114
Réserve de prévoyance	18.500.000
Provision pour fluctuation des cours et des changes	6.325.174
Autres éléments du passif	19.636.503
Résultats: excédent de recettes de l'exercice	106.398.502
Total	2.524.619.046

Etat A 2 **Compte de profits et pertes, exercice 1951.**

DEBIT		CREDIT	
1re Partie — *Résultats des opérations d'assurances*		1re Partie. — *Résultats des opérations d'assurances*	
Sinistres payés	408.578.086	Primes émises, accessoires de primes et coûts de polices, nets d'impôts et nets d'annulations	1.820.201.714
Commissions échues	490.655.227	Commissions des réassureurs et participations aux bénéfices des réassureurs	190.322.170
Primes cédées en réassurances	429.761.040	Part des réassureurs dans les sinistres payés	114.725.166
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice (réassurances non déduites):		Recours et sauvetages sur sinistres	13.377.411
a) Risques en cours: évaluation des charges correspondant aux portions de primes non acquises à l'exercice	806.472.027	Réserves techniques à la charge des réassureurs au 31 décembre de l'exercice	208.095.713
b) Sinistres à payer: sinistres à payer et évaluation des sinistres non réglés	225.186.818	Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent (réassurances non déduites):	
Provision pour annulation de primes et frais de recouvrement de primes arriérées au 31 décembre de l'exercice	80.000.000	*a*) Risques en cours: évaluation des charges correspondant aux portions de primes non acquises à l'exercice	646.308.011
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent à la charge des réassureurs	304.247.455	*b*) Sinistres à payer: sinistres à payer et évaluations des sinistres non réglés	262.771.732
Annulations de primes et accessoires émis au cours des exercices antérieurs	77.755.160	Provision pour annulation de primes et frais de recouvrement des primes arriérées au 31 décembre de l'exercice précédent	50.000.000
Frais généraux	287.298.401		
Impôts à la charge de la société	71.956.331		
Créances sur le fonds commun loi du 24 décembre 1943 au 31 décembre de l'exercice précédent:			
a) Relatives aux capitaux conservés 664.110			
b) Relatives aux capitaux réassurés 1.337.210			
	2.001.320		
2e Partie. — *Gestion générale.*		2e Partie. — *Gestion générale.*	
		Revenu des valeurs mobilières	32.18[illegible]
Frais de gestion autres que les frais généraux et les impôts	16.332.685	Revenu des immeubles	5.[illegible]
Pertes sur réalisation de valeurs mobilières	51.573	Bénéfices sur réalisation de valeurs mobilières et immobilières	1.798.715
Moins-value par estimation de valeurs	713.513	Plus-value sur conversion de monnaies étrangères	6.007.311
Moins-value sur conversion de monnaies étrangères	1.368.132	Bénéfices sur réalisation de monnaies étrangères	220.316
Pertes sur réalisation de monnaies étrangères	73.652	Moins-values par estimation de valeurs au 31 décembre de l'exercice précédent	6.815.777
Pertes diverses	188.841	Revenus, intérêts et bénéfices divers	1.758.100
Impôts et taxes sur primes d'assurances directes:		Impôts et taxes sur primes d'assurances directes (annulations déduites)	515.095.279
a) Versés	313.917.704	Réserve spéciale pour cautionnements à l'étranger	2.172.457
b) Dus	201.177.535	Autres éléments de crédit	11.111.994
Amortissement réglementaire des immeubles (art. 172 du décret du 30 décembre 1938)	713.368	Résultats reportés des exercices antérieurs	281.739
Réserve spéciale pour fluctuations de changes (D. M. du 29 mai 1946)	7.411.334		
Autres éléments de débit	31.940.185		
Solde créditeur de l'exercice	106.398.502		
Total	3.987.201.562	Total	3.987.201.562

Bul A 6. **Récapitulation des valeurs mobilières et immobilières composant l'actif de la société.**

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES DE PLACEMENTS	VALEUR estimée selon les règles de l'art. 170, 1° du décret du 30 décembre 1938	VALEUR estimée selon les règles de l'art. 170 2° du décret du 30 décembre 1938	VALEUR figurant à l'actif du bilan
I. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger:			
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	203.547.130	199.560.037	203.547.130
Total II	203.547.130	199.560.037	203.547.130
IV. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:			
A. — Valeurs visées à l'article 154 du décret	1.056.600.364	1.116.057.237	1.056.600.364
C. — Valeurs visées à l'article 164 du décret	55.966.360	54.942.710	55.966.360
Total des valeurs représentant la couverture des engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats A + C (chiffre porté au bilan en IV-1)	1.112.566.724	1.170.999.947	1.112.566.724
D. — Valeurs visées à l'article 163 du décret	151.486.472	136.858.578	151.486.472
Total IV	1.264.053.196	1.307.858.525	1.264.053.196
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances:			
a) Valeurs de l'article 154 du décret	10.061.025	9.350.250	10.061.025
VII. — Autres valeurs détenues par la société	25.234.100	25.234.100	25.234.100
Total général	1.502.895.451	1.542.002.912	1.502.895.451
Totaux partiels:			
1. — Valeurs de l'article 154 (IV A + V a)	1.066.661.389	1.125.407.487	1.066.661.389
2. — Valeurs auxquelles s'appliquent les règles d'estimation de l'article 170 du décret du 30 décembre 1938 (II a + IV A + IV C + V)	1.326.174.879	1.379.940.234	1.326.174.879
4. — Total des immeubles	174.273.612	174.273.612	174.273.612
6. — Total des valeurs mobilières (valeurs remises par les réassureurs exclues)	1.303.387.739	1.342.495.300	1.303.387.739
8. — Total 4 + 6 (total égal à II a × IV + V)	1.477.661.351	1.516.768.842	1.477.661.351

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

24 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Châteaubleau.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: mairie de Châteaubleau.

24 juin 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association d'aide scientifique et sociale aux cancéreux.** But: faire bénéficier les malades atteints de cancer des traitements médicaux répondant aux dernières acquisitions de la science et officiellement reconnus. Siège social: 16, rue du Dobropol, Paris.

24 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. Association **Amicale des locataires des habitations à loyer modéré d'Ignauval.** But: grouper les locataires des habitations à loyer modéré du vallon d'Ignauval afin d'assurer la défense de leurs intérêts de locataires et d'habitants du quartier et de participer à l'organisation des loisirs de la cité. Siège social: 64, rue Duquesne, Sainte-Adresse.

24 juin 1952. Déclaration à la préfecture de Caen. **Office municipal-Club de la jeunesse de Colombelles.** But: grouper la jeunesse et organiser son activité sportive. Siège social: office municipal de la jeunesse, rue Emile-Dumas, Colombelles.

25 juin 1952. Déclaration à la préfecture de Moulins. **Association sportive de Saint-Loup.** But: pratique des sports, football, boules, basket. Siège social: mairie de Saint-Loup.

26 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Nantua. **L'Echo des Sapins.** But: développer chez les jeunes garçons et filles le goût de la musique; leur apprendre le solfège, le chant et à jouer de divers instruments. Siège social: La Bonne Auberge, à Bellignat.

26 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Argelès-Gazost. **Association Auxilium.** But: accueil et formation culturelle de la jeune fille. Siège social: 31, route de Pontacq, Lourdes.

26 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **La Saint-Hubert,** société de chasse d'Issé. But: mettre les terrains de chasse à la disposition des membres de la société. Siège social: chez M. Louis Aulnette, président, au bourg d'Issé.

27 juin 1952. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **La Lyre saint-remytoise.** But: développer l'art musical. Siège social: foyer rural, à Saint-Rémy.

27 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Maison rurale de la famille et des jeunes de Dompierre.** But: mettre à la disposition de la famille et des jeunes des services d'entr'aide, des moyens de distraction et de culture. Siège social: rue des Ifs, bourg de Dompierre.

27 juin 1952. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Lorraine-Tennis.** But: vulgarisation du sport du tennis et aménagement de terrains de jeux. Siège social: 30, rue Raymond-Poincaré, Nancy.

27 juin 1952. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Le Carreau baillargois.** But: pratique du jeu de boules dit pétanque; organisation de concours locaux et régionaux. Siège social: café de France, Baillargues.

27 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Le Brocard bourgonçois.** But: réglementation de la chasse, protection du gibier et des récoltes, destruction des nuisibles. Siège social: domicile du président, M. Colin (Jean-Louis), la Bourgonce.

27 juin 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association d'entr'aide et de défense des actionnaires de la société Les Castors de la Butte-Fleurie.** But: faciliter les rapports financiers entre les souscripteurs actionnaires de la société Les Castors de la Butte-Fleurie; répartir les prêts et consentir des avances; veiller au remboursement des prêts et des avances. Siège social: 7, rue Léon-Delhomme, Paris.

30 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des propriétaires sinistrés de Lorient-Sud.** But: effectuer toutes démarches auprès des organismes du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et employer toutes les dispositions des lois en vigueur au bénéfice des sinistrés pour hâter leur reconstruction. Siège social: 36, quai Jean-Jacques-Rousseau, Lorient.

30 juin 1952. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Comité du logement d'Yvetot.** But: amélioration de l'habitat de la région d'Yvetot; aménagement, agrandissement, construction de logements; accession à la propriété familiale; aide aux propriétaires et locataires; en général, toutes questions de logement. Siège social: rue Gustave-Michel, Yvetot.

30 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Les Jeannettes saint-hilairiennes.** But: formation sportive des jeunes. Siège social: place Gambetta, Saint-Hilaire-du-Harcouët.

30 juin 1952. Déclaration à la préfecture de police. **L'Association générale des auditeurs de T. S. F. et téléspectateurs (A. G. A.)** transfère son siège social du 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris, au 56, rue de la Victoire, Paris.

1er juillet 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des amis des groupes bibliques universitaires.** But: encourager dans les milieux universitaires l'étude de la Bible au moyen de congrès, de conférences, de cercles d'études et de manifestations diverses. Siège social: 15, rue des Orchidées, Paris.

2 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tlemcen. **Association éducative cartésienne.** But: procurer des distractions par conférences, cours, séances de cinéma et pratique des sports. Siège social: chez M. Fischer (Georges), secrétaire, Descartes.

2 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances, transférée à Saint-Lô. **Amicale des parents, anciens élèves et amis des écoles publiques de Montabot.** But: organisation par les enfants des écoles et les adultes de toutes manifestations à caractère éducatif. Siège social: école de garçons, Montabot.

2 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association Sainte-Françoise-Romaine,** dite: **des dames de la charité, œuvre des pauvres malades.** But: bienfaisance. Siège social: 26, rue d'Armenonville, Neuilly-sur-Seine.

3 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Sos-Vérité.** But: défense morale et matérielle du pauvre. Siège social: 14, place Waldeck-Rousseau, Firminy.

4 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association familiale pour la formation ménagère rurale des jeunes du Haut-Vivarais.** But: défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles adhérentes et de toutes les familles; participer à la gestion morale et matérielle de l'établissement Centre d'apprentissage ménager agricole de Satillieu; collaborer avec le personnel enseignant de cet établissement au bon fonctionnement de l'institution. Siège social: local du centre ménager, Satillieu.

4 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Céret. **Comité officiel des fêtes, danseurs catalans et cobla.** But: maintenir les chants, danses, coutumes, costumes, traditions populaires et langue catalans; faire de la culture et de l'éducation populaires, tant auprès de ses membres qu'auprès du public; faire connaître, tant en France qu'à l'étranger, le folklore roussillonnais. Siège social: mairie, Amélie-les-Bains.

4 juillet 1952. Déclaration à la préfecture du Cher. **L'Espoir de Saint-Eloy-de-Gy.** But: créer et organiser une ruche enfantine. Siège social: la Ruche, route de la Rougère, Saint-Eloi-de-Gy.

4 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de la Manche. **Les Louise-de-Marillac, dames de la charité de Saint-Vincent-de-Paul de la paroisse Notre-Dame de Coutances.** But: visiter les vieillards pauvres à domicile et leur porter des secours en espèces et en nature. Siège social: 3, rue Daniel, Coutances.

5 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Boulogne-Billancourt-XIII.** But: pratiquer le jeu du rugby à XIII. Siège social: 77, avenue Edouard-Vaillant, Boulogne-Billancourt.

7 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Nyons. **Syndicat des producteurs de tilleul des Baronnies et de Carpentras.** But: défense des intérêts des producteurs de tilleul des Baronnies et de Carpentras. Siège social: mairie, Buis-les-Baronnies.

7 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Libre pensée de Louviers** (groupe Etienne-Dolet). But: combattre l'ignorance, l'erreur, les préjugés que répandent et maintiennent les religions et les prêtres et aider au développement de la raison et de la science. Siège social: mairie, Louviers.

9 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. **L'Amicale laïque de Grives.** But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: école publique, Grives.

9 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **La Philharmonique de Bandol.** But: distraction, agrément de ses membres et de la population de la localité. Siège social: ancienne mairie, Bandol.

9 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. **La Boule joyeuse.** But: encouragement des sports, et en particulier du jeu de boules. Siège social: café du Progrès, Maillane.

9 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Boule amicale et sportive de Vuns.** But: pratique du sport boules. Siège social: chez le président, M. Garde, maison de la compagnie, à Vuns-Roche-la-Molière.

9 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Syndicat des sociétaires-propriétaires de l'immeuble 17, rue Pierre-Nicole, à Paris.** But: représenter les sociétaires-propriétaires de cet immeuble en toute occasion pour la défense de leurs intérêts et l'exercice de leurs droits. Siège social: 17, rue Pierre-Nicole, Paris.

9 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Saint-Paul-Pétanque-Club.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: 4, rue Maraussan, Narbonne.

10 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Association sportive des étudiants en droit de Rouen.** But: pratique des sports pour les étudiants fréquentant les cours de droit de Rouen. Siège social: 56, rampe Bouvreuil, Rouen.

10 juillet 1952. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. L'Amicale maraîchine modifie ses statuts et change son titre, qui devient **Groupement intercommunal des fêtes, centre du Marais poitevin.** But: unir et encourager le maintien aux villages de tous les jeunes ruraux; organiser des voyages d'études et des fêtes. Siège social: café Bouchard des Ecluses de la Sotterie, Coulon.

11 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **L'Avant-Garde.** But: propager et faciliter l'exercice du tir; apprendre le maniement des armes à feu; organiser des concours de tir. Siège social: mairie, Venas.

11 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Judo-club bruaysien.** But: pratique du judo. Siège social: salle des Arcades, Bruay-en-Artois.

11 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. **Association des parents d'élèves et amis de l'école publique de Villefranche-de-Conflent.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: ancienne route Nationale, Villefranche-de-Conflent.

11 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association d'entr'aide locale de Mialos.** But: amélioration du sort de ses membres. Siège social: mairie, Mialos.

11 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de Blois. **L'Avaraysienne.** But: prêter son concours aux manifestations organisées par la commune et les communes environnantes et fournir un élément de distraction aux jeunes gens de la commune d'Avaray. Siège social: mairie, Avaray.

12 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de Blois. **Société des chasseurs de Monthou-sur-Cher.** But: empêcher l'emploi des engins prohibés, la chasse et la vente du gibier en temps prohibé, réprimer le braconnage, favoriser la destruction des nuisibles, aider la reproduction du gibier, défense des chasseurs. Siège social: mairie, Monthou-sur-Cher.

15 juillet 1952 Déclaration à la préfecture de Rouen. **Etablissement de la rue Monsieur.** But: organiser et gérer des cours professionnels et des cours d'enseignement social, familial et ménager. Siège social: 83, rue Orbe, Rouen.

16 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Association des jardins ouvriers de Neuville-Boutillerie (lotissement Sibert-Delouard),** 253, chaussée Jules-Ferry, à Amiens. But: mise en valeur des terrains maraîchers loués par la ville d'Amiens moyennant une redevance symbolique annuelle de 1 F et situés rue Victorine-Autier, à Amiens, pour permettre aux familles de ces ouvriers de récolter les légumes destinés à leur consommation propre, sans réalisation d'aucun bénéfice commercial. L'association ne peut avoir aucune activité sociale autre que celle définie ci-dessus. Siège social: 253, chaussée Jules-Ferry, Amiens. Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.

16 juillet 1952. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Cartel d'action morale et sociale.** But: préservation morale de la jeunesse et lutte contre toutes les manifestations publiques de l'immoralité. Siège social: chez Mme Champeix, 35, cours Sablon, Clermont-Ferrand.

16 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Amicale des parents d'élèves de Vitrolles-le-Roucas.** But: apporter une aide matérielle et morale aux élèves de Vitrolles. Siège social: mairie de Vitrolles.

16 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Cours professionnels Sainte-Thérèse de Boulogne.** But: assurer par tous les moyens matériels, pédagogiques et moraux la formation intellectuelle et professionnelle des jeunes et des adultes, l'organisation de patronages et colonies de vacances et tout spécialement l'existence et le fonctionnement de l'établissement professionnel et ménager des filles. Siège social: 62, rue de l'Ancienne-Mairie, Boulogne-Billancourt.

17 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. **Association communale de chasse de Thoré-la-Rochette.** But: grouper les propriétaires, cultivateurs et habitants de la commune, ainsi que les étrangers qui seraient admis, en vue de l'organisation de la chasse et de la protection des propriétés et des récoltes. Siège social: mairie de Thoré-la-Rochette.

17 juillet 1952. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **Société d'éducation populaire laïque de l'école de filles de la rue E.-Dolet, à Mohon.** But: prolonger l'œuvre laïque scolaire en promouvant l'éducation populaire. Siège social: école de filles de la rue E. Dolet, Mohon.
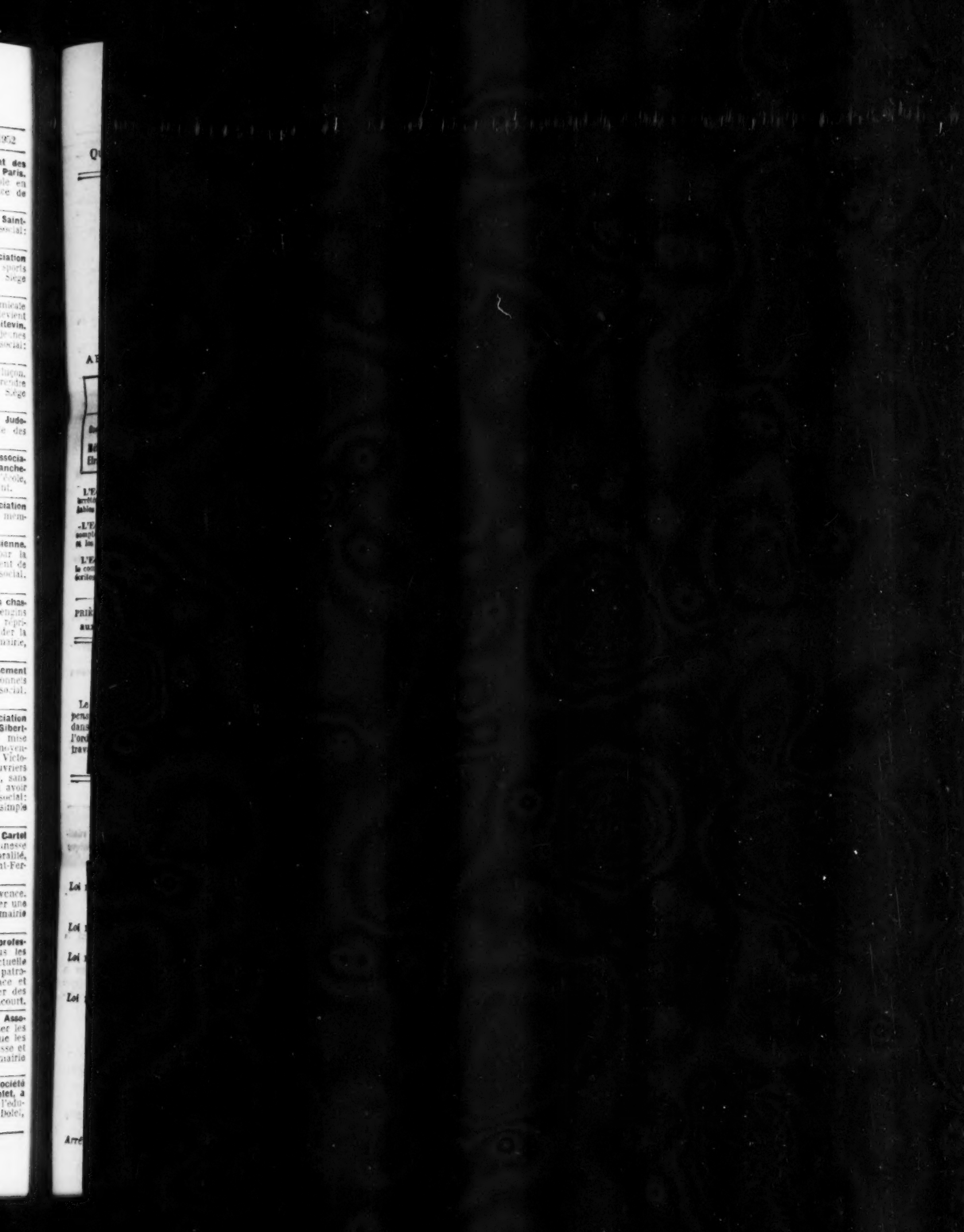
Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.